



# BILAN 2022

## PRISE EN CHARGE MINEURS ASE GROUPE ADDAP13

### Protection de l'enfance

Pôle Mineurs non accompagnés  
Service Accompagnement des  
parcours atypiques

### Hors protection de l'enfance

Entreprise d'insertion Equilibre  
Accueil de réfugiés ukrainiens



**Groupe addap13**  
éduquer dans la rue



# SOMMAIRE

<b>Eléments de contexte 2022</b>	<b>p. 5</b>
<b>PROTECTION DE L'ENFANCE POLE MINEURS NON ACCOMPAGNES</b>	<b>p. 8</b>
■ SCHÉMA D'ORGANISATION	p. 9
■ IMPLANTATION DES UNITÉS ÉDUCATIVES	p. 10
<b>SERVICE ACCUEIL ET MISE À L'ABRI POUR ÉVALUATION</b>	<b>p. 12</b>
■ ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET PROPOS INTRODUCTIFS	p. 12
■ L'ACCUEIL DES PERSONNES SE DECLARANT MINEURS NON ACCOMPAGNES	p. 13
● Le premier accueil	p. 13
● L'accueil en mise à l'abri	p. 15
■ L'ÉVALUATION ÉDUCATIVE ET SOCIALE	p. 20
● Nos pratiques	p. 21
● Les juristes du service Accueil et mise à l'abri pour évaluation	p. 21
● Des éducateurs évaluateurs	p. 23
■ LA SORTIE DE NOTRE DISPOSITIF	p. 25
● La recherche d'une réorientation adaptée	p. 25
● Les sorties de l'aide sociale à l'enfance	p. 27
● Le maintien des prises en charge en raison des recours judiciaires	p. 27
<b>SERVICE HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ</b>	<b>P. 28</b>
■ ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET PROPOS INTRODUCTIFS	p. 28
■ LA POURSUITE DE LA MISE EN CONFORMITÉ	p. 29
● Les effets de la structuration de la prise en charge	p. 29
● La finalisation des outils de la loi du 2 janvier 2002	p. 29
● La diminution de la discontinuité éducative et la mise en place de la permanence éducative	p. 29
● La disparition des prises en charge hôtelières	p. 30
■ L'INDIVIDUALISATION DES PRISES EN CHARGE	p. 32
● Le projet pour l'enfant	p. 32
● La sortie du dispositif	p. 36
● L'exercice de la pluridisciplinarité	p. 36
■ LE FAIRE AVEC AU PROFIT DE LA RELATION ÉDUCATIVE	p. 40
● La mise en place d'activités régulières	p. 40
● Les actions de sensibilisation et de prévention	p. 43
● Les camps	p. 43



■ <b>L'INSCRIPTION DU SERVICE ET L'OUVERTURE AU PARTENARIAT</b>	<b>p. 45</b>
● Le lien avec l'ASE	p. 45
● Les partenaires santé	p. 45
● Les partenaires scolarité/insertion	p. 45
■ <b>LE DISPOSITIF POUR LE PUBLIC DIT « EN VOIE DE RECOURS »</b>	<b>p. 46</b>
■ <b>EN CONCLUSION</b>	<b>p. 47</b>
<b>SERVICE ACCOMPAGNEMENT DE PARCOURS ATYPIQUES SAPA</b>	<b>p. 48</b>
<b>2022, UNE MONTÉE EN CHARGE PÉRILLEUSE</b>	<b>P. 49</b>
■ <b>EN SEPTEMBRE, UN TOURNANT DANS LA CONSTITUTION DE L'ÉQUIPE ET LES MODALITÉS DE TRAVAIL</b>	<b>p. 49</b>
<b>DES RÉSULTATS 2022 AU RENDEZ-VOUS UN MODÈLE DE PRISE EN CHARGE TRÈS INDIVIDUALISÉE</b>	<b>P. 50</b>
■ <b>MODALITÉS D'HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉES</b>	<b>p. 50</b>
■ <b>UN PROJET ÉDUCATIF SPÉCIFIQUE</b>	<b>p. 50</b>
■ <b>UNE PRISE EN CHARGE TISSÉE AU CAS PAR CAS</b>	<b>p. 52</b>
■ <b>LA SUPPRESSION DES HÔTELS</b>	<b>p. 56</b>
■ <b>LE PARTENARIAT</b>	<b>p. 57</b>
<b>UN POINT SUR LES LOGEMENTS DITS « ALT »</b>	<b>P. 58</b>
<b>PERSPECTIVES 2023 DU SERVICE</b>	<b>P. 58</b>
<b>HORS PROTECTION DE L'ENFANCE</b>	<b>p. 59</b>
<b>ENTREPRISE D'INSERTION EQUILIBRE</b>	<b>P. 60</b>
■ <b>2022 UNE ANNÉE COMPLEXE</b>	<b>p. 60</b>
● Configuration de l'équipe en 2022	p. 60
● Une réactivité qui ne se dément pas	p. 60
■ <b>LES DONNÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>p. 60</b>
● Accompagnement et encadrement des personnels en insertion	p. 60
● Nos modalités de recrutement	p. 61
● Des chiffres 2022	p. 61
■ <b>DES ÉLÉMENTS FINANCIERS</b>	<b>p. 65</b>
■ <b>LES PERSPECTIVES 2023</b>	<b>p. 65</b>

## **GESTION D'UN LIEU D'ACCUEIL TEMPORAIRE DE REFUGIES UKRAINIENS**

**P. 66**

### **■ SITUATION DE DÉPART ET ÉVOLUTION**

- Présentation du site
- Constitution de l'équipe pluridisciplinaire

**p. 66**  
p. 66  
p. 67

### **■ OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET OPÉRATIONNELS**

- Répondre aux besoins primaires durant toute la durée du contrat d'hébergement temporaire
- Gérer l'hébergement au quotidien

**p. 68**  
p. 68  
p. 68

### **■ SORTIE DU DISPOSITIF**

- Typologie du public
- Perspectives 2023

**p. 72**  
p. 73  
p. 73





## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE 2022

### En protection de l'enfance une année marquante

Pour ce qui concerne la prise en charge du public MNA, 2022 restera comme une année singulière car pour la première fois depuis 2017, nous avons connu une baisse d'activité à certains moments de l'année, ce qui a engendré des stratégies internes. Pour des équipes et des encadrements constamment à la manoeuvre pour s'adapter à des arrivées croissantes, il y avait là une forme de répit que l'on pouvait mettre à profit pour mettre à plat les pratiques et définir des changements à partir de ce que nous savions devoir améliorer. En ce sens cette conjoncture exceptionnelle s'est avérée positive sur le plan de la prise en charge du public et des conditions de travail des équipes pluridisciplinaires, même si elle n'allait pas sans poser d'autres problèmes de fond (au niveau financier notamment). S'il est vrai que les arrivées sur le territoire français ont fléchi dans la première partie de l'année, pour repartir ensuite à la hausse, la baisse d'activité interne est imputable également à d'autres facteurs.

En ce qui concerne le service **Accueil et mise à l'abri pour évaluation** (AMAPE), il s'agissait d'abord du résultat de la révision des procédures impulsée en 2021 pour distinguer entre les évaluations rapides des situations dites « manifestes » (minorité ou majorité) et celles qui nécessitent un temps plus long pour délivrer un avis sur la minorité et l'isolement des personnes. Ce faisant nous sommes parvenus en 2022, à supprimer la file active et à mettre à l'abri immédiatement les personnes se présentant au premier accueil, au bénéfice évident du public et donc des professionnels. L'objectif est parfaitement atteint. Les évaluations émettant un doute sur la minorité du public étant par ailleurs en hausse, nous enregistrons un moindre volume d'orientations vers les MECS. A cela s'est ajoutée la systématisation de l'Aide à l'évaluation de la minorité (AEM) en préfecture qui permet de s'assurer d'un certain nombre d'éléments en amont de l'évaluation (demandes de visas ou évaluations effectuées ailleurs, etc.).

Toutefois, lorsque des doutes sont émis sur la minorité, le nombre de recours augmente, ce qui a pu avoir pour effet d'emboliser à nouveau le dispositif, le recours lorsqu'il est accompagné d'une décision judiciaire (OPP) étant suspensif : c'est pourquoi, à la demande du conseil départemental, nous avons en cours d'année dédié un de nos équipements hors Marseille à l'accueil de ces jeunes, jusqu'à la décision juridique qui statue entre placement et classement sans suite. Ce dispositif garantit un accueil digne à ce public spécifique et laisse au service Accueil la fluidité qu'il vient d'acquérir au niveau de la file active. En fin d'année, le nombre d'arrivées ayant augmenté, nous avons toutefois enregistré à nouveau des jeunes en file active mais ce phénomène est bien moins marqué qu'auparavant.

En 2022 le nombre de jeunes filles se présentant au premier accueil, bien que très fortement minoritaire, a continué d'augmenter et nous gageons que cette tendance se poursuivra ; comme si davantage de filles avaient connaissance du dispositif et étaient en capacité d'y avoir recours (public sous fortes emprises de réseaux) ; cela ne manquera pas d'interroger nos pratiques et il nous faudra réfléchir aux meilleures conditions d'accueil de ce public.

Du côté du service **Hébergement diversifié** (MECS), outre la moindre sollicitation mentionnée ci-dessous, l'harmonisation des pratiques avec la cellule nationale a engendré en début d'année davantage de ventilations de jeunes reconnus mineurs vers d'autres départements, ce qui a accentué la baisse d'activité des MECS accueillant un public MNA dans l'ensemble des Bouches-du-Rhône.



Dans un premier temps, cela nous a permis hors Marseille d'accélérer la suppression des prises en charge hôtelières, conformément à la loi Taquet. Nous avons fermé des hôtels et loué des maisons de ville. La recherche d'appartements notamment à Vitrolles est restée longtemps infructueuse et nous invite à reconsidérer notre présence sur ce territoire ; l'on trouvera dans ce bilan le témoignage des équipes éducatives sur la plus-value de ces changements. En parallèle, le service a monté le seuil d'exigence en ce qui concerne le renouvellement des contrats jeunes majeurs et mis à profit hors Marseille l'ouverture de places en Foyers de jeunes travailleurs pour y orienter certains de ces jeunes, de manière à disposer de davantage de places pour les mineurs.

Toujours dans les MECS, la relative baisse d'activité a été mise à profit en termes d'investissement éducatif des personnels auprès des jeunes. En effet ces équipes avaient jusqu'alors privilégié les démarches indispensables sur les plan administratif et scolaire/professionnel et manquaient de temps pour accompagner les jeunes comme elles l'auraient voulu et comme le stipule le cadre règlementaire. En 2022, un cran important a été franchi en termes d'individualisation des parcours, d'appropriation des outils de la loi 2002.2 (réunions de synthèses régulières et avenants au DIPC). L'augmentation de la présence éducative, la montée en volume des actions collective et l'organisation de mini-séjours estivaux ont démontré leur plus-value : le climat général est notamment plus serein.

Dans le même esprit sur les deux services les procédures d'accueil ont été modifiées avec un éducateur référent par jour pour l'accueil dans le service AMAPE Marseille et un éducateur de permanence (demi-journée quotidienne) dans le service Hébergement hors Marseille (modalité à modéliser à Marseille en 2023). Nous constatons un meilleur accueil des jeunes et une meilleure organisation du travail des éducateurs que ne viennent plus bousculer des accueils en urgence.

L'ensemble de ces inflexions nous permet de dire que l'action des services Accueil et Hébergement a convergé fin 2022 vers une augmentation du nombre de **mineurs** accueillis/évalués/placés, ce qui est conforme au socle de notre intervention en protection de l'enfance, et vers une meilleure présence éducative auprès de ces jeunes. En fin d'année nous avons pris acte, notamment sur le service Hébergement, de l'obsolescence du recueil statistique en vigueur dans ces services. Déjà ancien, il est lourd à manipuler (fichiers Excel) et difficile à animer car ses indicateurs ne traduisent pas assez finement l'ensemble des actions maintenant mises en œuvre par les équipes auprès du public. C'est pourquoi l'on trouvera peu d'indications statistiques dans cette édition de notre bilan d'activité. Nous avons décidé d'intégrer le nouvel outil mis en place dans les services de prévention spécialisée que nous avons adapté à nos besoins propres. Au premier trimestre 2023, l'ensemble des équipes du Pôle MNA l'utiliseront pour leurs plannings (prévisionnels et réalisés), au deuxième trimestre les équipes de l'AMAPE y consigneront leurs actions auprès du public et les MECS feront de même à partir du deuxième semestre. Cette montée en charge progressive a le mérite d'être réaliste, fin 2024, nous pourrions vérifier la plus-value et procéder à des ajustements éventuels et à partir de 2024 nous disposerons d'un véritable reflet harmonisé de l'action de ces équipes.

Du côté du service [Accueil des parcours atypiques](#), l'année a été difficile il serait vain de le nier. L'augmentation rapide du nombre de jeunes (22 places dont deux d'urgence par extension de la MECS MNA) a déstabilisé une équipe par ailleurs insuffisante et qui s'est trouvée de ce fait submergée, trouvant difficilement le sens du travail par manque de temps pour des accompagnements éducatifs de qualité dont pourtant ce public a particulièrement besoin. Nous avons enregistré un fort turn over.

En outre, l'arrivée de la majorité des jeunes se déroule dans un contexte d'urgence, très au-delà de ce qui était prévu, ce qui complique encore leur accueil et demande une grande disponibilité de l'équipe. Il nous faudra à terme engager une réflexion sur la nature du projet et l'organisation des plannings si cette modalité tend à se pérenniser.

Au dernier trimestre toutefois une équipe en grande partie renouvelée s'est stabilisée et l'augmentation prévue du ratio, avec l'embauche de trois éducateurs spécialisés supplémentaires et le passage à plein temps de la psychologue en 2023, laisse entrevoir de meilleures perspectives, au bénéfice des jeunes et des professionnels. En dépit de ce contexte les résultats sont bien là, avec une majorité des jeunes accueillis stabilisés dans le service, qui remplit ainsi son office. Nous identifions avec les équipes éducatives deux modalités/postures internes



qui contribuent à ce résultat : tout d'abord nous n'instituons pas *a priori* de référence éducative, ce qui est compliqué pour l'organisation du travail, mais fait rupture d'entrée avec les systèmes de prise en charge antérieurs et laisse à ces jeunes le temps de « faire rencontre » avec un des membres de l'équipe ; et d'autre part, le seuil de tolérance de cette équipe est très haut, ce qui laisse de la marge et permet là aussi de faire rupture et paradoxalement de déconcerter des jeunes ayant accumulé les exclusions et cherchant à les provoquer mais qui se retrouvent là face à des adultes qui ne leur ferment pas la porte et les oblige à faire autrement.

Gageons que ces deux éléments resteront la base d'une doctrine de prise en charge qu'il convient d'étoffer. 2023 sera également consacrée à la recherche de lieux permettant de rompre avec les prises en charge hôtelières et susceptibles d'apporter à ce public, à la fois l'autonomie qui permet de le fidéliser et la présence éducative nécessaire.

Sur l'ensemble de ce secteur de prise en charge de mineurs ASE, nous nous heurtons à une véritable difficulté en termes de ressources humaines. Le manque de reconnaissance, les conditions de travail, les salaires et autres conditions de reprises d'ancienneté se cumulent pour rendre ces métiers peu attractifs. De ce fait il est arrivé et il arrive encore que des équipes fonctionnent avec un effectif réel inférieur au ratio autorisé, ce qui entraîne alors des fatigues et renforce le turn over. Nous avons du mal quelquefois à sortir de ce cercle vicieux, dommageable autant pour les professionnels que pour le public. Nos marges de manœuvre sont réduites et nous ne pouvons, comme d'autres, qu'alerter sur ce phénomène.

## Hors protection de l'enfance une année dynamique

En réponse à l'urgence humanitaire ouverte par la guerre en Ukraine, nous avons, en accord avec le conseil départemental, organisé et géré entre mars et décembre 2022 l'accueil et le séjour d'une centaine de réfugiés ukrainiens sur le domaine des Cadeneaux aux Pennes Mirabeau.

Nous avons appris en cheminant cette réponse humanitaire effectuée par des travailleurs sociaux, dans un premier temps à partir d'appuis internes au Groupe addap13 (équipes de prévention spécialisée et médiations sociale, chantiers d'insertion, éducateurs sportifs) et ensuite via une équipe spécifiquement recrutée, composée de travailleurs sociaux et d'un personnel infirmier. Nous avons bénéficié d'un fort appui des collectivités et notamment du service social volant du conseil départemental qui a été plus que précieux pour démêler les situations administratives.

Nous avons ainsi tous ensemble démontré, une fois encore avons-nous envie de dire, le goût des professionnels du Groupe addap13 pour innover, toujours sur la base d'une présence de première ligne, au plus près des personnes et d'une disponibilité éducative inconditionnelle.

L'entreprise de restauration Equilibre a largement participé à cet effort et mérite une fois encore d'être saluée pour cette réactivité et cette capacité à monter à charge avec un personnel par définition fragile. Il n'en reste pas moins que cette entreprise se trouve dans une mise en tension entre tarification (repas MNA), inflation (coûts de l'énergie et des fournitures alimentaires), et impératifs règlementaires en termes de qualité, circuits courts etc. qui ne laisse pas d'inquiéter et nécessitera de trouver de nouvelles pistes qui la sécurisent en 2023.



# PROTECTION DE L'ENFANCE

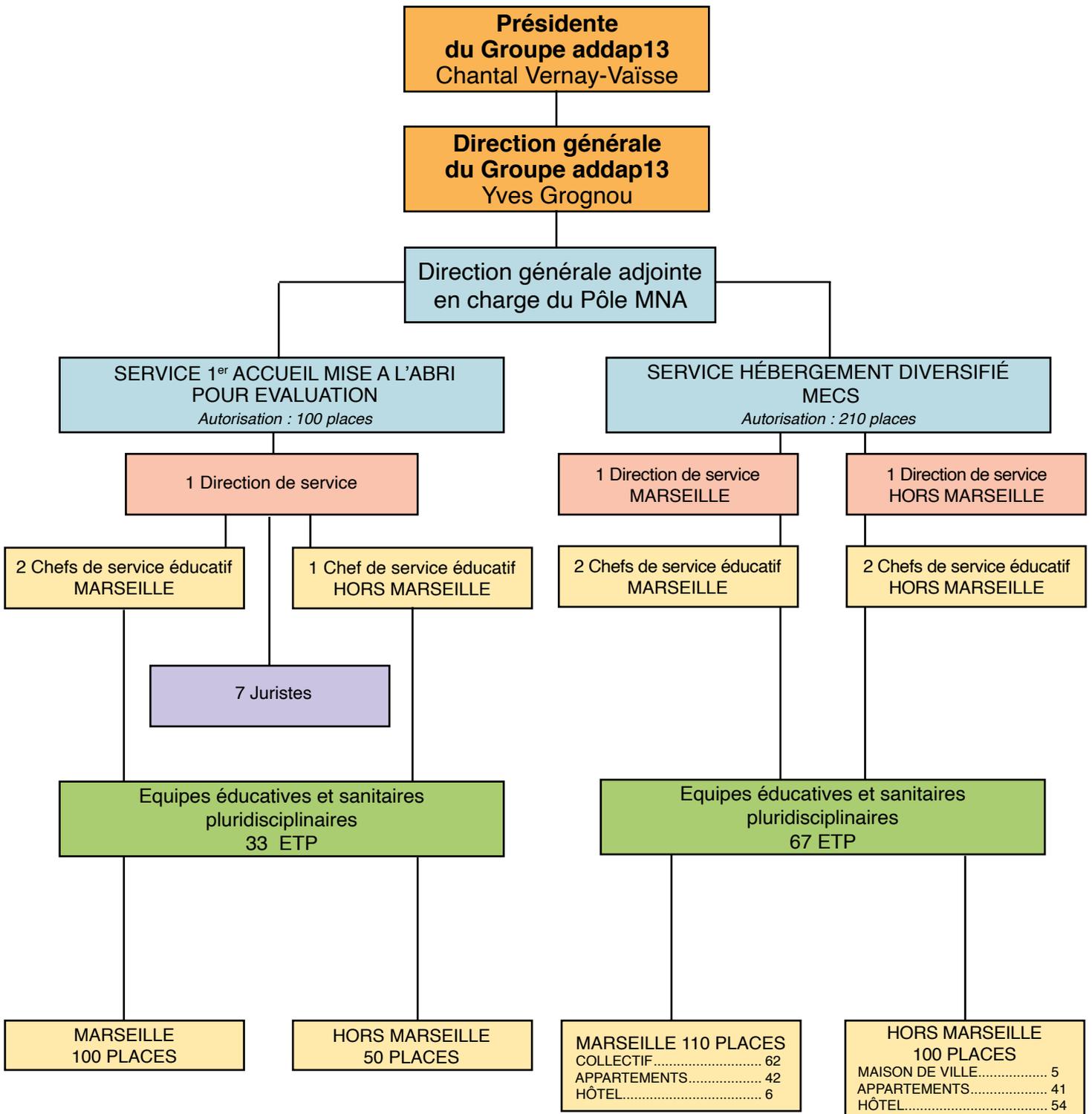
POLE MINEUR NON ACCOMPAGNÉS





# SCHÉMA D'ORGANISATION

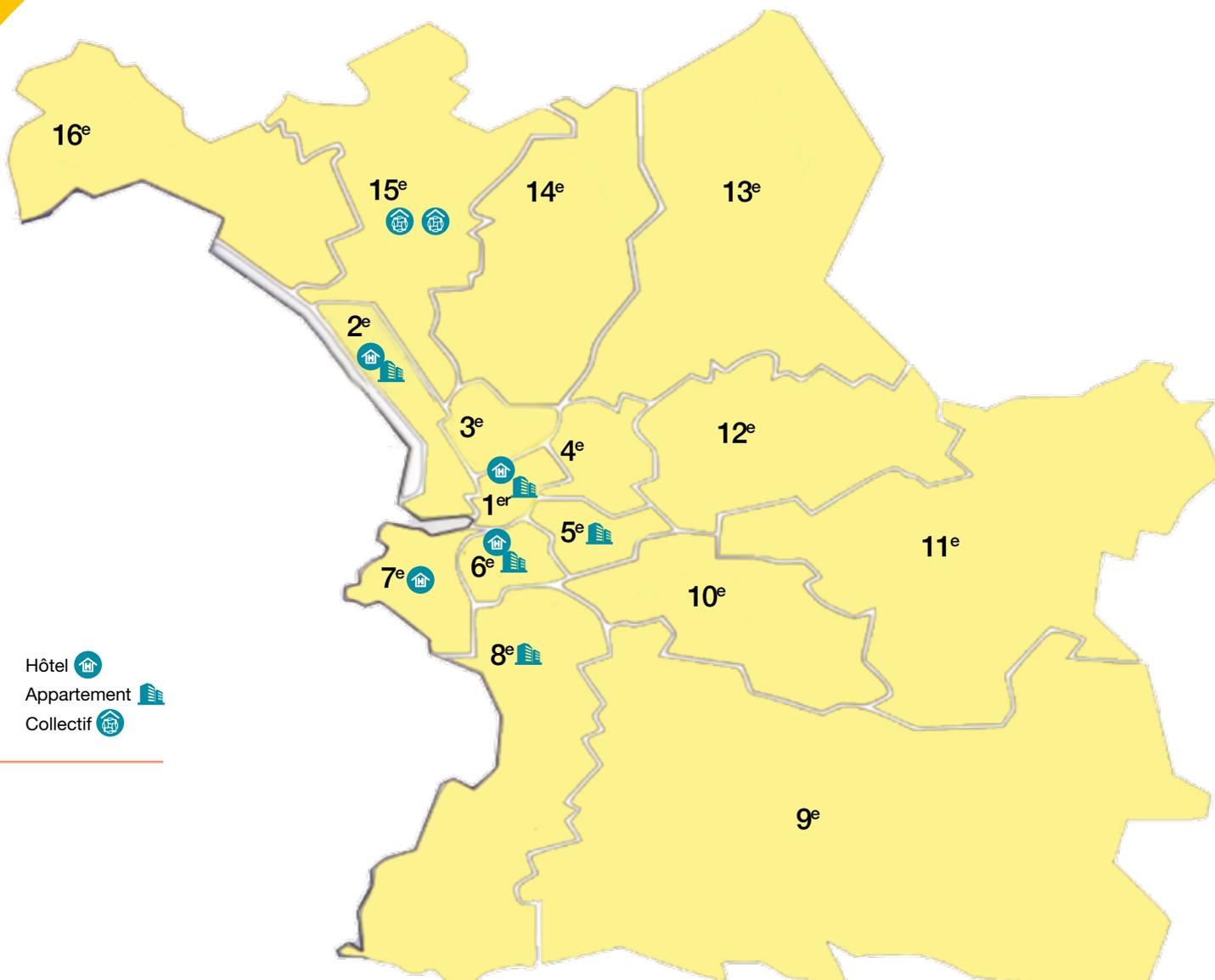
## Groupe addap13





# IMPLANTATION DES UNITES EDUCATIVES

## MARSEILLE



Hôtel   
 Appartement   
 Collectif 

### SERVICE MISE À L'ABRI POUR ÉVALUATION Séléna Delpont, Directrice

#### MARSEILLE 100 PLACES

- 2 cheffes de service éducatif
- 7 juristes (Marseille et hors Marseille)
- 18 travailleurs sociaux
- 2 infirmiers et 1 aide-soignant
- 2 veilleurs de nuit
- 1 maîtresse de maison

**Premier accueil**  
35 boulevard de Briançon - 13003

- 4 hôtels – 100 places**
- Résidence Estelle - 13006 - 30 places
  - Terminus - 13002 - 40 places
  - Alcazar - 13001 - 30 places

### SERVICE HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ MECS Clémentine Bonifay-Besson, Directrice

#### MARSEILLE 110 PLACES

COLLECTIF COUGIT-13015	COLLECTIF TUILERIES -13015
50 PLACES: 2 unités éducatives (25 places)	12 PLACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>● 1 chef de service éducatif</li> <li>● 16 travailleurs sociaux</li> <li>● 2 personnels infirmiers</li> <li>● 5 veilleurs de nuit</li> <li>● 1 maîtresse de maison</li> <li>● 0,5 factotum</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 0,5 chef de service éducatif</li> <li>● 7 travailleurs sociaux</li> <li>● 0,5 personnel infirmier</li> <li>● 3 veilleurs de nuit</li> <li>● 1 maîtresse de maison</li> <li>● 0,5 factotum</li> </ul>

#### UNITES APPARTEMENTS ET REPLI HOTEL

48 PLACES	
25 APPARTEMENTS	1 HÔTEL (6 PLACES)
<ul style="list-style-type: none"> <li>● 0,5 chef de service éducatif</li> <li>● 6 travailleurs sociaux</li> <li>● 0,5 personnel infirmier</li> <li>● 2 veilleurs de nuit</li> </ul>	





# IMPLANTATION DES UNITES EDUCATIVES

## ■ HORS MARSEILLE



- Hôtel
- Appartement
- Collectif

**SERVICE MISE À L'ABRI POUR ÉVALUATION**  
Séléna Delpont, Directrice

**HORS MARSEILLE / 50 PLACES**

- 1 cheffe de service éducatif
- 7 Juristes (Marseille et hors Marseille)
- 8 travailleurs sociaux
- 1 personnel infirmier

**Hôtel résidence Les Catalans**  
Vitrolles - 50 Places

SERVICE HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ MECS Franck Olivares, Directeur	
HORS MARSEILLE 100 PLACES	
EST	OUEST
53 PLACES	47 PLACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>● 1 cheffe de service éducatif</li> <li>● 8 travailleurs sociaux</li> <li>● 1 CIP</li> <li>● 1 personnel infirmier</li> <li>● 2 veilleurs de nuit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 1 cheffe de service éducatif</li> <li>● 8 travailleurs sociaux</li> <li>● 1 CIP</li> <li>● 1 personnel infirmier</li> <li>● 2 veilleurs de nuit</li> </ul>
<p><b>Le Rove</b> 1 hôtel - 24 places</p> <p><b>Martigues</b> 7 Appartements - 13 places</p> <p><b>Saint Victoret</b> 1 maison - 6 places</p> <p><i>Perspective : une maison à Gignac-la-Nerthe (6 places)</i></p>	<p><b>Arles</b> 1 maison de ville - 6 places 2 appartements - 6 places</p> <p><b>Istres</b> 4 appartements - 12 places</p> <p><b>Martigues</b> 1 Hôtel - 20 places</p> <p><b>Saint-Martin-de-Crau</b> 2 appartements - 6 places</p>





## SERVICE ACCUEIL ET MISE A L'ABRI POUR EVALUATION

### ■ ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET PROPOS INTRODUCTIFS

Le service Premier accueil et mise à l'abri pour évaluation est en évolution depuis sa création en 2016 du fait de l'augmentation constante du nombre de jeunes accueillis sur le dispositif. Pour pouvoir répondre au mieux aux besoins, l'addap13 est en constante réflexion pour améliorer la prise en charge des jeunes.

La mission principale du service est de procéder à l'évaluation éducative et sociale des personnes se déclarant mineurs non accompagnés. Cet accueil des mineurs non accompagnés est prévu par la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant qui a d'ailleurs rappelé la notion de « mineur privé temporairement ou définitivement de la protection de sa famille » au sein de l'article L. 221-2-2 du code de l'action sociale et des familles (CASF). Ce même code prévoit que les MNA entrent dans le droit commun de la protection de l'enfance et relèvent donc à ce titre de la compétence des départements.

Pour ce faire, le service accueille et met à l'abri toutes les personnes se déclarant mineurs non accompagnés sur le département des Bouches-du-Rhône. Cet accueil inconditionnel s'inscrit à la fois dans la protection de l'enfance, la prévention des situations d'exclusion sociale (repérage des vulnérabilités) et l'accompagnement de l'accès aux droits. La prise en charge de ces jeunes est identique pour tous mais une attention particulière est portée aux publics les plus vulnérables pour lesquels une solution d'urgence est proposée.

Nos objectifs opérationnels sont les suivants :

- L'accueil des personnes se déclarant mineurs non accompagnés,
- Le repérage des vulnérabilités particulières,
- L'évaluation éducative et sociale de ces personnes et le recueil des observations éducatives,
- La préparation à la réorientation ou à la sortie du dispositif.

L'année 2022 a été riche en événements et évolutions dans le service AMAPE. Ces changements sont inter-

venus dans un souci d'amélioration continue de l'organisation du service et de la prise en charge du public MNA.

Suite aux directives du Conseil départemental du mois de mai 2021, nous nous sommes mis en recherche d'un lieu permettant la mise à l'abri immédiate des jeunes primo-arrivants. Dans un même temps, nous avons également acté des transformations quant à notre procédure d'évaluation. Grâce à ces nouvelles méthodes d'évaluation, nous avons constaté une réduction progressive de la file active et une évaluation plus rapide des situations sans renier ni la légalité ni la qualité de nos pratiques.

Dans le premier semestre 2022, nous avons trouvé un lieu permettant d'accueillir tous les jeunes présents en file active. Cependant, nous avons observé au début du mois d'avril, une réduction drastique du nombre de jeunes MNA arrivant sur le territoire français et, dans un même temps, nous avons enregistré une hausse significative des réorientations de jeunes confiés à l'ASE vers d'autres départements, et ce jusqu'en août 2022.

Ces facteurs nous ont amenés à reporter ce projet d'ouverture d'un nouveau dispositif car le contexte ne le nécessitait pas.

En parallèle et pour la première fois depuis plusieurs années, **nous avons pu mettre en place une mise à l'abri immédiate pour tous les jeunes**. Cela a été une réussite importante pour l'ensemble de l'équipe du service AMAPE.

Au mois d'avril 2022, nous avons décidé de rationaliser nos lieux d'hébergement de mise à l'abri à Marseille en quittant l'hôtel de France et en augmentant le nombre de places dans les hôtels Terminus et Alcazar. Le regroupement des équipes éducatives sur trois unités d'hébergement a permis d'améliorer la prise en charge quotidienne de notre public. Parallèlement l'unité de Vitrolles a poursuivi son activité en hébergeant 50 jeunes.

Au cours de l'année, les équipes se sont enga-



gées dans l'accompagnement des jeunes dans les démarches de soin, administratives et juridiques. Elles ont également continué leur action éducative à travers la mise en place d'activités et de moments conviviaux et d'échanges avec les jeunes.

Le mois de septembre 2022 a vu une augmentation progressive du nombre de MNA se présentant à notre premier accueil et cette tendance a perduré jusqu'à la fin de l'année. Nous avons pu assurer la mise à l'abri immédiate des jeunes jusqu'à la fin du mois de septembre. Néanmoins, la nouvelle augmentation des délais de réorientation des jeunes sur des places pérennes dans le département ainsi que la fin des réorientations en dehors des Bouches du Rhône ont entraîné un nouveau délai avant la mise à l'abri. Toutefois, ces délais ne sont plus aussi importants qu'auparavant. Tous les leviers que nous continuons de mettre en place nous font espérer un retour, au cours du premier trimestre 2023, à une mise à l'abri immédiate.

Nous poursuivons également nos recherches pour rationaliser nos modalités d'hébergement. Si le lieu unique s'éloigne, ce sont des établissements permettant une souplesse quant au nombre total de personnes hébergées qui sont recherchés. Nous pensons ainsi mieux répondre aux fluctuations permanentes des arrivées sur le territoire marseillais.

## ■ L'ACCUEIL DES PERSONNES SE DECLARANT MINEURS NON ACCOMPAGNES

### ● Le premier accueil

Le premier accueil se déroule au 35 boulevard de Briançon (3<sup>e</sup> arrondissement de Marseille). Il est ouvert trois matinées par semaine.

Au total, le premier accueil a été ouvert 180 jours en 2022.

Tous les jeunes se déclarant mineurs non accompagnés peuvent s'y présenter pour s'enregistrer et se

faire connaître auprès du Conseil départemental. Une équipe pluridisciplinaire est présente pour accueillir le public (éducateurs, juristes et infirmiers). Lors de cet accueil, chaque personne est reçue en entretien, avec interprète si nécessaire. Lors de cet entretien, une fiche de premier contact est rédigée puis transmise aux services du département.

Ce signalement auprès du département se fait le jour même. Les jeunes sont également inscrits sur la « file active » qui recense, par ordre d'arrivée, tous les jeunes qui se sont présentés sur le service et qui attendent une place en mise à l'abri. La fiche premier contact est également l'occasion pour les professionnels d'expliquer aux jeunes la procédure dans laquelle ils s'engagent.

En 2022 la réduction, voire la suppression pendant plusieurs mois, de la file active a considérablement réduit le temps que passent les jeunes dans notre service. Au-delà de son caractère contraint, notre prise en charge, désormais marquée par sa brièveté, est jalonnée par un certain nombre de démarches incontournables et s'adresse à des personnes dont l'anxiété (parcours migratoire) est renforcée par la perspective de l'évaluation.

Le positionnement de l'équipe repose sur la conviction de l'impact positif d'un lien, même de courte durée, s'il est de qualité ; c'est pourquoi l'aspect éducatif a été largement travaillé en 2022 en tant qu'élément participant de la construction de ces jeunes. Le triptyque accès aux droits, prévention sanitaire et qualité de l'accueil est notre fil rouge.

Lorsque des jeunes évoquent des problèmes de santé, ils sont reçus par l'infirmier(ère) présent(e) et peuvent ensuite être réorientés en cas de nécessité.

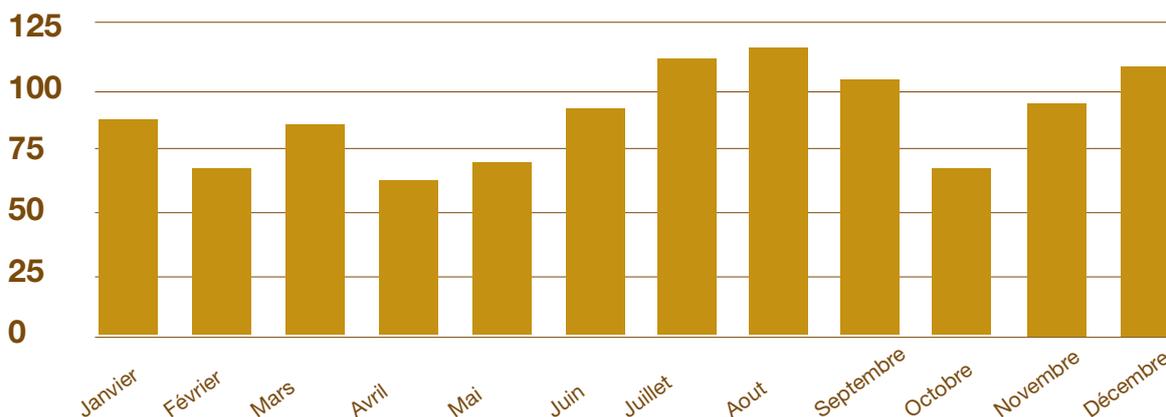
## ■ CHIFFRES CLÉS DU PREMIER ACCUEIL EN 2022

### ■ Données générales

Au total 1065 personnes se sont présentées au premier accueil, ce qui représente une augmentation de 5,6 % par rapport à 2021.

Comme les années précédentes, les personnes venant

### Répartition des arrivées



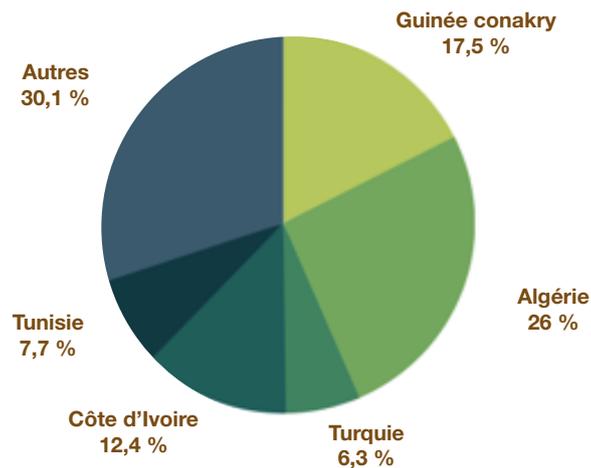
s'inscrire déclarent le plus souvent être âgées de 16 ans. En 2022, le service a accueilli 89 personnes en moyenne par mois. Nous avons observé un pic d'activité exceptionnel en été avec plus de 100 personnes se présentant au premier accueil. Si la période estivale a toujours représenté un fort pic d'affluence, ce phénomène a été particulièrement important en 2022, avec notamment en juillet une augmentation de 35 % par

rapport à juillet 2021.

Alors que le service avait réussi à mettre en place une mise à l'abri immédiate, ce pic d'activité a marqué la reprise d'une file active.

#### Profil des personnes accueillies

### Origine des personnes reçues au premier accueil



35 nationalités sont représentées. Tout comme en 2021, la majorité de ces personnes vient d'Algérie et de Guinée Conakry. On observe une forte augmentation du nombre de personnes provenant de Turquie qui représentent 6,3 % du total en 2022 contre un peu moins de 2 % en 2022.

- Hors cadre MNA : 2 ;
- Pourcentage de filles : 2 %.

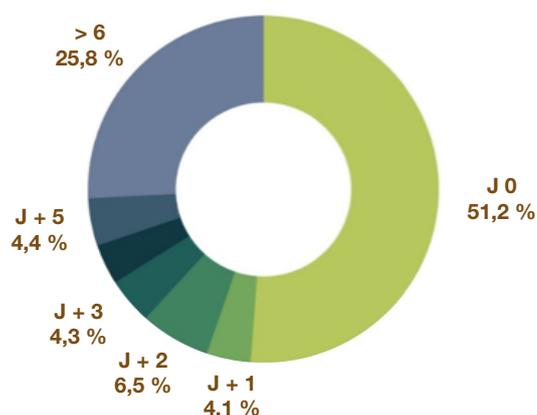
Même si les jeunes filles ne représentent que 2 % des effectifs, leur arrivée sur le service est en constante augmentation. En 2022, on note une accélération de cette tendance au 4e trimestre, et ce phénomène semble devoir se poursuivre au 1er trimestre 2023.

#### Statut des personnes au 31 décembre 2022

- Nombre de jeunes non revenus après la fiche de 1<sup>er</sup> contact : 130 ;
- Nombre de jeune admis en mise à l'abri : 950 ;
- Déjà évalués : 13 ;

**Au 31 décembre 2022, 25 personnes étaient en attente de mise à l'abri.**

#### Délais d'attente avant mise à l'abri



En 2022, **51,2 % des personnes s'étant présentées au premier accueil ont bénéficié d'une mise à l'abri immédiate** contre 11 % en 2021.

Les années précédentes, cette prise en charge immédiate concernait seulement les personnes dites vulnérables : jeunes filles, malades, jeunes ayant moins de 15 ans.

### LA PRISE EN COMPTE DES BESOINS DÈS LE PREMIER ACCUEIL

Tout commence au premier accueil, ouvert trois matins par semaine dans les locaux du boulevard de Briançon.

C'est là que se noue la possibilité d'une confiance entre les jeunes et l'équipe, sur la base de la présence d'un éducateur de chacun des hébergements (Marseille). La rédaction de la fiche 1er contact permet aux éducateurs de commencer à créer le lien et connaître les histoires de vie. La présence de l'équipe soignante permet de faire un premier bilan santé et d'inscrire les jeunes dans un parcours éventuel de soin.

La permanence d'écoute psychologique a continué les mercredis lors du premier accueil. Elle permet de trouver, dans la relation, un point d'amarrage et de mettre en mots les ressentis des jeunes. Flexible, la permanence propose des entretiens avec ou sans rendez-vous. Puis, pour ceux qui n'émettent pas de demande, nous les rencontrons lors de moments plus informels, au détour d'un thé par exemple. Certains des jeunes rencontrés ont ainsi demandé par la suite à être reçus en entretien et se sont engagés dans un parcours de soin à visée thérapeutique.

Enfin, au-delà de l'analyse de pratiques proposées chaque mois aux équipes éducatives, cette présence hebdomadaire apporte également un soutien aux équipes présentes.

En 2022 le partenariat avec la Croix-Rouge s'est poursuivi. Les bénévoles sont présents une fois par mois pour proposer aux jeunes d'appeler gratuitement leur famille au pays pour renouer les liens. Une borne de la Croix-Rouge est restée installée au premier accueil pour les personnes qui recherchent un membre de leur famille disparu. Cela s'inscrit dans leur programme **Trace the Face**.

Nous sommes restés vigilants quant à la Covid19. Les pratiques étant à présent bien installées, les professionnels ont su concilier au mieux les préconisations gouvernementales et nos modalités d'accueil, les faire évoluer au gré des consignes sanitaires à appliquer. En fonction de la situation, les jeunes pouvaient s'installer dans une grande salle pour se reposer, ou bien être reçus selon une modalité de « guichet ».

Si les débuts ont pu être délicats, force est de constater que le choix de s'implanter en dehors du territoire marseillais a de réels atouts. Au-delà de l'objectif premier

d'élargir des perspectives de parcours, l'implantation dans des villes plus réduites nous a permis de tisser un réel réseau partenarial valorisant pour nos équipes et nos publics.

Depuis l'ouverture de ce collectif en décembre 2020, plus de 220 jeunes y ont été accueillis.

### ↳ Perspectives 2023

- ◆ Supprimer le fonctionnement avec file active et mettre en œuvre une mise à l'abri immédiate.
- ◆ Améliorer l'information dispensée à l'accueil afin d'assurer la meilleure compréhension possible du dispositif et du cadre légal lié aux mineurs non accompagnés.
- ◆ Elaborer un schéma global de la prise en charge des MNA, illustré et accessible afin de donner dès l'arrivée dans le service une information claire sur la base d'un support visuel.
- ◆ Renforcer la communication et la coordination entre les différents acteurs : juristes, éducateurs, chefs de service, DIMEF, partenaires.

### ● L'accueil en mise à l'abri

La mise à l'abri est la condition réglementaire des évaluations éducatives et sociales. Au-delà de la mise en œuvre de l'évaluation, la mise à l'abri est également l'occasion d'instaurer une présence éducative auprès des personnes et d'organiser des premiers actes d'accompagnement éducatif.

**Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2022, 950 personnes ont été mises à l'abri, soit 40 % de plus que l'année dernière.**

A noter que **15 %** de ces personnes ont **fugué** avant leur évaluation éducative et sociale.



#### RECUEIL STATISTIQUE

Nombre total de jeunes hébergés en 2022 (dont entrées en 2021) :

**1106 personnes,**

950 entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2022.

Nombre moyen de nuitées en mise à l'abri :

**42 nuitées,**

(Moyenne calculée à partir du nombre de personnes mises à l'abri entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre.)

Conformément à notre autorisation, la mise à l'abri pour évaluation compte actuellement 150 places, réparties entre 100 places à Marseille et 50 places à Vitrolles.

## PRÉSENTATION DES LIEUX D'HÉBERGEMENT

### ■ Un grand collectif hors Marseille

L'unité de mise à l'abri hors Marseille a ouvert en décembre 2021 pour répondre à un besoin d'ouverture vers l'extérieur de Marseille de nos publics mineurs non accompagnés.

L'unité est composée d'un collectif de 50 jeunes, hébergés en chambres individuelles et doubles.

La configuration du lieu permet une bonne qualité de prise en charge collective.

Il comprend :

- Un réfectoire où la prise de repas est possible lorsque le contexte sanitaire le permet. Cet espace de partage permet de créer un lien de confiance entre les jeunes, mais surtout avec l'équipe éducative. Les moments de repas deviennent ainsi des moments éducatifs et où les jeunes peuvent raconter leurs journées et partager des moments informels avec les éducateurs.
- Un bureau des éducateurs/salle de réunion/point informatique : les entretiens avec les jeunes, l'aide aux devoirs et les réunions d'équipe se tiennent dans cet espace.
- Une infirmerie : la présence de l'infirmière dans l'hébergement apporte aux jeunes un sentiment de sécurité. En cas de problèmes de santé bien sûr, mais aussi et beaucoup pour aborder des sujets liés à la sexualité, le bien être, le stress.
- Un bureau pour la cheffe de service, ce qui permet une proximité avec équipes mais également des publics pris en charge.

Cependant, nous observons que le respect du cahier des charges nécessite une vigilance permanente pour que la qualité de l'hébergement reste au plus haut niveau possible.

Le nombre de jeunes accueillis ainsi que les nombreux mouvements (entrées et de sorties permanentes) accélèrent parfois sensiblement l'usure des espaces collectifs et des chambres. En parallèle des consignes éducatives, du rappel de la nécessité de respecter le règlement de fonctionnement, de la sensibilisation des jeunes à participer à l'entretien des lieux, nous demandons au gérant de l'établissement de mener les travaux d'entretien et d'amélioration de manière sou-

tenue et constante. Nous avons mené en fin d'année une visite de conformité relevant des points sensibles à résoudre très rapidement au risque d'entamer durablement la qualité de l'hébergement.

### ■ Une unité dédiée aux publics les plus vulnérables

Les publics les plus vulnérables étaient, avant 2021, pris en charge essentiellement par les services de la DIMEF. En effet, lorsque des jeunes particulièrement vulnérables se présentaient au premier accueil, nos équipes sollicitaient les services de la DIMEF afin d'obtenir des placements au sein de leurs différents foyers d'urgence. Néanmoins, au regard du nombre de situations, les places disponibles en foyer d'urgence n'étaient pas toujours suffisantes et nous avons fait le choix de dédier l'une de nos unités à ces publics.

L'accueil d'un public dit « vulnérable » nécessite de penser l'accompagnement éducatif au regard des problématiques spécifiques des mineurs non accompagnés dans ce cadre-là. Le dispositif compte 20 places, mais des places en sur occupation peuvent être débloquées en cas de besoin.

En droit, la personne vulnérable est une personne en situation de faiblesse physique ou psychique que la loi protège des abus commis à son encontre, notamment en matière pénale ou sociale. Sur nos services, chaque personne se déclarant MNA, est de fait considérée comme vulnérable. Il a donc fallu définir des critères et déterminer quelles situations seraient considérées comme extrêmement vulnérables.



### LA GRANDE VULNÉRABILITÉ

Au sein de cette unité, nous avons défini les personnes vulnérables comme :

- Les garçons âgés de 15 ans et moins,
- Les femmes sans condition d'âge.

Enfin au-delà de l'âge, certains critères peuvent être retenus après concertation et consensus de l'équipe pluridisciplinaire : vulnérabilité psychique, vulnérabilité physique, pathologie chronique, isolement certain (pas d'hébergement, pas de connaissances dans la communauté, pas d'amis), en danger dans la rue au regard de sa fragilité apparente (réseau de proxénète ou autres)

Nous avons dédié à l'accueil de ce public l'hôtel Alcazar, situé à proximité du métro Noailles dans le centre-ville de Marseille et accessible en transports en commun ce qui facilite les déplacements des jeunes accueillis. Cet établissement, qui accueille en permanence 30 jeunes, comprend un service de blanchisserie et une salle commune réservée aux jeunes. L'équipe éducative est composée de quatre éducateurs et une aide-soignante.

L'hôtel possède des chambres doubles, triples et quadruples. Un réceptionniste est présent 24h/24. Le soir, un veilleur de nuit mobile de l'addap13 est également présent dans l'établissement.

L'objet principal du dispositif est de proposer une prise en charge immédiate aux mineurs non accompagnés présentant un degré de vulnérabilité important. Cela implique une proposition d'hébergement immédiate, dès que la personne se présente au premier accueil, l'organisation rapide de l'entretien d'évaluation et enfin une réorientation rapide vers une structure adaptée. Dans la phase d'accueil de la personne, la priorité est donnée aux soins primaires : repas, hygiène, sommeil et à un premier bilan de santé (CLAT, CEGIDD). L'un des infirmiers du service organise rapidement un premier bilan de santé général. Un rendez-vous avec la psychologue est également systématiquement proposé. Notre aide-soignante anime un atelier autour de l'hygiène corporelle et du rôle de la santé (comment prendre soin de sa santé).

Dès l'entrée, un temps privilégié est organisé avec l'un des membres de l'équipe éducative dédiée, pour évoquer notamment l'entretien d'évaluation éducative et sociale et l'objectif de réorientation rapide.

L'évaluation éducative et sociale est réalisée dans un délai court, idéalement dans les jours suivant l'entrée en mise à l'abri. Des créneaux spécifiques seront dédiés chaque semaine aux jeunes accueillis en vulnérabilité. Pour les profils manifestement mineurs, l'entretien d'évaluation pourra être plus court si cela est nécessaire.

A l'issue de la transmission de l'évaluation, une demande de réorientation sera faite auprès des services du département. Une proposition d'orientation, conforme aux souhaits de la personne et à son projet, est proposée à la cellule MNA parallèlement à la transmission de l'évaluation éducative et sociale.

La prise en charge de ce public s'est révélée être un nouveau challenge pour nos équipes. En effet, la prise en charge des jeunes filles aura été l'occasion

d'accompagner de plus près des problématiques complexes telles que la prostitution et l'emprise, les questions de contraception, souvent compliquées chez ces publics, et enfin l'accompagnement dans le cadre de grossesses et parfois une certaine préparation à la parentalité pour ces jeunes filles, encore adolescentes.

#### Deux établissements pour compléter l'offre de mise à l'abri :

##### L'hôtel Terminus

Situé à proximité du métro Joliette dans le centre-ville de Marseille, il est accessible en transports en commun, ce qui facilite les déplacements des jeunes accueillis. L'hôtel Terminus accueille en permanence 40 jeunes et comprend un service de blanchisserie, une salle commune réservée aux jeunes ainsi qu'un bureau pour les éducateurs. Cet établissement est composé de 4 chambres simples, 9 chambres doubles et 6 chambres triples. L'équipe éducative est composée de 6 éducateurs qui assurent des permanences et des présences et un infirmier qui y tient une permanence hebdomadaire. Un réceptionniste est présent 24h/24.

##### L'hôtel Estelle

Situé à proximité du métro Notre Dame du Mont dans le centre-ville de Marseille, il est accessible en transports en commun, ce qui facilite le déplacement des jeunes accueillis. Cet établissement accueille en permanence 30 jeunes. Il compte 12 studios pour deux personnes et 2 studios pour trois personnes. L'hôtel dispose également d'un service de blanchisserie pour les jeunes ainsi qu'une salle commune privatisée. Les éducateurs assurent des permanences éducatives dans la salle commune. Quatre éducateurs qui assurent le suivi des 30 jeunes accueillis et une infirmière vient une fois par semaine assurer une permanence santé. Un réceptionniste est présent 24h/24.

#### Perspectives 2023

- ◆ Diminuer le temps d'attente avant l'entretien d'évaluation.
- ◆ Poursuivre la recherche de lieux permettant une mise à l'abri de qualité sur le plan de l'hébergement, une adaptabilité à la fluctuation de notre activité, des espaces dédiés à l'activité des équipes éducatives, des espaces communs exclusivement réservés à la vie de groupe.
- ◆ Affiner l'organisation du travail pour :
  - Améliorer l'accueil,
  - Multiplier les observations éducatives,
  - Proposer des ateliers pédagogique (écriture, français, informations diverses...).

## L'ORGANISATION ÉDUCATIVE

Chaque unité d'hébergement est gérée par une équipe éducative dédiée. Le ratio éducateurs/usagers est d'un éducateur pour 7 jeunes pris en charge. Auxquels s'ajoutent des missions transversales : une équipe infirmière composée de quatre personnes (infirmiers et aides-soignants). La mise en place d'équipes éducatives dédiées permet d'assurer des présences quotidiennes en journée et en soirée. Le week-end, quatre éducateurs sont en poste afin d'assurer des présences et de mettre en œuvre des activités.

La nuit et le weekend les cadres d'astreinte sont chargés de la gestion des alertes et des urgences. Ils peuvent intervenir par téléphone et engager une intervention des veilleurs de nuit dits « mobiles », pour aller récupérer des jeunes sortants d'hospitalisation par exemple. Leur présence se révèle primordiale, tant sur le plan de la continuité éducative que sur le plan de la gestion des urgences.

Les équipes éducatives ont pour mission de veiller à la mise en œuvre de la procédure d'évaluation et d'y participer, mais également de mener tous les accompagnements sanitaires et éducatifs nécessaires pendant la mise à l'abri.

Au-delà de ces actions du quotidien, et afin d'extraire ces jeunes, le temps d'un weekend ou d'une journée, de leur parcours administratif souvent lourd et anxiogène, les éducateurs ont organisé de nombreuses sorties éducatives ou activités pendant les week-ends. Ces sorties sont l'occasion de partager des moments conviviaux et de resserrer les liens avec les équipes éducatives et entre les jeunes.

### Modalités d'admission

En 2022 les équipes ont réservé les lundis, mercredis et vendredis (hors urgences ou impératifs de fonctionnement) pour les entrées effectives dans les hébergements : l'éducateur présent au premier accueil se charge des entrées, ce qui est fluide et sécurisant pour les jeunes et nous avons gagné en qualité. Nous avons également gagné en efficience grâce à la fiche de liaison remplie avec le jeune dans les locaux du premier accueil avant l'entrée effective. Elle recense toutes les informations nécessaires et la photo du jeune. Envoyée par mail à l'ensemble de l'équipe dès l'entrée dans l'hébergement elle déclenche les démarches et fait office de tableau de bord des situations, évitant doublons et pertes de temps.

- Kits vêture et hygiène ;
- Etablissement de la carte addap13 ;
- Carte RTM ;
- Prise de rendez-vous CLAT ou tout rendez-vous médical urgent.

Au moment de l'entrée dans l'hébergement le rythme et les besoins du jeune sont respectés ; certains sont timides, d'autres ne parlent pas le français ou rencontrent des difficultés à s'exprimer et/ou sont fatigués.

Nous présentons les lieux et leur laissons le temps de se reposer dans leur chambre si nécessaire avant de transmettre les informations sur le fonctionnement du lieu et la suite de la prise en charge ; nous sollicitons un interprète (téléphoniquement) chaque fois que nécessaire. Si nous savons qu'il y aura beaucoup de monde dans l'hébergement, nous pouvons présenter le livret d'accueil dans les locaux du boulevard de Briançon, l'essentiel étant que chaque jeune sente que l'équipe éducative est disponible pour expliquer les choses et entendre ses besoins. Un binôme est référent administratif de chaque jeune mais cela relève davantage de notre fonctionnement que de la relation aux jeunes car nous n'instaurons pas une référence éducative, qui finalement insécurise les jeunes lorsque « l'éducateur » n'est pas là. Pour autant en 2023 nous réfléchissons à instaurer une référence globale « équipe éducative » car les personnes ont tendance à s'adresser de manière indifférenciée à l'ensemble du personnel, ce qui cause de la déperdition d'informations pour les équipes éducatives.

A l'hôtel Terminus, dans la salle collective il y a un grand tableau où les éducateurs notent les rendez-vous des jeunes qui passent tous les jours vérifier si leur nom y figure. Ils ont compris l'utilité de cet outil de communication interne. Ils questionnent les éducateurs sur ces rendez-vous, se communiquent des informations entre eux et relancent même les éducateurs pour ces rendez-vous, devenant acteurs de leur prise en charge. Tous les lieux d'hébergement disposent à présent de salles communes qui sont investies par les jeunes. Parfois, les équipes font le choix éducatif d'impliquer les jeunes déjà présents sur les lieux dans le processus d'accueil des nouveaux : ce sont alors les jeunes eux-mêmes qui demandent à participer, contents d'avoir un rôle, une tâche à accomplir, un nouvel ami à aider. En effet, des liens d'entraide et d'amitié se créent rapidement pour montrer aux nouveaux les lieux importants : coiffeur, lieux de distribution des repas, terrain de football le plus proche, etc.

### La vie collective en hôtel

Le fait d'avoir créé des salles communes vivantes améliore considérablement la qualité de la prise en charge. Quasiment toutes les salles sont décorées avec des dessins ou des photos qui sont autant de témoignages du passage des jeunes et participent au « bon accueil » des nouveaux.

En 2023, nous envisageons des ateliers hebdomadaires pour décorer encore davantage ces lieux qui font repère et sont quotidiennement investis par les jeunes : jeux, dessin, échanges avec les éducateurs, musique et films, repas, détente. Certaines salles ont été aménagées avec eux (Alcazar - Marseille). A Vitrolles, ils se retrouvent dans la salle de restauration et passent beaucoup de temps dans l'hébergement où la présence éducative est importante : ils disent « se sentir en sécurité ».

En 2023 les équipes de Marseille souhaiteraient que les repas de midi puissent se dérouler au boulevard de Briancon dans un refectoire au lieu du retrait de paniers au guichet instaure depuis le Covid.

Pour autant rien n'est impose : certains s'integrent trs rapidement, d'autres sont plus timides et ont besoin de temps, et d'autres, plus autonomes, font leur vie en dehors du collectif. Ces comportements renseignent les observations ducatives qui contribueront au rapport d'valuation.

Les ducatateurs sont prsents dans ces lieux en fin d'aprs-midi, o ils sont srs de voir les jeunes ; c'est le temps de l'ducatif, changes et activits, sur place ou  l'extrieur. Les jeunes ont bien repr ce moment « de qualit » qui permet de sortir du contexte de l'valuation.

En 2022, nous avons mis  profit l'allgement des consignes sanitaires pour augmenter considrablement le volume d'activits : sorties sportives et culturelles, tournoi de football Marseille - hors Marseille, sorties cinma, bowling, etc. Nous en envisageons de nouvelles en 2023 : ateliers peinture/graph du premier accueil, ateliers sant et cuisine, journes « propret » autour des locaux de Briancon, aprs-midis dbats

thmatiques (actualit/citoyennt). Nous dplorons le manque de moyens ddis car ces temps permettent de dispenser des codes sur la socit d'accueil, prvenir les drives vers la dlinquance en structurant le quotidien des personnes, lutter contre l'anxit, mieux reprer les vulnrabilits ou changements dans l'tat psychique et il faudrait peu de moyens pour faire beaucoup mieux.

A Vitrolles en 2022 les jeunes ont bnfici de cours de langue franaise dispenss par Savoir et Devenir deux fois par semaine et de la prsence d'une bnvole quasiment tous les jours. Une fois par mois Arpge a men des ateliers mensuels de prvention/ducation sant qui ont fait merger des besoins et libr des paroles. En week-end, de mme, la prsence d'ducatateurs permet d'organiser diffrentes activits.

Malgr ces stratgies, le contexte marseillais expose les jeunes  des dangers, notamment en matire de dlinquance, et pour certains la mise  l'abri en htel augmente ce risque, du fait d'une libert de mouvement plus importante que dans des foyers. En parallle  l'issue de la mise  l'abri il est parfois d'autant plus difficile pour certains de s'intgrer dans des collectifs de type MECS.

## L'ACCOMPAGNEMENT À LA SORTIE DU DISPOSITIF

Quelle que soit l'issue de la procédure d'évaluation, la sortie est travaillée entre le jeune et l'équipe éducative.

### ■ Réorientations en protection de l'enfance

En 2022, la procédure d'orientation s'est accélérée et fluidifiée (davantage de places disponibles). Des points sont faits régulièrement entre les équipes éducatives et les cheffes de service, pour réfléchir aux orientations les plus adaptées à chaque jeune, en fonction des places disponibles et les structures sont contactées afin d'organiser rapidement des rendez-vous de préadmission auxquels nous accompagnons les jeunes ; ces temps leur permettent de comprendre quel type de prise en charge leur est proposé et d'en discuter ensuite avec les éducateurs. En 2022, notamment pour les ventilations vers d'autres départements, les cheffes de service ont aussi dédié du temps à l'échange avec les jeunes. Cette modalité plus formelle a permis de mieux leur faire percevoir l'intérêt de ces départs.

Au moment du départ, nous reprenons les choses avec eux surtout pour bien clarifier que cette orientation n'est que le début de leur parcours en France. Nous les incitons à être protagonistes de leur prise en charge, à poser des questions et ne pas être timides avec les nouvelles personnes qui vont les accompagner. Les politiques migratoires étant assez complexes et contraignantes, nous estimons important de préparer les personnes et de clarifier les questions de temporalité notamment.

En 2023 nous envisagerons d'élaborer un livret de sortie qui matérialise leur passage dans notre service et donne des informations claires sur les procédures à venir.

### ■ Classements sans suite

La sortie du dispositif, bien entendu difficile à annoncer aux personnes, est formalisée au cours d'un entretien avec la direction de service. Les équipes éducatives ont amélioré leurs pratiques et accompagnent ce moment de manière très individualisée. Nous sommes très clairs et francs avec les personnes à toutes les étapes du processus. A la sortie nous les informons de leurs droits et lorsque les situations ne font pas l'objet d'un recours (suspensif de la décision), nous constituons avec elles la fiche 115 et prenons un temps pour réfléchir sur leurs possibilités. Les jeunes ne manifestent pas de rancune envers nous, et depuis que la mise à l'abri dure peu ces séquences sont plus faciles à gérer, à la fois pour eux et pour nous.

Un travail sur un livret de sortie, démarré en 2022, sera poursuivi début 2023 de manière à pouvoir leur

fournir un document très simple qui donne des clés de compréhension de la situation dans laquelle ils se trouvent et fasse office de guide de survie de l'étranger en situation irrégulière sur le territoire français. Le manque d'informations augmente les risques de délinquance et de problèmes de santé.

Il n'en reste pas moins que cette situation est frustrante pour les équipes éducatives tant les perspectives sont réduites dans une forme de vide juridique qui laisse peu d'espoir d'intégration alors même que la majorité d'entre eux va rester ou tenter de le faire.

En matière de conclusion, nous présenterons un indicateur d'évaluation de la qualité de la prise en charge qui nous tient à cœur et nous encourage à poursuivre dans la voie que nous avons choisie. Les jeunes sont nombreux à nous donner de leurs nouvelles : ils reviennent dire bonjour et passer un moment dans ces lieux qui ont marqué leur entrée formelle dans la société d'accueil ; ou bien ils envoient des messages par les réseaux sociaux... ils nous tiennent bien sûr au courant surtout lorsqu'ils vont bien mais témoignent ainsi de l'importance que ce temps passé avec nous revêt dans leur parcours et d'une qualité relationnelle en dépit de la brièveté de leur passage.

## ■ L'ÉVALUATION ÉDUCATIVE ET SOCIALE

L'évaluation éducative et sociale se déroule durant la période de mise à l'abri. Les modalités suivies sont conformes aux dispositions de l'arrêté du 20 novembre 2019 pris en application de l'article 2 221-11 du CASF, et qui établit notamment une grille nationale d'évaluation.

Les évaluateurs sont soumis au respect des principes de bienveillance et de neutralité. Aussi s'engagent-ils à ne pas juger la parole du jeune lors de l'entretien et à mener tous les entretiens de la même manière.

L'intérêt supérieur de l'enfant, notion consacrée en 1989 par la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, est au centre de la tenue de chaque entretien d'évaluation. C'est pourquoi en cas d'avis trop divergents pour permettre l'émission d'un avis collégial, le doute profite au jeune concerné. Enfin, conformément au *Guide interministériel des bonnes pratiques en matière d'évaluation de la minorité et de l'isolement* (élaboré en décembre 2019), l'évaluation se fait dans le respect dû à la dignité humaine accordée à l'intéressé qu'il convient de traiter comme un enfant dès lors que la possibilité existe qu'il s'agisse effectivement d'un mineur.

**L'équipe juridique a envoyé 686 évaluations entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 31 décembre 2022.**



## Conclusions et délais de transmission des évaluations en fonction des qualifications

Conclusion de l'EES	Proportion	Délai moyen de transmission de l'EES
Manifestement mineur	32,9 %	3,7 jours
Manifestement majeur	43,6 %	3,6 jours
Complément d'information	23,5 %	10,5 jours

Soit en pourcentages et toutes situations confondues :

**Mineurs : 49,3 % ;**  
**Majeurs : 51,7 %.**

Les chiffres sont stables mais on note une inversion

dans les résultats des évaluations. Pour la première fois le nombre de personnes évaluées majeures est supérieur à celui des personnes évaluées mineures.

En 2022, le délai moyen de transmission des évaluations est de 5,3 jours, toutes catégories confondues.

### ● Nos pratiques

La prise en charge et l'évaluation des mineurs non accompagnés sont organisées par la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance et plus particulièrement l'arrêté du 17 novembre 2016.

L'objectif de ces textes est de donner une base légale au dispositif national et de permettre une harmonisation des pratiques des départements afin que toutes les personnes se présentant comme mineurs non accompagnés puissent bénéficier des mêmes conditions d'accueil, d'évaluation et de prise en charge.

L'arrêté du 17 novembre 2016 précise que six points doivent être abordés dans l'évaluation éducative et sociale à savoir : l'état civil, la composition familiale, la présentation des conditions de vie dans le pays d'origine, l'exposé des motifs de départ et la présentation du parcours migratoire de la personne jusqu'à l'entrée sur le territoire français, les conditions de vie depuis l'arrivée en France et enfin les projets de la personne. Cet arrêté, dans son article 1, rappelle également qu'un mineur est considéré comme non accompagné "lorsqu'aucune personne majeure n'en est responsable légalement sur le territoire national ou ne le prend effectivement en charge et ne montre sa volonté de se voir durablement confier l'enfant, notamment en saisissant le juge compétent."

Les évaluations doivent revêtir un caractère pluridisciplinaire. Les entretiens d'évaluation sont menés avec des interprètes en cas de besoin. Après l'entretien d'évaluation, la situation du jeune est discutée en équipe pluridisciplinaire (travailleurs sociaux, infirmiers, juristes et cadres) et en cas de désaccord, le doute profite au jeune. Les avis rendus sont collégiaux

et se basent sur un faisceau d'indices relevés lors de la mise à l'abri et lors de l'entretien d'évaluation.

Durant la phase d'évaluation, les évaluateurs et les équipes éducatives veillent à confronter l'apparence physique de la personne évaluée, son comportement, sa capacité à être indépendante et autonome, sa capacité à raisonner et à comprendre les questions posées, avec l'âge qu'elle allègue.

### ↳ Perspectives 2023

- ◆ S'attacher à la préparation psychique des jeunes à l'évaluation : ménager les entretiens nécessaires de manière à ce qu'ils soient moins stressés.
- ◆ Respecter le délai de répit prévu par la loi du 02 février 2022.
- ◆ Améliorer la communication des informations utiles pendant la mise à l'abri et notamment les démarches administratives liées aux statuts des personnes (droit des étrangers).

### ● Les juristes du service Accueil et mise à l'abri pour évaluation

Ces sept personnes diplômées en droit dépendent directement de la directrice du service : le pivot de leur exercice professionnel est la conduite des entretiens d'évaluation et la rédaction / transmission des rapports d'évaluation. Elles résument leur posture ainsi : « nous travaillons en protection de l'enfance ». C'est le fil rouge autour duquel s'organise notamment la mission délicate de l'évaluation.

Mais leur travail comporte d'autres volets.

## RÉFÉRENCE ADMINISTRATIVE TOURNANTE

Chaque semaine une des juristes est référente de la bonne marche de l'ensemble des tâches administratives du service :

- Gestion du premier accueil : inscription des primo-arrivants et actualisation de la file active s'il y a lieu ;
- Envoi des fiches de premier contact au département ;
- Gestion des mouvements en mise à l'abri ;
- Planification des EES en fonction des priorités (vulnérabilités, audiences...) ;
- Contact continu avec le département, la PJJ et la DIMEF ;
- Coordination et prises de rendez-vous avec les partenaires (interprètes, services éducatifs).

Des procédures sont mises en place avec un fort appui informatique de l'une d'entre elles spécifiquement ; cette rigueur outille l'ensemble des équipes éducatives et facilite le travail quotidien de l'ensemble des échelons.

Sachant que les plannings bougent sans arrêt car ils sont fonction des urgences, des fragilités qui parfois se font jour et demandent d'accélérer et des contraintes extérieures (audiences par exemple) mais lorsque l'équipe est au complet, cela reste gérable.

## PRÉSENCE AU PREMIER ACCUEIL

Des juristes sont présentes à tous les premiers accueils, soit 3 fois par semaine de 9 h 30 à 12 h 30. Il peut arriver qu'elles y soient toutes en fonction des besoins et urgences.

- Accueil de tous les jeunes ;
- Accueil et information des adultes et des bénévoles ;
- Inscription des primo-arrivants et recueil d'informations permettant de rédiger la fiche de premier contact transmise dans les meilleurs délais au département ; ce document officialise la présence de la personne sur le territoire et signe l'entrée dans le dispositif de protection de l'enfance aux fins d'évaluation de la minorité/majorité et de l'isolement ;
- Évaluation de vulnérabilités particulières menée conjointement avec l'équipe éducative présente : âge, état de santé au sens large, précarité notable, etc. ;
- Gestion des entrées en mise à l'abri prévues dans la foulée du premier accueil.

Les jeunes ne font pas de distinction entre ces professionnels qui les accueillent. « On découvre [les jeunes] en même temps » et elles apprécient cette modalité qui permet une connaissance directe des personnes, des liens positifs et le partage de moments « ordinaires » ; de ce fait les jeunes les repèrent, ce qui facilitera ultérieurement l'entretien d'évaluation. Ils seront moins inhibés et pourront un peu dédramatiser. Elles mettent un visage sur les noms, ce qui impacte positivement leur posture.

Elles sont en mesure de dispenser dès le premier

accueil des informations précises aux personnes qui s'y présentent et travaillent avec les éducateurs sur la meilleure manière de remplir les fiches de premier contact, dont la précision conditionne quelquefois la suite, ce dont elles mesurent l'importance exacte (richesse et rigueur des informations). Elles repèrent parfois des incohérences, notamment à partir des visas que les personnes présentent, etc.

Leur grille de lecture et celle des éducateurs se complètent et souvent se recouvrent et cette manière de faire équipe avec eux est précieuse pour asseoir des habitudes de travail.

## EVALUATION ÉDUCATIVE ET SOCIALE, DE L'ENTRETIEN À LA TRANSMISSION DU DOCUMENT (70 % DU TEMPS DE TRAVAIL)

Pour les situations dites de majorité/minorité manifestes, elles sont seules avec les personnes et toutes sont écoutées, y compris les majeurs (avec un interprète chaque fois que nécessaire). Ces entretiens qui peuvent être relativement courts, s'étirent aussi lorsque la personne a besoin de parler.

Les autres entretiens, qui durent plus longtemps, se tiennent avec un éducateur (et en présence d'un interprète chaque fois que nécessaire). Il est toujours précisé à la personne que si dans son parcours quelque chose est trop sensible et qu'elle a du mal à en parler, ce n'est pas imposé ; de même il est souvent proposé de faire des pauses lorsque l'émotion affleure mais les jeunes les refusent la plupart du temps comme si le besoin de parler l'emportait sur la difficulté à le faire.

Beaucoup de récits se ressemblent, étant davantage le produit de l'environnement du jeune (filières, bénévoles) que de sa réalité propre mais il y a aussi des échappées où les biographies se font jour et qui bousculent souvent, qui sont difficiles à entendre.

Les juristes prennent des notes et s'appuieront sur les éléments objectivables qu'elles ont ainsi recueillis mais la rédaction des rapports d'évaluation se nourrit également de régulations internes, avec l'éducateur ayant assisté à l'entretien, entre elles et avec les éducateurs ayant accompagné le jeune dans l'hébergement ; lorsque les entretiens donnent peu d'éléments, les observations éducatives des éducateurs complètent utilement le tableau de la situation, mais l'inverse existe aussi lorsque l'entretien d'évaluation donne suffisamment d'éléments objectivables.

Chaque mardi les décisions à prendre sont examinées de manière collégiale et pluridisciplinaire et lorsque les avis divergent, un temps suffisant est pris pour parvenir à arrêter un positionnement. Les juristes sont là davantage dans leur cadre métier et leur rôle d'évaluateur dont le fil rouge reste le matériau objectivable, ce qui permet que joue à plein la pluridisciplinarité. Ce temps collégial permet à chacun des participants de porter sa part dans une décision collective, sachant que le doute profite au jeune et que toutes les situations font l'objet d'un examen bienveillant. Dans les cas les plus délicats les cheffes de service sont également sollicitées.



Si l'on compte tous les entretiens, y compris ceux avec les manifestement majeurs, 60 % déboucheront sur une mise en doute de la minorité.

## RÉORIENTATION DES JEUNES RECONNUS MAJEURS

Si il revient à la direction de recevoir les personnes déboutées de l'aide sociale à l'enfance pour leur signifier la décision, les juristes, quant à elles, reçoivent ces personnes dites en « classement sans suite » pour examiner avec elles les possibilités de titres de séjour éventuelles - demande d'asile, ou au titre de l'état de santé - ou bien encore des informations sur l'aide au retour vers le pays d'origine ou tout autre pan de la législation des étrangers qui pourrait leur être favorable et leur fournir une solution.

### ... ET TOUT LE RESTE...

- Deux fois par semaine les juristes préparent avec les jeunes l'étape du rendez-vous obligatoire en préfecture et de manière générale elles sont disponibles autant que possible pour expliquer, décoder, permettre d'anticiper, autant pour les jeunes que pour les équipes éducatives ;
- Elles gèrent le dépôt des documents d'identité dans le coffre-fort du service, ce point étant particulièrement important pour les personnes qu'accueille le service ;
- Elles assurent un contact permanent avec le conseil départemental, un lien étroit avec la DPJJ et les services de la DIMEF ;
- Elles assurent une veille législative sur tout ce qui concerne le public MNA (droit des étrangers et protection de l'enfance).

### ● Des éducateurs évaluateurs

Les travailleurs sociaux du service exercent une double fonction : s'ils sont chargés de la prise en charge des personnes accueillies, ils sont également en charge de rédiger des observations éducatives qui viendront nourrir le rapport d'évaluation éducative et sociale sur la minorité/majorité et sur l'isolement des personnes, outil déterminant pour leur maintien ou pas dans la protection de l'enfance. Enfin, ils assistent aux entretiens d'évaluation menés par les juristes pour des personnes qu'ils n'ont pas accompagnées au quotidien dans les hébergements.

Comment tiennent-ils cette double posture ? Ce bilan s'attache à apporter des éléments de réponse à cette question et à présenter les points d'appui et les limites qu'ils identifient.

### DES POINTS D'APPUI

#### Le lien... assorti du recul nécessaire

Au fur et à mesure que la durée moyenne de prise en charge dans le service s'est rapprochée des délais

réglementaires (5 jours pour les situations de minorité/majorité manifestes avec complément de 15 jours pour recueillir des informations complémentaires lorsque nécessaire), l'équipe éducative a constaté qu'il était plus facile pour elle de mener à bien la mission dans sa double fonction : de fait lorsque les personnes restent plus de trois semaines les liens créés avec elles viennent plus souvent contrarier la mission d'évaluation.

De la même façon, les équipes éducatives, qui ont amélioré la prise en charge quotidienne et partagent avec les jeunes davantage de moments que par le passé (activités...), savent bien qu'il leur faut là procéder avec une forme de prudence car ces temps partagés renforcent la relation et peuvent les mettre en porte-à-faux.

#### Une équipe pluridisciplinaire, un engagement collectif

Les décisions à prendre en aval de l'entretien d'évaluation sont discutées de manière formelle (mardi après-midi) dans des séances de travail réunissant l'encadrement, les juristes et les équipes éducatives ayant accompagné les personnes pendant leur mise à l'abri. Tous les échelons sont concernés et tous les personnels prennent leur part dans cette élaboration, ce qui permet à chacun de défendre ses points de vue et de s'adosser au collectif. Ce copinage et cette cohésion sont des points d'appui importants.

#### Un outillage spécifique en continu

En 2022 plusieurs groupes de travail ont rassemblé l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire (chefes de service, juristes, infirmières et éducateurs) sur différents aspects de la prise en charge des jeunes.

Un travail collectif a été effectué afin de constituer une grille de lecture sur les situations dites **manifestes**. Cette grille permet une meilleure qualité d'observation en amont de l'entretien d'évaluation et permet de préciser les modalités de l'entretien d'évaluation éducative et sociale (juriste seul ou présence d'un éducateur). Depuis la mise en service de cet outil, les éducateurs font état d'une plus grande facilité.

De plus, une trame détaillée pour la rédaction des éléments éducatifs a été également travaillée afin d'aider au mieux les équipes éducatives dans le recueil de leurs observations. Cette trame comprend de nombreux items portant sur le comportement des personnes, leur attitude en collectif, en individuel, ainsi que sur la santé, la scolarité, les loisirs, etc.

Ces nouveaux outils repensés régulièrement par l'ensemble du service contribuent à des observations et analyses plus fines des situations, ce qui sécurise l'équipe éducative.

Il s'agit là d'une dynamique qui se poursuivra puisqu'elle est pensée comme un travail en continu.

#### L'inconditionnalité des accompagnements

La doctrine d'intervention est bien claire d'une action visant à protéger les mineurs au titre de la protection



de l'enfance et à examiner toutes les situations sur la base de la bienveillance et de la neutralité.

L'attention est uniforme et les équipes éducatives sont présentes au côté des manifestants majeurs notamment. L'équipe explique dès le début les enjeux et les étapes de ce segment de leur prise en charge et de ses conséquences dans le futur. Elle dédramatise l'entretien d'évaluation notamment tout en étant transparente sur son importance.

Ce souci de transparence et d'honnêteté est au cœur de leur posture quand ils sont convaincus que la personne est majeure. Dire : « Je ne pense pas que tu es mineur », permet un accompagnement au principe de réalité et à la compréhension du système administratif et judiciaire français. Donner la réalité n'équivaut pas à juger la personne.

C'est à partir de cette attitude que l'on peut travailler une fois le classement sans suite signifié aux personnes : « Tu as tenté ; c'est quoi la suite ? ». Les équipes, de l'admission jusqu'au classement sans suite, prennent des temps avec ces personnes notamment sur l'éventualité d'un retour dans le pays d'origine et pour dispenser des informations sur le statut d'étranger en situation irrégulière. Les personnes qui se trouvent déboutées de la protection de l'enfance traversent plusieurs stades, dont de la colère bien sûr, mais elles sont tristes et acceptent majoritairement ces échanges éducatifs.

#### Des relais locaux... mais au risque d'ambivalences

La présence auprès de beaucoup de jeunes de relais locaux non professionnels peut rassurer les éducateurs parce qu'ils savent que des besoins primaires trouveront des réponses (nourriture, hébergement...). Il y a là un élément apaisant et se font jour des collaborations qui s'avèrent bénéfiques pour les trois parties prenantes que sont le professionnel, le jeune et le non professionnel.

Toutefois le caractère non professionnel de ces intervenants et la complexité des questions considérées, peuvent aussi engendrer des incompréhensions, et même des tensions lorsque les émotions ne sont pas mises à distance, voire qu'elles sont désignées comme l'élément moteur de référence de l'action. Il y a donc aussi des difficultés potentiellement persistantes.

Cela se vérifie notamment autour des personnes en situation de majorité manifeste lorsque cet environnement les pousse à persister dans une demande de minorité alors que l'équipe éducative tient un discours de vérité et de légalité.

### L'ENTRETIEN D'ÉVALUATION

Les éducateurs sont au côté des juristes : ils prennent des notes et observent le jeune, ses postures, ses émotions. Ils peuvent intervenir quand l'émotion est trop forte, pour apaiser, dédramatiser, proposer une pause. La première impression qu'ils ont du jeune

(pour rappel, ils ne l'ont pas accompagné) s'affine en cours d'entretien ; après l'entretien ils échangent avec la juriste et croisent leurs lectures de la situation.

A noter qu'il peut arriver qu'une juriste choisisse de ne pas faire l'entretien d'évaluation si elle a été plusieurs fois en contact avec le jeune et estime qu'elle aura davantage de difficulté à tenir la posture de stricte prise en compte des éléments objectivables.

### LE RECUEIL DES OBSERVATIONS ÉDUCATIVES

Le recueil des observations éducatives est un des éléments les plus importants, sur lequel prendra appui la rédaction de l'avis motivé relatif à la minorité et à l'isolement du jeune. Dans un souci d'impartialité, l'équipe éducative en charge du jeune ne participe pas à l'entretien d'évaluation. L'équipe infirmière peut également participer et apporter des éléments sur la personne si elle a été amenée à rencontrer ou accompagner le jeune à plusieurs reprises. Dans cet écrit, l'équipe éducative va indiquer les différents accompagnements effectués et les démarches administratives en cours.

L'équipe éducative en charge du jeune va réexpliquer dès l'entrée en mise à l'abri en quoi consiste l'évaluation et son déroulement. Le recueil des informations éducatives commence dès l'arrivée du jeune sur le lieu d'hébergement. Les éducateurs vont observer le comportement du jeune durant la mise à l'abri, que ce soit sur l'hôtel ou lors des divers accompagnements. Les équipes s'attachent à observer les besoins du jeune, l'autonomie dans la vie quotidienne et la rapidité à se repérer dans un système social/administratif différent du leur, la vie en collectivité etc.

Les éducateurs peuvent également observer le comportement du jeune durant les temps de repas ou encore lors des sorties culturelles ou sportives organisées le week-end. Ces moments informels sont privilégiés pour les observations car les jeunes font preuve de plus de spontanéité.

Si le jeune est peu visible à l'hôtel, les éducateurs peuvent essayer d'organiser un rendez-vous pour prendre un temps et échanger avec lui et se faire une opinion.

Dans certains cas, les éducateurs ont pu relever des indices permettant de penser que la personne était victime de traite des êtres humains, d'un traumatisme lié au parcours migratoire ou encore que la personne n'était pas isolée sur le territoire français. Dans ces situations, l'accompagnement proposé sera adapté et une mention spéciale sera indiquée dans l'évaluation éducative et sociale pour alerter le service MNA de l'aide sociale à l'enfance et prendre des mesures adéquates.

Avec l'évolution de la trame d'évaluation éducative et sociale, le recueil des observations éducatives a également évolué pour les situations "manifestes". En effet, les équipes éducatives ont su faire preuve d'une grande capacité d'adaptation pour produire des écrits



de qualité plus rapidement. Cependant, dans le cas d'une évaluation manifestement mineure ou majeure, les éducateurs n'indiquent plus les démarches réalisées durant la mise à l'abri. Si l'équipe éducative n'est pas en mesure de se prononcer après une évaluation, un délai supplémentaire est accordé, appelé « complément d'information » pour avoir le temps d'observer le jeune et limiter au maximum le risque d'erreur.

### ... ET DES LIMITES

Le critère de majorité, s'il est compréhensible et intégré par ces équipes, ne règle pas tout pour autant et génère, si l'on ose dire, des effets de seuil en tant que critère administratif plaqué sur une réalité humaine qu'il organise sans en épouser les finesses et les complexités.

Il est très difficile pour les équipes d'être mises devant la preuve (par exemple suite à l'AEM – appui à l'évaluation de la minorité) d'une majorité qui imposera un classement sans suite lorsqu'ils penchaient plutôt pour une minorité au vu de la vulnérabilité de la personne, son manque relatif d'autonomie et son évident besoin de soutien. Il arrive que ces jeunes contactent à nouveau les éducateurs par la suite parce qu'ils ont besoin d'un contact et ne parviennent pas à faire face à leur nouvelle situation, voire sont en danger (agressions notamment).

L'existence d'une catégorie « jeune majeur » dans les dispositifs de protection de l'enfance traduit la réalité de cette difficulté... sans s'appliquer pour autant à ce public.

Ce n'est pas tant d'évaluer qui pose problème à ces équipes éducatives que ces situations qui mettent en opposition les deux aspects de leur mission, l'évaluation et l'éducatif (la protection), sans qu'une solution puisse être proposée pour dépasser cette contradiction.

### ↳ Perspectives 2023

- ◆ Diminuer le temps d'attente avant l'entretien d'évaluation ;
- ◆ Augmenter le volume global d'évaluations ;
- ◆ Poursuivre l'élaboration d'un guide à destination des équipes éducatives reprenant la procédure globale d'évaluation ainsi qu'une aide à la rédaction des éléments d'observation éducative.
- ◆ Approfondir la technicité du complément d'information et des informations attendues dans ce document.

## ■ LA SORTIE DE NOTRE DISPOSITIF

La durée de prise en charge dans notre service doit en principe être la plus courte possible. En effet, confor-

mément au cadre légal, l'évaluation ne doit pas dépasser 15 jours. La réorientation doit donc intervenir rapidement à l'issue de la procédure d'évaluation.

Selon la décision prise par le Conseil départemental et le juge des enfants, les jeunes sont réorientés vers des lieux de placement de l'Aide sociale à l'enfance ou vers des dispositifs de droit commun s'ils ne sont pas reconnus mineurs et isolés. Dans ce dernier cas le 115, numéro d'appel pour solliciter un hébergement d'urgence est systématiquement indiqué ainsi que les droits reconnus aux personnes majeures.

### MOYENNES ANNUELLES / DÉLAIS DES RÉORIENTATIONS

En 2022, le délai d'orientation moyen après transmission de l'évaluation est de 17,5 jours pour les personnes entrées en APU à compter du 1er janvier 2022. Ce chiffre s'élevait à 29 jours en 2021.

Malgré cette très nette progression, les délais de réorientations des mineurs restent encore longs et représentent un obstacle à la diminution de la file active.



Délai entre transmissions d'évaluation « majorité » et sorties (CSS, non-lieu après audience, etc.) : **11,8 jours en moyenne annuelle** (33 en 2021).

Délai entre transmissions d'évaluation « minorité » et réorientations : **24 jours en moyenne annuelle** (25 en 2021).

### ● La recherche d'une réorientation adaptée

#### LES RÉORIENTATIONS VERS D'AUTRES DÉPARTEMENTS VIA LA PROCÉDURE DE VENTILATION

En 2022, un nombre important de jeunes évalués sur le département des Bouches du Rhône a fait l'objet d'une ventilation vers d'autres départements.

L'équipe éducative notifie aux cadres la volonté du jeune de rester sur le territoire marseillais, lorsqu'il a des attaches familiales ou un suivi particulier lié à des vulnérabilités, pour que l'intérêt supérieur de l'enfant soit respecté. Une information est alors faite au procureur au moment de l'envoi de l'évaluation éducative et sociale. Cette volonté, exprimée par plusieurs jeunes au cours de cette année, est respectée dans la mesure du possible.



Suite à l'information du parquet, le département communique à l'équipe de cadres les coordonnées des départements ou des structures habilitées à l'accueil des mineurs non accompagnés.

Le voyage est alors organisé par notre service, qui s'occupe de l'achat des billets de train et de l'organisation pratique du départ (tests antigéniques, pique-nique, argent de poche pour toute éventualité). Parfois, si le département n'est pas trop éloigné, et pour des jeunes particulièrement vulnérables, l'accompagnement peut être assuré par un membre de l'équipe éducative. (En effet, plusieurs jeunes ont rencontré des difficultés à rejoindre le département de ventilation à cause de leur faible degré d'autonomie et/ou de la barrière de la langue. Certains jeunes ont raté des correspondances, ce qui a impliqué une arrivée tardive sur le département d'accueil.)

### ↳ Perspectives 2023

- ◆ Lancer un travail concerté avec l'ensemble des ASE pour avoir des informations permettant de préparer au mieux les départs et sécuriser les jeunes.
- ◆ Proposer de partager, entre l'équipe de l'AMAPE et l'équipe d'accueil, le parcours des Bouches du Rhône au département d'accueil. Cette mesure, notamment pour les jeunes les plus vulnérables, diminuerait leur anxiété et assurerait le passage du lien éducatif, alors que les laisser partir seuls peut réitérer des angoisses du parcours migratoire et revêtir une forme de violence symbolique dommageable.
- ◆ Lancer une réflexion avec les interlocuteurs institutionnels pour introduire une corrélation entre les décisions de ventilation et les observations éducatives transmises avec les évaluations éducatives et sociales.
- ◆ Lancer une réflexion à l'échelle nationale avec les différentes ASE sur le nombre de ventilations « positives » et de fugues, à faire remonter à la cellule nationale.

### RÉORIENTATIONS VERS LES MAISONS D'ENFANTS À CARACTÈRE SOCIAL

Suite à l'évaluation éducative et sociale des jeunes, lorsqu'une OPP est prononcée par le juge des enfants, le jeune doit être réorienté vers une structure adaptée où il pourra mettre en place son projet individuel personnalisé.

Les chefs de service de la mise à l'abri ont des échanges réguliers avec les autres cadres de la MECS du Pôle Prise en charge de mineurs ASE et les cadres d'autres structures hébergeant les mineurs non accompagnés dans le Département des Bouches du Rhône et hors département (lorsque des liens partenariaux se sont tissés). En parallèle, la direction Enfance Famille

du département 13 informe le service des possibilités d'accueil sur les différentes structures d'hébergement. Les propositions de place ne sont pas toujours parfaitement adaptées au public pris en charge sur le service. Des difficultés sont rencontrées dans la réorientation des jeunes proches de leur majorité, car plusieurs structures ne sont pas habilitées à l'accueil des jeunes au-delà de leurs 18 ans. De plus, peu de structures sont adaptées à l'accueil de jeunes filles mineures non accompagnées, notamment celles en état de grossesse. Les jeunes qui rencontrent des problèmes d'addiction, des fragilités psychologiques voire psychiatriques, et ceux avec un suivi judiciaire, ont du mal à intégrer des structures adaptées ou à y être acceptés à cause du nombre de places limitées.

Les jeunes hébergés sur le service Marseille ont plus de réticences par rapport aux jeunes du service Vitrolles à être réorientés hors Marseille, car ils expriment un attachement vis-à-vis de la ville d'arrivée. Un travail est fait par l'équipe éducative pour les rassurer et leur montrer les avantages d'une réorientation vers un foyer adapté à leurs besoins même si ce dernier se trouve hors Marseille.

Lors des réunions d'équipe, un temps d'échange est dédié aux réorientations. L'équipe éducative présente les différents profils des jeunes aux cheffes de service. Le travail qui est engagé cherche à adapter les propositions de places aux différents besoins des jeunes : en effet, chaque jeune peut avoir des nécessités distinctes et donc peut être orienté dans des structures différentes selon son âge, sa vulnérabilité, son degré d'autonomie, son caractère, ses ambitions professionnelles.

Les cheffes de service sollicitent les équipes éducatives pour la rédaction rapide d'une note de candidature, qui se focalise sur les modalités d'accueil au sein de la mise à l'abri, le comportement en individuel et en collectif du jeune ainsi que les différentes démarches déjà entreprises.

Après concertation avec les équipes, les cadres envoient les candidatures aux structures choisies et des rendez-vous de préadmission sont proposés aux jeunes.

Selon les structures, ce premier contact se décline de manières différentes. Parfois, les jeunes sont amenés à passer des soirées ou des nuitées de contact au sein du lieu d'hébergement. Cette première rencontre avec la structure partenaire donne au jeune et à la nouvelle équipe l'opportunité d'évaluer la pertinence de l'accueil.

Il est possible que suite à ce premier rendez-vous, l'accompagnement proposé ne soit pas en adéquation avec les besoins et le projet du jeune ; un nouvel échange a alors lieu entre l'équipe éducative et le cadre afin de candidater le jeune vers une structure la plus adaptée à son profil.

Si le retour est positif, un rendez-vous d'admission est



proposé dans les jours qui suivent. Les éducateurs suivent alors toute la procédure de réorientation en accompagnant physiquement les jeunes vers leur nouveau lieu de prise en charge.

## ● Les sorties de l'aide à l'enfance

Après une évaluation éducative et sociale doutant de la minorité d'un jeune et si ce dernier ne présente pas de document d'identité, le département va prononcer une décision de refus d'attribution d'une prestation d'aide sociale à l'enfance, plus couramment appelé classement sans suite.

Ces décisions sont envoyées par mail à la direction du service mise à l'abri pour évaluation. Le jeune est alors reçu en entretien par la direction de service avec un interprète par téléphone chaque fois que nécessaire et la décision de classement sans suite lui est expliquée. Le jeune reçoit une copie de son CSS et de son évaluation éducative et sociale. Il est également informé de son droit à exercer un recours et il lui est proposé de l'aide pour contacter les services du 115. Après cet entretien, le jeune est également reçu par les éducateurs qui vont reparler avec lui de ses possibilités d'hébergement et lui proposer d'appeler le 115 pour être réorienté vers les dispositifs de droit commun. Les éducateurs peuvent également réexpliquer les conséquences de la décision si nécessaire et les juristes le recevoir s'il souhaite déposer une demande d'asile (ou une autre demande) pour à nouveau expliquer la procédure et l'orienter vers les organismes compétents. Lorsqu'une jeune femme est évaluée majeure, son placement en mise à l'abri sera maintenu tant qu'elle n'a pas de solution d'hébergement proposée par les services du 115.

En 2022, les travaux entre le département et la préfecture ont permis une communication plus fluide des situations de fin de prise en charge ainsi que l'inscription quasi systématique des personnes sortantes sur les listes du 115. Un hébergement d'urgence a ainsi pu être sollicité à chacune de ces personnes.

## ● Le maintien des prises en charge en raison des recours judiciaires

Lorsque l'évaluation éducative et sociale aboutit à un doute sur la minorité, la personne est informée de sa possibilité d'introduire un recours devant le juge des enfants. Certaines judiciarisation interviennent en amont de la décision administrative (moins souvent depuis la réduction de la file active et l'accélération des évaluations), voire même avant l'entretien d'évaluation, auquel cas les personnes sont alors maintenues en mise à l'abri en attente d'audience devant le juge pour enfant.

De même, lorsque les jeunes sont en possession des originaux de leur document d'identité, le département maintient leur placement jusqu'à la décision du juge. Dans ces cas-là, les juges des enfants prononcent des

ordonnances de placement provisoire (OPP) d'une durée de six mois dans l'attente de l'expertise documentaire par les services de la police de l'Air et des frontières. Les magistrats peuvent également demander une expertise osseuse avec l'accord du jeune. A partir du moment où une OPP est prononcée, le jeune sera maintenu en mise à l'abri jusqu'à la décision finale du juge, à savoir un jugement en assistance éducative ou *a contrario*, un non-lieu en assistance éducative.

L'équipe éducative se doit alors de poursuivre les démarches éducatives et d'engager le travail autour du projet personnalisé. Néanmoins, l'issue judiciaire restant incertaine, l'accompagnement des jeunes ayant déposé des recours se révèle souvent complexe, tant pour les jeunes accompagnés que pour les équipes éducatives.

Lorsqu'un non-lieu est prononcé par le juge des enfants, le jeune est reçu par la direction du service et il doit quitter son lieu de vie deux jours après avoir la notification de cette décision. Si le juge prononce un jugement en assistance éducative, le jeune est candidaté dans d'autres structures adaptées à son profil.

Afin de limiter le nombre de places occupées par des personnes en situation de recours, notre service d'hébergements diversifiés hors Marseille a mobilisé l'établissement du Rove pour y accueillir les jeunes concernés.

### ➔ Perspectives 2023

- ◆ Renforcer les partenariats avec le 115, le CADE et la Cimade pour informer les jeunes de leurs droits.
- ◆ Travailler avec les partenaires scolaires et médicaux pour anticiper l'arrêt potentiel de la prise en charge de ces jeunes par l'Aide sociale à l'enfance.



## SERVICE HEBERGEMENT DIVERSIFIÉ

### ■ ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET PROPOS INTRODUCTIFS

L'année 2022 a confirmé la bonne dynamique qui avait été impulsée en 2021.

La mise en conformité s'est poursuivie et l'individualisation des prises en charge s'est définitivement inscrite comme étant la pratique adaptée au sein du service.

Les prises en charge hôtelières qui doivent disparaître définitivement fin 2023 au regard de la nouvelle loi de protection de l'enfance de février 2022 ont continué leur diminution. En effet, après l'abandon du conventionnement avec les hôtels d'Istres et Arles en 2021, c'est à celui de Vitrolles que nous avons mis un terme en 2022.

Déjà en 2021, nous ne gardions que quelques places d'hôtels à Marseille pour répondre aux situations d'urgence, d'inadaptation flagrante au collectif ou aux appartements ou encore pour nous permettre des espaces dits de **repli** pour les jeunes dont la situation nécessitait un éloignement de la structure initiale d'accueil.

Après respectivement 18 et 14 mois d'existence, les MECS Cougit et Tuileries sont venues confirmer que les choix opérés en 2021 d'ouvrir ces deux structures venaient apporter des dispositifs adaptés et calibrés aux besoins des jeunes accueillis.

Le fait marquant en 2022 est la baisse sensible de l'activité qui a débuté dès le mois de mars. A partir de cette date, le taux d'occupation du service n'a plus jamais atteint les 100 %. Ce fut une véritable nouveauté car depuis l'ouverture du service ce taux oscillait entre 100 et 110 %. Il a donc fallu s'adapter et réinventer nos pratiques pour pallier cette difficulté et limiter les conséquences, notamment financières.

Saluons l'ensemble des salariés qui a fait preuve d'un grand professionnalisme tout au long de l'année, montrant face à ces changements une capacité d'adaptation remarquable, se situant dans un principe de réalité et se montrant force de propositions pour faire évoluer le service en fonction des aléas.

C'est ainsi, pour à la fois répondre aux besoins de l'ASE et limiter la baisse d'activité, que le service a accueilli à compter du 1<sup>er</sup> juillet, le public dit **en voie de recours**. Il s'agit d'un public évalué majeur mais

confié malgré tout dans l'attente d'une décision judiciaire définitive et/ou qui a fait appel de la décision de non-lieu à assistance éducative. L'accueil de ce public s'est fait sur un lieu unique (hôtel du Rove) et a nécessité de revoir notre organisation et nos pratiques, cet accueil engendrant des questionnements multiples et quelquefois éthiques.

Si la baisse d'activité a nécessité des réajustements de pratique, elle a également permis d'en assoir d'autres. En effet, le **faire avec** a pu se développer, tant dans la mise en place d'activités collectives et de camps, que d'actions dites de **sensibilisation**. Avec le développement de ce type d'actions, l'évaluation des potentiels et des difficultés des jeunes s'est affinée et l'individualisation des prises en charge a pris encore davantage de sens pour les professionnels.

2022 a été aussi synonyme d'une vraie inscription du service sur un territoire, s'ouvrant davantage aux partenaires et faisant connaître sa mission aux acteurs sociaux de ce même territoire.

Durant le dernier trimestre, nos équipes se sont mobilisées pour répondre à un contrôle des inspecteurs Enfance famille du département. Là encore saluons la capacité d'adaptation des équipes se voyant questionnées sur leur pratique, répondant avec transparence, en ayant conscience à la fois de la valeur de leur engagement, des progrès réalisés quant aux prises en charge éducatives et des améliorations à poursuivre, notamment en termes d'organisation du travail. Le rapport qui nous sera remis doit nous aider à mener à plusieurs niveaux l'amélioration continue de la qualité à laquelle nous sommes particulièrement attachés.



**311** jeunes entrés sur le service en 2022

**130** présents au 31 décembre,  
dont **56** jeunes majeurs



## ■ LA POURSUITE DE LA MISE EN CONFORMITÉ

### ● Les effets de la structuration de la prise en charge

Un travail avait été engagé en 2021 avec les professionnels afin de mieux structurer la prise en charge. Cette structuration avait plusieurs objectifs :

- Garantir une phase d'accueil bienveillante et constructive ;
- Individualiser les prises en charge en fonction des besoins et des problématiques repérés ;
- Répondre à la loi du 02/01/2002 en élaborant le DIPC et en le faisant évoluer par le biais d'avenants ;
- Maintenir le jeune dans une constante évolution en lui fixant des objectifs de travail et le rendre davantage acteur de son projet ;
- Evaluer régulièrement les effets de l'action éducative ;
- Obliger le travail pluridisciplinaire en croisant les analyses de tous les professionnels gravitant autour du jeune ;
- Garantir par la présence d'un cadre des temps d'analyse et d'évaluation sur chaque situation ;
- Préparer un projet de sortie consolidé du dispositif pour le jeune ou mieux l'orienter ;
- Ne plus systématiser l'octroi d'un contrat jeune majeur en redéfinissant les critères du maintien du placement après la majorité.

Cette structuration qui doit servir d'ossature à toute prise en charge est appliquée sur l'ensemble du service.

La majorité des objectifs de cette structuration semble avoir été atteinte en 2022. Cette ossature, en plus de guider les équipes dans leur travail au quotidien, rassure de toute évidence les jeunes et leur permet d'être pleinement acteurs de leur projet et sujets de leur prise en charge.

### ● La finalisation des outils de la loi du 2 janvier 2002

La création des outils de la loi du 02/01/02, impulsée en 2021, s'est concrétisée cette année. Conscients de la nécessité que les professionnels investissent ces outils, nous avons mis en place des groupes de travail pour que leur sens soit intégré et qu'ils soient par la suite utilisés et surtout bien expliqués aux adolescents. Ainsi, des débats autour des règles éducatives ont permis d'échanger autour des pratiques des uns et des autres pour tendre vers davantage de cohésion d'équipe.

Livret d'accueil, règlement de fonctionnement et DIPC sont aujourd'hui finalisés et utilisés. Ils ont vocation à être revus en fonction des changements du service. Seule la participation des usagers, régie également

par cette loi, reste à finaliser pleinement. Des réunions avec les jeunes sont déjà régulièrement organisées ; pour autant, cette question a été soumise à la réflexion collective et sera finalisée en 2023. Il s'agira de faire l'inventaire de nos pratiques et d'en saisir l'utilité, pour valoriser et développer l'existant tout en imaginant de nouvelles formes de participation des publics.

### ● La diminution de la discontinuité éducative et la mise en place de la permanence éducative

Sur le hors Marseille, nos solutions d'accueil sont diverses : grands et petits collectifs et appartements en colocation sont positionnés sur un grand territoire qui va du Rove jusqu'à Arles.

C'est pourquoi les horaires des professionnels ont été modifiés afin d'assurer des passages de relais et réduire les « trous dans la raquette » produits par la dispersion géographique. Les amplitudes horaires de l'astreinte ont été élargies (19 h – 9 h) afin là aussi de répondre à toutes sollicitations et/ou urgences, des jeunes comme des professionnels.

De plus, l'idée de mettre en place une permanence éducative a émergé, toujours avec le même objectif. Elle est opérationnelle sur le service hébergement hors Marseille depuis le mois de septembre 2022.

Elle se décline de la façon suivante : 5 éducateurs de l'équipe Ouest sont positionnés sur les semaines paires et 5 éducateurs de l'équipe Est sont positionnés sur les semaines impaires et ainsi de suite tout au long de l'année. Un éducateur de permanence est disponible chaque matinée du lundi au vendredi et le mardi après-midi.

Cette présence permet au service de disposer d'une intervention en cas d'urgence, de se montrer plus réactifs et plus disponibles pour les accueils et ce personnel en outre dédie cette demi-journée hebdomadaire à du travail pour le service. Une « fiche technique du professionnel de permanence » a été élaborée et permet de guider chaque professionnel sur ce temps de travail.

### Les effets produits par la mise en place des permanences

Les temps d'accueil des nouveaux arrivants sont pourvus par le permanencier, ce qui a permis à chaque éducateur de pouvoir honorer des rendez-vous pris antérieurement. Cela a mobilisé chaque professionnel dans une connaissance de tous les lieux de vie (Arles, Saint Martin de Crau, Istres, Martigues, Vitrolles, Le Rove, Saint Victoret) créant une dynamique de service, de coopération et d'entraide.

Cette permanence est également un temps d'accueil pour les demandes spontanées des adolescents. L'éducateur de permanence peut ainsi recevoir la demande du jeune, en informer l'éducateur référent ou le cas échéant apporter une réponse immédiate à cette demande.



Elle a permis également de renforcer les actions en transversalité, une meilleure connaissance des jeunes et de leurs problématiques. La dimension de service s'en voit renforcée.

En outre, cette permanence nous permet de nous montrer davantage réactifs, pour les accueils mais aussi vis-à-vis de l'absentéisme scolaire. En effet le permanencier dispose en début de journée (ou d'après-midi) d'un état précis de l'absentéisme des jeunes dans leurs établissements scolaires.

#### **Pour les partenaires :**

La création d'une adresse mail et d'un numéro de téléphone unique permet une centralisation et une meilleure communication des informations. En cas d'absence d'un éducateur le relais est pris par un autre personnel du service. La continuité de la prise en charge du jeune est alors assurée. L'objectif est également de faire diminuer « la référence unique et toute-puissante », afin de pallier les absences, les congés, les arrêts maladie et de pouvoir communiquer sur les difficultés du jeune.

#### **Pour les éducateurs :**

Lorsque la permanence est calme, le permanencier bénéficie de trois heures, qu'il peut utiliser pour rédiger ses écrits (note, CJM...) et gérer toutes les questions administratives et comptables en lien avec son action au quotidien. Au-delà du gain en termes d'organisation interne, cela permet de consacrer plus de temps sur le reste de la semaine à la présence sur les lieux d'hébergement et auprès du public.

La permanence éducative a apporté une plus-value évidente pour le service en général et pour le personnel en particulier. Pour l'année 2022 l'ensemble des jeunes en suivi ne s'est pas encore saisi de cet espace. Pour l'année 2023 nous veillerons à communiquer sur cette ressource auprès de l'ensemble du public accueilli et des partenaires, afin que tout le monde puisse bénéficier de ce relais.

Il est d'ores et déjà certain que cette disposition a amélioré la qualité de la prise en charge en assurant un accueil bienveillant des jeunes sur des temps dédiés sans différer les réponses à apporter à leurs préoccupations.

A Marseille, elle devrait voir le jour en 2023 notamment pour améliorer les conditions d'admission des jeunes dans les collectifs de Cougit et de la maison des Tuileries.

### **● La disparition des prises en charge hôtelières**

Si les accueils en hôtels avaient permis de gérer les flux et de mettre à l'abri le nombre massif de MNA à la création du service, il y avait un constat partagé sur le fait que ce type d'hébergement ne pouvait être que

transitoire. La loi de février 2022 est venue nous rappeler ce principe fort, posé par le législateur.

Le service avait démarré le processus dès 2021, rompant les conventions avec les hôtels d'Istres et Arles. Rompre celle de Vitrolles faisait partie des objectifs de 2022 et, avec la baisse d'activité, nous avons pu le faire plus tôt que prévu.

Fin 2022, il reste deux hôtels dans notre panel d'hébergements : celui du Rove et celui de Martigues.

Celui du Rove a un fonctionnement de type familial. L'hôtel n'accueille que notre public et ne loue plus de chambres à une clientèle « ordinaire », ce qui permet aux jeunes de l'investir en tant que leur lieu de vie. Nous avons choisi désormais de le dédier à l'accueil du public dit en voie de recours.

Celui de Martigues était également réservé à notre public. Toutefois la qualité de l'accueil, même si elle était correcte, méritait d'être améliorée. L'absence de lieu collectif, de lieu de restauration et une posture quelquefois problématique des hôteliers vis-à-vis des jeunes nous ont conduits à réfléchir à d'autres solutions. Nous avons trouvé un nouvel hôtel, toujours à Martigues, d'un standing supérieur et prêt à privatiser les lieux, ce qui permettra d'améliorer la qualité d'accueil de notre public dans un délai rapide.

Le déménagement est prévu en janvier 2023 et une convention a été signée pour 6 mois. Au sein de l'hôtel, des espaces dédiés aux professionnels sont prévus (bureau éducateur, infirmerie, salle de réunion), ainsi que des espaces collectifs pour les jeunes (salle de restauration, salle de jeux, salle TV). Même avec ces améliorations, ce lieu ne répondra pas entièrement aux contraintes de la loi de février 2022 mais ce changement montre encore une fois que le service est inscrit dans une démarche qualité et une évolution positive constante.

Pour faire disparaître les prises en charge en hôtel, les choix du service ont été par ailleurs de poursuivre l'accueil en colocation :

- Dans des appartements pour les jeunes les plus autonomes ;
- Dans des maisons avec local des professionnels sur place pour les plus jeunes et les plus vulnérables.

**Hors Marseille**, les studios n'accueillant qu'un seul jeune ne font plus partie de notre dispositif. En effet, d'une part, un jeune vivant seul ne peut pas s'appuyer sur son colocataire en cas de problème urgent. D'autre part, nous avons repéré que dans cette configuration, les jeunes avaient une propension à moins être acteurs de leur projet de sortie et de ce fait de tirer bénéfice plus que de raison du dispositif ASE. Vivre seul peut vite faire oublier au jeune qu'il est accueilli et pas complètement chez lui. Le dernier studio a été rendu fin 2022.

**Sur Marseille**, le service appartement compte 21 appartements dont 6 studios, conservés afin de pou-



voir accueillir des jeunes rencontrant des difficultés à vivre en colocation. Ils ne sont toutefois plus attribués en première intention mais après un passage en appartement collectif et la vérification que le jeune est en réelle capacité d'assumer pleinement la vie en autonomie.

Ce service accueille en moyenne 36 jeunes et propose des réunions trimestrielles collectives thématiques. Ces temps de rencontre permettent notamment l'expression de la parole des jeunes accueillis et le recueil de leurs besoins. Est notamment ressorti leur besoin de bénéficier de temps de loisirs ensemble. A ce titre, une activité par mois au moins est proposée aux jeunes des appartements marseillais et fait l'objet d'une réelle adhésion.

Pour rappel, en 2021, deux « petites maisons » avaient été trouvées hors Marseille, à Arles (6 places et un loft attenant à la maison pour les professionnels) et Istres (maison de 3 étages, dont un dédié aux professionnels, et pouvant accueillir 5 jeunes).

En 2022, il s'est agi de poursuivre la recherche de ce type d'hébergement sur le secteur Est (Vitrolles) mais la tension immobilière a freiné notre volonté. Avec pugnacité et avec quelques concessions, nous avons fini par trouver le bien qui convenait sur la commune de Saint-Victoret. Il s'agit d'une maison de ville pouvant accueillir 5 jeunes, avec un aménagement de qualité dans un secteur central et bien desservi par les transports en commun. A ce jour, seul un bureau à l'intérieur de la maison est dédié aux professionnels mais à terme, le garage attenant sera transformé en espace professionnel, sur le même modèle qu'à Istres et Arles.



## LA MAISON DE SAINT-VICTORET

Nous avons cessé l'accueil des jeunes sur l'hôtel Paradise de Vitrolles le 1<sup>er</sup> septembre 2022. Ce changement a été bénéfique autant pour les jeunes que pour l'équipe éducative car les conditions d'accueil n'étaient plus adéquates pour pouvoir prendre en charge et accompagner notre public.

Nos recherches de logements (appartements/maisons) se sont orientées vers Vitrolles-Marignane, secteur bien doté en transports, magasins, partenaires, médecins/pharmacies mais les T3 ou T4 étant rares, nous avons dû élargir nos recherches aux communes voisines et une maison en petit collectif a été ouverte à Saint Victoret.

Dans un premier temps, nous y avons accueilli 4 jeunes de l'hôtel Eden (Martigues). Dans le cadre de ce transfert, nous avons tout mis en œuvre pour poursuivre l'accompagnement déjà réalisé par les équipes éducatives : passage de relais et moments de présence de leurs anciens éducateurs. Nous avons repéré le territoire afin que les jeunes puissent se déplacer en train comme en bus.

Par rapport à la prise en charge classique hôtelière, les jeunes ont pu acquérir de nouvelles responsabilités et un certain niveau d'autonomie avec notamment le rendu des factures d'alimentation et la préparation de repas équilibrés : conservation des aliments, apprentissage de l'utilisation des appareils électroménagers, entretien des locaux et gestion de l'argent. Les jeunes étaient demandeurs de ce gain d'autonomie, notamment pour

pouvoir cuisiner, gérer un budget alimentation et s'occuper de l'entretien d'une maison.

Nous avons renforcé notre présence sur le premier mois pour prendre le temps de mettre en place les règles de vie, pour tous, au sein de ce nouvel hébergement. A ce jour, nous constatons que notre travail et l'organisation ont été bénéfiques. En effet, la maison est agréable car elle est bien entretenue par les jeunes qui expriment leur envie de maintenir ce lieu propre et respectent les règles posées par l'équipe éducative. Le grand salon permet des temps conviviaux. Cette maison dispose de 3 chambres dont 2 doubles et une individuelle. Au vu de ces résultats positifs, nous avons pu intégrer rapidement un 5<sup>e</sup> jeune.

Grâce à ce type d'hébergement, nous pouvons partager des moments, collectifs ou individualisés, avec les jeunes dont nous sommes référents. Les jeunes nous invitent régulièrement à partager des repas et font découvrir ainsi une partie d'eux-mêmes et de leur culture par le biais de la cuisine. Ces temps conviviaux permettent de renforcer le lien éducatif et la proximité entre l'équipe et les jeunes, grâce à cette configuration « d'hébergement en petit collectif » qui vient mettre fin à une prise en charge en grand collectif de type structure hôtelière. Ce nouveau fonctionnement permettra de mener des accompagnements éducatifs de plus grande qualité tout en travaillant davantage sur l'autonomie des jeunes.

## ■ L'INDIVIDUALISATION DES PRISES EN CHARGE

### ● Le projet pour l'enfant

Le projet pour l'enfant, obligation légale de la loi de mars 2016, est garanti par l'Aide Sociale à l'Enfance et plus particulièrement par l'Inspecteur Enfance Famille. Pour que ce dernier puisse garantir la cohérence de ce projet, il est indispensable que nous, en tant que MECS, puissions lui apporter les éléments permettant l'élaboration de ce document.

C'est dans ce cadre que l'individualisation des prises en charge prend tout son sens.

Avec la structuration que nous avons mise en place - obligation de se poser entre professionnels autour

de chaque situation dans le cadre de synthèses - des objectifs de travail sont fixés en fonction des besoins du jeune, que ce soit sur le plan éducatif, de l'insertion professionnelle, de l'intégration ou de sa santé.

Ces objectifs font l'objet d'une *fiche synthèse* validée par le chef de service, faisant consensus entre les professionnels et soumise à la validation du jeune. Cette fiche est systématiquement transmise à l'IEF pour information. Elle est en outre réactualisée régulièrement en fonction de l'évolution de la situation.

Dans l'hypothèse où le jeune est orienté sur un autre établissement, avec ces fiches synthèse, les IEF pourront garantir davantage la cohérence du projet global du jeune.

## LA MECS COUGIT

A l'échelle du secteur marseillais, la MECS Cougit se situe entre la maison des Tuileries et le service appartement. Pensée dès sa conception comme une « résidence étudiante », la MECS offre tout le panel nécessaire au renforcement de l'autonomie des jeunes. Elle est constituée de deux paliers de 25 places chacun où chaque chambre dispose d'un espace cuisine et est pensée à la manière d'un studio. Le site dispose de deux chambres individuelles réservées à des jeunes ayant des profils particuliers ou des besoins spécifiques. En 2022 elles ont été occupées par une jeune fille de 16 ans et par un jeune majeur présentant des troubles psychiatriques. Les autres chambres sont doubles ou triples et l'équipe éducative en charge des nouvelles arrivées prend le temps d'étudier les profils afin de permettre la meilleure entente possible entre les colocataires.

La MECS dispose également de deux espaces communs, tisaneries qui sont les espaces privilégiés pour les temps collectifs : réunions jeunes, soirées jeux, aide aux devoirs, soirées télé... Ces espaces sont également les lieux des réunions d'équipe.

4 bureaux complètent les espaces de travail, ainsi que 10 salles de bains, une laverie et des espaces de stockage.

En 2022, la MECS a accueilli et accompagné 100 jeunes, l'âge médian étant de 17 ans et 3 mois et les

jeunes y passent entre 3 mois et 18 mois avant leur réorientation. Le plus jeune bénéficiaire avait 13 ans et un mois à son arrivée, le plus âgé avait 18 ans et 1 mois.

L'accompagnement des jeunes s'articule autour de quatre grands axes de travail.

### L'accompagnement à la scolarité et à l'insertion socioprofessionnelle

Cet axe n'est pas du seul ressort des CIP du service. Les éducateurs du service estiment à 20 % de leur temps de travail les actions et démarches entreprises en vue de la scolarisation des jeunes dont ils ont la référence. L'année 2022 aura vu émerger la demande croissante de nombreux jeunes de temps dédiés à l'aide aux devoirs. En moyenne, 3 séances hebdomadaires sont proposées par les éducateurs aux jeunes qui le souhaitent. Par ailleurs, le Groupe Raphael est venu renforcer l'équipe en apportant une réponse individualisée à 7 jeunes de la MECS qui bénéficient désormais d'un accompagnement par un bénévole.

L'équipe a également mis en place un planning d'activités au profit des jeunes « décrocheurs » en pro-

posant des activités, qu'elles soient tournées vers l'insertion ou pas, visant à casser le cycle de l'oisiveté dans lequel une proportion non négligeable de jeunes (10 %) avait tendance à s'enfermer. En 2023, ce planning sera également élargi aux nouveaux arrivants sur la MECS.

## Les actes administratifs en vue de la reconstitution de l'état civil et de la régularisation à majorité

C'est sans doute l'axe qui occupe le plus les professionnels puisqu'ils déclarent y consacrer 40 % de leur temps de travail. La préparation de la majorité est en effet une source conjointe de préoccupation pour les jeunes et les éducateurs qui les accompagnent. Le temps passé à récolter l'ensemble des pièces nécessaires à l'établissement d'une carte consulaire, d'un acte de naissance légalisé, d'un passeport et d'une demande de titre de séjour est non négligeable. Par ailleurs, les professionnels doivent sans cesse se « réinventer » face aux changements constants dans les demandes des autorités consulaires.

**En 2022, une cinquantaine de démarches a été effectuée au profit de 30 jeunes** qui sont désormais titulaires d'une carte consulaire et/ou d'un passeport.

## Le parcours de santé individualisé

La santé du jeune accueilli est un véritable prérequis à tout autre axe de travail. En 2022 la MECS a connu plusieurs cas de variole du singe, de Covid et de gale. Sous l'égide de l'IDE du service, des ateliers collectifs associés à des entretiens individuels réguliers ont permis de travailler sur un large panel de questions telles que :

- ◆ La vie affective et intime ;
- ◆ La santé par l'alimentation : en 2022, les jeunes les plus autonomes ont bénéficié d'une allocation mensuelle pour gérer leurs dépenses alimentaires et confectionner leurs repas. En décembre, 27 jeunes bénéficiaient de cette allocation ;
- ◆ L'hygiène personnelle et celle de son lieu de vie ;
- ◆ La consommation de produits psychoactifs (avec le dispositif ARPEJ).

Toujours dans l'optique de travailler à l'autonomie des jeunes, nous avons mené des ateliers thématiques sur la prise de rendez-vous médicaux.

Si les partenariats dans le domaine de la psychologie et de l'addiction sont désormais solides, nous déploions à ce jour l'absence de partenariat en matière de psychiatrie.

## Sport, Culture, Loisirs et vivre ensemble

Les jeunes de la MECS Cougitz ont pu bénéficier, tout au long de l'année, de sorties culturelles, musicales et sportives. **18 d'entre eux ont également pu partir pour des mini séjours l'été dernier.**

L'inscription à ces activités vient ici rappeler que les jeunes accueillis peuvent ou doivent avoir des préoccupations d'adolescents et de jeunes adultes permettant de sortir des murs de la MECS, de s'inscrire dans une dynamique de territoire, et de prendre soin d'eux par le jeu et les loisirs. A la demande des jeunes, plusieurs mini projets de découverte de la France sont en cours de rédaction et devraient voir le jour en 2023.

**La démocratie participative** est également une grande préoccupation des équipes qui accompagnent les jeunes de la MECS. En 2022, 6 réunions jeunes ont été organisées. L'équipe espère pouvoir proposer ce genre de temps de façon mensuelle en 2023.

## Perspectives

A l'occasion de l'élaboration de ce bilan, l'équipe éducative a pris l'initiative de mettre en place des commissions de travail thématiques qui verront le jour en 2023 :

- ◆ La commission Accueil veillera au bon déroulement des arrivées des jeunes, de leur installation à leur intégration dans le groupe. Elle sera constituée d'éducateurs, d'une CIP et de la maîtresse de maison ;
- ◆ La commission Sport, loisirs, citoyenneté aura la charge de faire vivre la démocratie participative au sein de la MECS et de proposer à la direction des projets en lien avec la culture et le sport ;
- ◆ La commission Sortie travaillera aux réorientations des jeunes par le biais de réunions de situation.





## LA MAISON DES TUILERIES

**En janvier 2022, cette MECS est ouverte depuis un mois et demi et le groupe de jeunes est stabilisé.**

### Projet pédagogique et éducatif spécifique

La maison des Tuileries, dédiée aux plus jeunes, offre un cadre familial et convivial et les horaires y sont établis en conséquence : horaires de repas fixes, horaires de retour le soir avant 20 h 30. Le rythme de vie quotidien est structuré afin de permettre un vivre ensemble serein : répartition des tâches ménagères, jours repérés pour les lessives de chaque jeune, temps de réunions jeunes, temps d'activités, etc. Le cadre tenu par l'équipe éducative est contenant, permettant de rassurer les plus traumatisés et proposer un cadre de vie sécurisant et équitable. Dans les chambres partagées, nous avons fait le choix de ne pas regrouper les jeunes par communauté afin qu'ils apprennent la langue française et le partage des cultures. La cohabitation se passe très bien et chacun s'enrichit de l'expérience de l'autre. L'objectif est de leur apprendre les codes et les règles de la société française à partir de l'apprentissage du respect du règlement de la MECS et du respect de la culture de l'autre. Au-delà du cadre commun, chaque jeune bénéficie d'un projet personnalisé afin d'adapter les objectifs éducatifs à chaque situation. Il s'agit notamment de définir l'orientation scolaire et professionnelle, la régularisation administrative, les loisirs pratiqués et l'apprentissage de l'autonomie dans le quotidien.

### Cadre contenant et dépôt des traumas : prise en compte et prise en charge

Après un parcours migratoire marqué par de nombreux épisodes violents et éprouvants, nous devons offrir à ces mineurs non accompagnés un cadre suffisamment contenant et rassurant pour tenter de réparer les traumas. Nous avons très vite mis en évidence le parallèle entre sentiment de sécurité et dépôt des traumas. Dans les premières semaines de vie aux Tuileries, nous avons observé de nombreuses tensions et l'expression de mal-être auprès de l'équipe éducative. Nous avons été confrontés

notamment à des scarifications, des envies de suicide et des épisodes dépressifs nécessitant régulièrement des passages par les urgences hospitalières. Nous avons rapidement créé un partenariat avec le centre de consultation pour adolescent du secteur et les CMP afin que les jeunes bénéficient d'un accompagnement psychologique. Cet accompagnement pluridisciplinaire nous paraît essentiel dans l'accueil d'un public traumatisé et sans famille sur le territoire. Nous pensons qu'un psychologue, à mi-temps minimum, serait nécessaire pour permettre un travail hebdomadaire avec les jeunes et une aide à l'analyse des situations en réunion d'équipe.

Au fil des mois, la stabilité du groupe et la prise de confiance envers les adultes ont permis aux jeunes d'aller mieux, d'avoir le sourire et de s'épanouir. Nous les voyons évoluer et observons un réel changement dans la dynamique de groupe, les affinités leur permettant d'avoir du soutien amical et des temps conviviaux. Dans la mesure où les règles de vie sont bien intégrées, l'accueil des nouveaux se fait sans difficultés, les autres jeunes les intégrant petit à petit dans leurs groupes.

### La scolarité

Tous les jeunes ont été scolarisés. Seul l'un d'entre eux n'a pas pu poursuivre le cursus car il n'était pas adapté et il n'y avait plus de place en classe NSA durant l'année scolaire 2021-2022. A la fin 2022, tous les jeunes ont une orientation ou ont passé le CAS-NAV. Les jeunes sont globalement très assidus en classe et motivés pour réussir. Ils comprennent l'importance de l'école et sont très heureux de pouvoir bénéficier d'une instruction de qualité. Ils mesurent la chance que représente le fait de pouvoir passer un diplôme. Actuellement, seul l'un d'entre eux ne perçoit pas les enjeux de la scolarité pour son avenir (il est le seul aussi à être au contact des réseaux de trafiquants et demeure en marge du groupe). Nous constatons tout de même un faible niveau en français pour la majorité d'entre eux, ce qui pourrait empêcher la réussite au CAP. Nous proposons régulièrement de l'aide aux devoirs et des ateliers de français à l'aide de supports littéraires.



## La santé

La prise en charge de la santé s'articule autour de deux axes :

- ◆ Les soins physiologiques ;
- ◆ Les soins psychologiques.

Plusieurs jeunes souffrent de pathologies chroniques nécessitant un suivi médical hebdomadaire. L'infirmier du service est très présent, dans le respect du secret médical, pour accompagner dans le soin. Ces jeunes fragiles apprennent petit à petit à être autonomes dans leur prise en charge des soins et de leur santé en général. Nous sommes régulièrement interpellés pour des maux plus bénins que les éducateurs peuvent accompagner. Pour les soins psychologiques, voire psychiatriques, en l'absence de psychologue, nous avons développé des partenariats, avec la consultation « adolescents » du CMP. La plupart des jeunes accueillis ont eu un rendez-vous dans cette structure. Nous travaillons également autour des addictions avec ARPEJ, par le biais de réunion de sensibilisation des équipes et d'ateliers jeunes. Ces temps permettent aux jeunes d'évoquer la santé dans sa globalité et de se questionner sur les conduites addictives.

## Les accueils

Nous accueillons des jeunes orientés par le service évaluation ou d'autres structures estimant que la Maison des Tuileries est adaptée à leur prise en charge. Depuis septembre, nous avons modélisé un temps de pré admission en accueillant le jeune lors d'un repas partagé à la MECS qui est aussi une opportunité de visiter les lieux. Ce temps permet un accueil plus serein et une meilleure adaptation du jeune au collectif. L'accueil est essentiel au bon déroulement du placement.

Cependant, conscients que nous ne saurions faire attendre le jeune trop longtemps, cette phase est toujours très rapidement suivie de l'admission effective. Nous contribuons ainsi à répondre au besoin du service évaluation d'imprimer des mouvements au sein de la mise à l'abri.

## Les départs

Nous avons eu plusieurs orientations vers d'autres dispositifs de jeunes placés depuis une année ou presque à la MECS. Nous avons pu observer le soin qu'il faut mettre dans la préparation à la sortie. Les jeunes sont très émus lors du départ et mentionnent la MECS comme une véritable maison familiale faisant lieu repère en France. En parallèle, lorsque les sorties interviennent après une mise en insertion, les

jeunes voient ce départ comme une chance et une réussite personnelle. Les autres ont alors envie de suivre le même chemin.

## Les repas

Les moments de repas sont des instants clés dans la vie d'une MECS. Au petit-déjeuner, au déjeuner, au goûter comme au dîner, tous apprécient d'être réunis autour de la table car les repas sont pris uniquement dans la salle commune. Pour les éducateurs, ces instants privilégiés partagés avec un ou plusieurs jeunes permettent de créer du lien. Pour favoriser l'écoute et l'échange la télévision de la salle reste éteinte lors des repas. Au-delà du lien, il est aussi important d'utiliser le repas comme passerelle éducative pour sensibiliser les jeunes à l'équilibre alimentaire. Sur la MECS, nous travaillons cela progressivement car les mauvaises habitudes alimentaires de certains ont la vie dure. Le petit-déjeuner se déroule de 6 h à 10 h, premier temps qui permet de jauger le moral des jeunes, avant pour la plupart, d'entamer leur journée d'école, de travail ou de stage. Avec les autres jeunes c'est un temps d'échange et d'écoute autour d'un chocolat chaud et d'une brioche. Ensuite, le déjeuner, qui se tient de 12 h à 13 h 30, ne concerne que très peu de jeunes durant les périodes scolaires. Les présents ont plus tendance à se livrer dans ce collectif resserré. Durant les vacances scolaires, en revanche, c'est un moment de partage où chacun y va de son anecdote ou lance un débat. Ce sont des repas souvent animés, dans une bonne humeur générale.

Enfin, le dîner, entre 19 h et 20 h 30, est un temps privilégié d'échanges autour de la journée écoulée. Les jeunes viennent se restaurer à leur rythme. Pour ceux qui ont un rendez-vous ou des entraînements de sport, les repas peuvent être servis plus tard. C'est le dernier moment de groupe partagé de la journée, il permet de discuter de choses et d'autres. C'est surtout sur le dîner que se cristallisent les mécontentements de certains, face à la nourriture proposée. C'est alors le moment de parler d'équilibre alimentaire et de son importance pour la santé. Nous privilégions la parole et la pédagogie. Certains qui se plaignent, ayant l'habitude de manger uniquement ce qu'ils aiment, cheminent et se mettent à manger plus facilement.

Ces temps sont essentiels à la vie en collectivité, moments privilégiés pour que le groupe se réunisse. Le partage et l'écoute sont les mots d'ordre de ce partage entre jeunes et éducateurs. La maîtresse de maison y joue un rôle fort, fonction symbolique de mère nourricière et les jeunes l'appellent d'ailleurs « mama » lorsqu'ils lui demandent leur repas.

## Les nuits

Elles sont souvent anxiogènes et parfois plus agitées que les journées. Le veilleur assure le service seul mais les jeunes sont en chambre quand les éducateurs s'en vont. Toutefois, les tensions apparaissent plus facilement dans ces moments-là.

La posture des adultes est essentielle dans ces heures particulières. En 2022, nous n'avons pas pu associer les veilleurs à nos réunions de service mais nous avons pour projet de mettre en place cette modalité en 2023.

En attendant nous usons de tous moyens (cahier de liaison, mails de rapport...) pour que les événements de la nuit soient communiqués et partagés avec l'équipe de jour. Il s'agit là encore de garantir la continuité éducative.

## Les réunions pédagogiques

Quatre réunions pédagogiques ont été menées en 2022, avec l'équipe du service appartements Marseille :

- ◆ Le parcours éducatif des MNA suite au parcours migratoire ;
- ◆ La sortie du dispositif de prise en charge ASE ;
- ◆ Le lien dans la relation éducative : pourquoi ? comment ? dans quel but ? ;
- ◆ La posture éducative face à la temporalité de la minorité/majorité.

Cet espace de travail sera renouvelé en 2023 en faisant jonction avec l'analyse des pratiques.

### ● La sortie du dispositif

En 2021, le nombre de jeunes majeurs pris en charge par le service était supérieur au nombre de mineurs. Or, même si l'accompagnement des jeunes majeurs fait partie de notre cahier des charges, notre essence reste d'accompagner prioritairement des mineurs. Ces modes de fonctionnement montraient également des limites, empêchant par exemple les mouvements et les articulations nécessaires entre les différents dispositifs (évaluation, mise à l'abri, placement pérenne).

Cette tendance s'est inversée en 2022 puisque les mineurs placés sur le service sont aujourd'hui majoritaires suite à la mise au travail de différents axes :

- ⌘ Le contenu et les objectifs des CJM ont été revus et l'exigence est montée d'un cran. Ainsi si le contrat initial est octroyé aisément, ce n'est plus le cas sur les renouvellements ;
- ⌘ Le concept d'autonomie a fait l'objet d'une réunion plénière afin que tous aient la même définition de ce qui doit être évalué en termes d'autonomie ;
- ⌘ La nécessité de connaître et d'utiliser davantage les dispositifs transitoires (entre l'ASE et le droit commun), que ce soit en termes d'accompagnement, de logement comme de soin ;
- ⌘ La préparation de la sortie se travaille dès le premier jour avec le jeune ;
- ⌘ Le lien avec l'ASE et les MECS partenaires aux fins de préparer cette sortie a été renforcé.

A terme, les jeunes de plus de 19 ans faisant l'objet d'un CJM et hébergés par le service doivent devenir une exception et les questions administratives et de logement ne doivent plus être les leitmotifs du main-

tien de la prise en charge. Il existe de nombreux partenaires locaux dont la mission est plus ciblée que la nôtre qu'il convient d'activer en fonction des besoins du jeune. C'est un des enjeux futurs : appréhender de manière plus globale la question de l'orientation.

### ● L'exercice de la pluridisciplinarité

C'était un des objectifs de l'année 2021 : mieux définir les rôles et les places de chacun afin de mieux se connaître pour mieux répondre aux besoins du jeune. L'instauration de synthèses entraîne des temps d'échange pluridisciplinaire, coordonne et priorise les actions de chacun. En 2022, nous pouvons affirmer que la pluridisciplinarité s'exerce pleinement et que la cohérence de l'action éducative en est ressortie grande.

De plus, tous ont le même niveau d'information, ce qui est non négligeable pour le jeune qui va pouvoir aborder son projet avec n'importe lequel des acteurs qui l'accompagnent au quotidien.

En plus des synthèses, la direction a mis en place des temps de travail réguliers avec chacune des fonctions métiers spécifiques (IDE, CIP, veilleurs de nuit). Ces temps permettent de faire des points d'étape, de recueillir l'avis des professionnels sur les conditions de prise en charge et de dresser des pistes d'amélioration. A titre d'exemple, le besoin en partenariat comme la mise en place d'actions collectives sont davantage ciblés en fonction des besoins du service.





## ADOLESCENTS DIFFICILES, SANTÉ MENTALE ET ADDICTIONS

Au cours de l'année 2022, le service a accueilli des jeunes aux profils complexes notamment issus du Service d'accompagnement des parcours atypiques (SAPA). Si la question ne se pose pas de les accueillir car ils sont « en danger » et donc en besoin, leur profil particulier, voire leur « étiquette » d'incasable, atypique, psy... vient bousculer les pratiques des professionnels et nécessite un pas de côté et une réflexion quant à leur prise en charge. L'accueil de ces jeunes se fait notamment en amont, avec la réception d'un dossier de candidature qui retrace leur parcours. Avant même leur accueil sur le service et la rencontre, l'équipe se doit de réfléchir aux meilleures options d'accompagnement.

En 2022, l'accueil de ces jeunes a montré une forte mobilisation des équipes autour des situations complexes et une réelle volonté d'inclure, d'accompagner et de déployer des partenariats autour des jeunes les plus en difficultés. Les perspectives et besoins des équipes autour de cette problématique sont les suivants et seront travaillés en 2023 :

- ◆ Poursuite de la formation des professionnels aux situations de violence ;
- ◆ Coopération interne et partenariats ;
- ◆ Pluridisciplinarité des prises en charge avec notamment l'inclusion de psychologues dans les équipes ;
- ◆ Prévention sur la base de partenaires à construire.



## L'INSERTION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

La mission de conseiller en insertion professionnelle consiste à accueillir, informer et accompagner les jeunes dans des démarches d'insertion sociale et professionnelle.

### Les étapes de cet accompagnement

- ◆ L'accès à l'apprentissage de la langue ;
- ◆ L'accompagnement à la définition d'un projet professionnel ;
- ◆ L'accès à une formation qualifiante.

Nous avons pour finalité, au sein de l'équipe éducative, de favoriser les parcours d'insertion sociale et d'intégration des MNA. Ce volet est en lien avec la régularisation administrative ; il joue

un rôle dans l'accompagnement éducatif et l'insertion des jeunes et participe à leur bien-être. C'est également accompagner la compréhension du fonctionnement de notre société, de notre culture et l'acquisition de nos codes et normes. C'est enfin un accompagnement à l'autonomie dans les démarches et l'accès aux dispositifs de droit commun.

Cela demande de prendre en compte le jeune avec sa personnalité, son rythme, ses besoins et d'articuler ce parcours avec des réalités administratives et institutionnelles qui peuvent ne pas être en adéquation et venir de ce fait compliquer sa situation. Pour essayer de pallier cette difficulté les CIP travaillent avec un réseau partenarial.



## Modalités d'accompagnement

- ◆ **Individuellement** : en prenant en compte chaque situation mais il est difficile pour certains jeunes de comprendre que ce qui est faisable en apparence pour l'un ne le soit pas pour lui, ou inversement ;
- ◆ **Collectivement** : par le biais d'actions que nous mettons en place, en complémentarité au travail des éducateurs référents ;
- ◆ **En lien quotidien** avec l'équipe de travailleurs sociaux, l'infirmière du service, et l'encadrement ;
- ◆ **En lien régulier** avec les équipes pédagogiques des établissements scolaires et organismes de formation, ou des partenaires complémentaires, en fonction des situations.

A partir des points de vigilance et constats suivants :

- ◆ L'accès à la formation professionnelle est très important au moment où les jeunes acquièrent leur majorité, afin qu'ils aient plus de chances de pouvoir rester sur le territoire ;
- ◆ Nous avons une attention particulière aux savoirs de base, indispensables à la vie sociale, l'apprentissage, la formation professionnelle et l'emploi ;
- ◆ Nous travaillons le projet professionnel en accordant l'emploi (rémunération souhaitée par le jeune) et la formation ;
- ◆ L'alternative de la formation en alternance répond aux attentes respectives ;
- ◆ Nous sommes vigilants aux besoins en formations complémentaires que nous constatons et nous avons construit des partenariats dans ce sens (FLE, connaissances de base manquantes pour la formation...).

Nous devons agir en prenant en compte différents critères :

- ◆ Les savoirs de base du jeune, parfois faibles pour s'insérer dans un délai court ;
- ◆ La volonté et/ou les freins du jeune ;
- ◆ La durée des étapes nécessaires pour correspondre aux critères requis pour valider les étapes de parcours ;
- ◆ L'âge et les délais restants avant les contraintes de présentation des dossiers en vue de l'obtention des titres et documents administratifs.

## Partenariats et articulations

- ◆ **Scolarisation** : collèges, lycées, lycées professionnels ;

- ◆ Formation professionnelle et prépa apprentissage : AFPA, Centres de formation publics et privés ;
- ◆ Le SIAE, chantiers et entreprises d'insertion par l'activité économique ;
- ◆ Le ministère de l'Éducation nationale, est chargé de la prévention et du raccrochage. L'inspection académique et les CIO sont les premiers partenaires car ils permettent la première étape possible et indispensable, l'évaluation du niveau (test CASNAV) pour amener à une scolarisation adaptée à chacun.
- ◆ Les établissements scolaires et CFA sont globalement à l'écoute et bienveillants envers la situation des jeunes. Le lien que nous entretenons avec certains d'entre eux permet une réelle prise en compte de la situation de chacun d'eux. Les associations et partenaires complémentaires s'associent au développement des compétences, dans l'attente d'une affectation de scolarisation et parfois en complément de la scolarité.

Les CIP du service ont toute latitude pour mener leur action d'insertion scolaire et professionnelle de manière la plus adaptée possible aux jeunes, à l'environnement et aux territoires.

## Des actions menées en 2022

La disponibilité et la mobilisation du public nous ont permis de mettre en place des actions principales autour de deux axes que sont la **continuité de l'apprentissage** et le **développement du profil professionnel** afin de favoriser l'insertion socioprofessionnelle.

La non-maîtrise du français est un frein à l'insertion socioprofessionnelle. Aussi, dans la continuité des années précédentes, avons-nous maintenu le partenariat avec SIGMA Formation. Nous avons élargi nos réseaux afin de permettre aux jeunes d'évoluer dans le domaine linguistique en fonction de leur lieu d'hébergement. A Martigues, ils suivent des cours de Français langue étrangère (FLE) auprès de l'ASTI ou du Secours Catholique, à Istres le partenariat continue avec le centre social La Farandole. A Arles, où nous n'avons toujours pas de solution, nous avons développé une action hebdomadaire avec la Ludothèque Martingale durant laquelle les jeunes parlent français en jouant à des jeux de société avec d'autres jeunes de la ville. Ces actions sont principalement accessibles aux jeunes n'étant pas scolarisés à cause des horaires. Nous avons positionné des jeunes en contrat d'apprentissage et en difficulté linguistique à la médiathèque de Martigues. Enfin,



nous avons pu collaborer avec l'association Coco Velten à Marseille qui propose du soutien scolaire en français et en mathématique.

Nous sommes en lien étroit avec le CIO de chaque territoire afin d'évaluer le niveau scolaire des jeunes qui arrivent et travailler les préconisations de scolarisation associées. Nous travaillons également avec les professeurs de FLE des classes UPE2A des collèges et lycées professionnels dans lesquels les jeunes sont scolarisés afin de suivre leur progression, d'éviter les situations de décrochage scolaire mais aussi de travailler conjointement le projet professionnel du jeune afin de l'orienter vers des stages passerelles et d'accompagner l'entrée en formation qualifiante.

Nous collaborons avec les CFA pour l'inscription et le suivi des jeunes en contrat d'apprentissage mais aussi en classe de pré apprentissage.

Les Missions locales sont également des partenaires nous permettant d'accompagner la définition du projet professionnel des jeunes. En effet, nous réalisons des ateliers découverte des métiers en mettant l'accent sur les métiers en tension afin d'accompagner les jeunes vers une recherche de stage et de valider le projet professionnel. Ces stages sont conventionnés, soit avec les Missions locales soit avec SIGMA Formation.

Grâce à nos accompagnements en Mission locale et Pôle emploi, nous avons connaissance des événements d'accès à l'emploi. Nous avons participé à plusieurs forums emploi afin que les jeunes puissent voir un autre aspect du recrutement et découvrent des métiers qu'ils ne connaissent pas pour pouvoir se projeter vers la suite de leur parcours. Les forums font partie de notre action d'accompagnement au projet professionnel.

Une collaboration avec un militaire d'active à l'armée de terre a permis de faire découvrir à des jeunes (notamment ceux ayant pour projet de s'engager dans la légion) la réalité de l'univers militaire et de leur présenter les différents corps de métier existants. Une formalisation est en pourparlers pour la poursuite de cette collaboration.

La mise en place d'ateliers d'inclusion numérique avec la réalisation de CV, lettres de motivation et création de boîte e-mail a facilité la compréhension de tous les moyens de communication possibles. Le principal frein que nous constatons dans la recherche d'emploi des jeunes diplômés reste la **mobilité**. Nous aimerions que ce frein devienne un « moteur » au sens propre comme au sens figuré. Pour ce faire, nous avons participé au Grand Forum mobilité à Marseille, à l'Ecole de la deuxième chance. Les jeunes ont pris connaissance de tous les moyens de locomotion existants, ont fait un essai de l'évaluation du code de la route et une heure de conduite. Nous avons rencontré la responsable de l'auto-école solidaire qui accompagne l'apprentissage au code de la route pour les personnes en difficultés avec la langue française. En 2023 nous proposerons à cette auto-école un partenariat et nous ferons des ateliers avec des acteurs de la mobilité autour de « comment se déplacer ? » car nous avons observé la difficulté de plusieurs jeunes pour trouver un emploi sans permis de conduire après avoir obtenu leur diplôme.

Le travail réalisé permet de fluidifier les accompagnements par la connaissance des dispositifs, la mise en place d'actions collectives et de procédures d'accompagnement mais aussi par le partenariat développé.

## ■ LE FAIRE AVEC AU PROFIT DE LA RELATION ÉDUCATIVE

C'est un des axes majeurs fixé par les directions de service en 2021 : « Faire avec » les jeunes doit faire partie de la « mallette d'outils » de l'éducateur en MECS. Le bien-fondé de cet axe éducatif a tout de suite fait l'unanimité des professionnels et de nombreuses actions ont été mises en place en 2022.

### ● La mise en place d'activités régulières

La mise en place d'activités sur chaque secteur s'est développée. Ces activités ont revêtu diverses formes et se sont situées dans plusieurs champs :

- ▣ Le sport
- ▣ La culture
- ▣ La citoyenneté
- ▣ Le loisir
- ▣ L'écologie

Si l'objectif principal de ces actions est de créer davantage de lien entre les éducateurs et les jeunes, elles ont produit encore bien d'autres effets et nous constatons une baisse sensible des incidents, depuis la mise en place de ces activités qui, pour partie, comblent l'oisiveté des jeunes. Elles ont amélioré le vivre ensemble dans les unités éducatives.

Ces actions collectives obligent les jeunes à parler le français, ce qui favorise l'apprentissage de la langue et

donc leur intégration.

En outre, c'est une vraie ouverture d'esprit qui leur est proposée. Visionner un film par exemple ouvre au dialogue, aux débats et in fine favorise le libre arbitre et donc la citoyenneté.

Les jeunes de la MECS Cougit, sous l'impulsion de l'équipe éducative et d'un veilleur de nuit, a tourné et réalisé entièrement un film « face caméra » qui a été diffusé à l'ensemble des jeunes en 2022. D'une quarantaine de minutes, il retrace le parcours migratoire et la vie à Marseille et dans la MECS d'une douzaine de jeunes. Il présente un très beau témoignage du travail commun des jeunes et des équipes.

Enfin, ces activités permettent aux équipes de mieux connaître les jeunes et par voie de conséquence mieux cibler leurs besoins. Le collectif est un support favorisant l'individualisation des prises en charge.

Fin 2022, sous l'impulsion des jeunes des trois unités du service marseillais, une activité « aisance aquatique » a vu le jour, qui permettra à 100 jeunes d'apprendre à nager, tout au long de l'année 2023.

Saluons les professionnels du service qui se sont tous impliqués dans ce « faire avec ». Ils se sont montrés créatifs en diversifiant les actions, rigoureux dans leurs compte-rendu pour mesurer si les objectifs pédagogiques avaient été atteints... et réalistes en limitant les actions onéreuses.





## UN PANEL D'ACTIVITÉS PROPOSÉES EN 2022

La découverte du territoire, ses richesses et ses ressources permettent au public pris en charge de s'inscrire pleinement dans son nouvel environnement. Chaque moment est l'occasion d'enrichir les connaissances des jeunes autour de sujets aussi bien sociétaux que culturels ou historiques. Cela leur permet peu à peu d'élargir leur zone d'activité, gagnant ainsi en autonomie.

### LA MÉDIATHÈQUE

La plupart des jeunes étant scolarisés et n'ayant pas un niveau de français très avancé, ils ont éprouvé des difficultés à se saisir des possibilités qu'offre la médiathèque intercommunale et certains d'entre eux préfèrent se rendre aux CDI de leur établissement.

### LES ESPACES DE PLEIN AIR DE LA VILLE

Accompagnés d'une éducatrice, les jeunes ont passé une après-midi dans une pinède avec un parcours de santé. Ils ont pu essayer les différents modules et se promener. Pour certains, pratiquant la course par exemple, cela leur a permis de repérer le lieu et de s'y rendre ensuite de façon autonome.

### LA JOURNÉE DES ASSOCIATIONS A MARTIGUES

La commune propose une journée regroupant les associations sportives de la ville. Plusieurs jeunes ont participé à des ateliers découverte et trois d'entre eux ont pris les informations nécessaires pour une inscription. La demande de participation financière semble en avoir freiné certains. Pour d'autres, ils se sont arrêtés au deuxième cours d'essai.

### LA PLAGE

Des sorties aux plages de la région ont été proposées durant l'été. Les jeunes ont été surpris de pouvoir se baigner dans l'étang de Berre. Ils sont retournés en autonomie sur les plages d'Istres et de Fos sur Mer.

### LA CARRIÈRE DE LUMIÈRE

Accompagnés par une éducatrice quatre jeunes ont participé à une sortie sur le thème de La Renaissance. L'observation des tableaux projetés et accompagnés de musique, ainsi que l'immensité du lieu ont rencontré un grand succès et l'un des participants a pu dispenser ses connaissances (historiques). L'éducatrice leur a appris des choses sur la faune et la flore de la région. Ils ont également visité le village des Baux, le musée des santons et le plateau surplombant la vallée, soit un ensemble emblématique de la culture locale.

### L'ESPACE GRIGNAN

La ville d'Istres dispose d'un espace de plein air proposant des concerts l'été. Grâce au don de deux places par un membre de l'équipe, deux jeunes ont pu profiter d'une soirée.

Le décalage entre le budget attribué et la programmation locale complique l'organisation de sorties culturelles mais le foisonnement des propositions à Istres laisse envisager des développements intéressants (spectacles vivants).

### LE CAMP DES MILLES

Une visite guidée en trois parties, didactique sur l'histoire du camp et la mise en perspective historique, la visite proprement dit des anciens lieux de détention et un film expliquant les mécanismes et processus menant au crime de masse avec des témoignages de personnes ayant vécu ce type de drame. Toutefois la sortie n'a pas remporté un réel succès, du fait de la barrière linguistique et de l'aridité de ce sujet. Il nous faudra à l'avenir mieux préparer cette séquence, en mettant en place des ateliers pour susciter l'appétence et mieux cibler les participants.



## **ATELIER « SE DÉCOUVRIR SOI ET LES AUTRES »**

Identité personnelle / accepter et célébrer les diversités/différences et l'égalité de tous.  
Développer des compétences en matière de communication écrite et orale ;  
Apprendre à se connaître et développer un sentiment positif de groupe.

- ☞ Se présenter au groupe.
- ☞ Faire preuve d'imagination.
- ☞ Connaître les autres membres du groupe.
- ☞ S'exprimer en français dans un groupe

Cette activité a permis de créer un lien entre les nouveaux et les anciens, tout en donnant à voir à l'équipe les niveaux et compétences en matière d'expression orale, lecture et expression écrite. Un jeune peut s'exprimer en bon français mais rencontrer des difficultés de lecture et écriture et/ou manquer de vocabulaire. Nous avons par la suite proposé des temps de soutien scolaire ou d'apprentissage ou de perfectionnement en français (conjugaison, grammaire, vocabulaire...).

## **PIQUE-NIQUE ET BAINADE À NIOLON**

6 jeunes ont pu se détendre et admirer ce paysage qu'ils ne connaissaient pas.

## **SEAQUARIUM AU GRAU DU ROI**

Les jeunes ayant des niveaux de français hétérogènes, ils ont plus ou moins pris connaissance des informations écrites durant la visite (pollution des mers, traitement des déchets, informations sur les poissons, pêche intensive...) mais tous ont apprécié l'observation des nombreuses variétés de poissons et autres animaux des mers.

## **RANDONNEE AUX GORGES DU TOULOURENC**

Randonnée assez courte car le site fermait à midi, mais très agréable et apprécié. Nous avons choisi un lieu magnifique pour le pique-nique et avons pu nous baigner. Cette journée aura permis à certains jeunes de l'hôtel Eden de retrouver des amis maintenant pris en charge à Arles. Ils auront pu découvrir de très beaux sites de la région.

## **CINEMA DE PLEIN AIR**

Soirée très agréable que les participants ont apprécié et qu'ils souhaiteraient renouvelée.

## **ATELIERS CUISINE A LA GARE FRANCHE**

Un partenariat entre la Gare Franche et la maison des Tuileries a débuté en juin et un groupe de quatre jeunes s'est mobilisé afin de partager un repas cuisiné et élaboré par eux, une cuisinière et des habitants du quartier. Les jeunes sont arrivés à la gare Franche, ont visité les jardins et appris à différencier les herbes aromatiques qui seraient cuisinées ensuite. Ils ont interrogé la cuisinière sur l'utilité culinaire des plantes, ont ensuite préparé le plat et participé dans la bonne humeur et le partage. Ce repas leur a permis de sortir des murs et d'échanger avec des artistes du théâtre qui étaient à la Gare Franche.



## ● Les actions de sensibilisation et de prévention

Le public adolescent a une propension à s'inscrire dans des conduites à risques. Les informer et sensibiliser en amont permet de diminuer ces risques. Nous les avons également sensibilisés aux valeurs de la République pour favoriser leur intégration et prévenir les phénomènes de radicalisation et d'emprise mentale.

Ces actions ont ciblé plusieurs champs :

- ▣ Alimentation ;
- ▣ Sommeil ;
- ▣ Hygiène ;
- ▣ Vie affective ;
- ▣ Différence des genres ;
- ▣ Sécurité routière ;
- ▣ Lutte contre les discriminations ;
- ▣ Théorie du complot.

Ces actions peuvent être menées par tous les corps de métiers et cela avait été réaffirmé dans les fiches de poste retravaillées en 2021. Nous nous appuyons régulièrement sur des partenaires spécialisés en fonction des thèmes et certains salariés ont été formés au montage de ce type d'ateliers.

## ● Les camps

Pour enrichir encore plus le panel d'activité, la direction a incité fortement à la mise en œuvre de camps en période estivale. Là encore, l'objectif était de favoriser la relation éducative et de créer des temps forts dans le parcours des jeunes.

Cinq camps ont été organisés sur plusieurs formats :

- ▣ 5 jours en Ardèche avec un groupe de jeunes du même territoire ;
- ▣ 5 jours à Gap avec l'ensemble des jeunes de la maison des Tuileries ;
- ▣ Trois fois deux jours dans les gorges du Verdon avec trois groupes différents encadrés par des binômes éducatifs différents ;
- ▣ Deux fois trois jours à la Couronne avec 20 jeunes de la MECS Cougit et du service appartements Marseille.

En tout, ce sont environ 60 jeunes qui ont bénéficié d'un camp cet été. Les bilans de ces camps sont positifs à plusieurs égards et l'objectif de favoriser le lien éducatif a été pleinement atteint.

## SÉJOUR EN ARDÈCHE DU 1<sup>ER</sup> AU 5 AOÛT 2022 (équipe d'Arles)

Ce projet éducatif avait pour ambition de proposer un temps de vacances aux jeunes accueillis et de mettre en avant des valeurs fortes. Nous avons travaillé notamment la citoyenneté, l'autonomie, l'ouverture d'esprit et resserré la relation éducative.

### ◆ Citoyenneté

Ce projet a facilité l'apprentissage de la citoyenneté et du « vivre ensemble » à travers le respect des différences et les échanges entre jeunes de différentes cultures et origines mais du même âge. Ils ont partagé des activités et pris part de la même façon à la vie collective. Le séjour a fait alterner des temps d'activités et des moments conviviaux de la vie quotidienne.

### ◆ Autonomie

La vie collective et le déroulement des activités ont été conçus de manière à ce que les jeunes se sentent responsables et acteurs du séjour. Ils ont pu prendre des décisions concernant le déroule-

ment des journées et s'impliquer dans la gestion de la vie quotidienne. Des régulations permettaient le soir d'organiser la journée du lendemain (repas, activité, tâches ménagères) et tous y ont participé.

### ◆ Ouverture d'esprit

Certains jeunes ont pu développer leur curiosité et s'ouvrir sur le monde qui les entoure grâce à la découverte d'activités variées. Ils sont partis à la découverte du terroir ardéchois et du mode de vie locale, ce qui a favorisé un dialogue interculturel.

### ◆ Relation éducative

Les liens entre l'équipe éducative et les jeunes sont sortis renforcés de ce séjour. Nous avons découvert ou redécouvert certains jeunes. Partager des moments forts et joyeux avec ces jeunes nous a permis de gagner du temps par la suite dans leurs accompagnements.



## SÉJOUR ESTIVAL MECS DES TUILERIES

Le séjour a eu lieu du 08 au 12 août à Seyne-lès-Alpes (Alpes-de-Haute-Provence) avec l'objectif de développer la cohésion qui avait progressé au fur et à mesure des actions éducatives menées depuis la création du service. Il est aussi venu saluer les efforts que le groupe a faits tout au long de sa première année d'existence pour faire coexister les différences de cultures, d'âges et de personnalités. Nous avons choisi un lieu qui permettait à ces jeunes connaissant surtout de grandes agglomérations françaises, de découvrir l'aspect rural du pays en favorisant les rencontres et échanges avec de multiples acteurs locaux (diversité culturelle et environnementale) et enfin, dans la foulée, de découvrir un autre rapport à la consommation que celui qu'induisent les zones. Enfin, nous voulions renforcer les liens entre les jeunes, mais aussi entre l'équipe éducative et le collectif.

### ◆ Responsabiliser les jeunes sur l'organisation du séjour

S'ils n'ont pas pu s'investir réellement dans la préparation (un peu tardive), ils sont intervenus sur le choix des activités de pleine nature disponibles et ont participé spontanément aux tâches quotidiennes (mise de table, débarrassage, aide à la préparation d'activités, etc.).

### ◆ Intégrer et découvrir un tissu social inconnu par l'échange et le partage

Lors du séjour, les jeunes ont découvert un mode de vie rural à travers des visites de fermes, paysages et monuments, et des activités (poterie, sports de montagne). Lors de ces activités, ils ont pu discuter avec différents intervenants et observer la vie des habitants. Certains ont été très intéressés, formulant le souhait de prolonger le séjour ou de revenir. En outre les locaux étaient partagés avec d'autres jeunes issus d'environnements différents.

### ◆ Favoriser une cohésion de groupe

Ce séjour a permis de développer la cohésion du groupe dès les premiers jours, via beaucoup de sentiments et de moments de convivialité positifs. Sur l'ensemble du séjour, il y a eu peu de tensions et de conflits, les éducateurs ont été présents tout

au long des activités et des journées, intervenant si une situation semblait dégénérer. Nous avons laissé aussi des temps libres en fin de journée où chacun vaquait à ses occupations.

### ◆ Susciter la curiosité et la créativité par la découverte

Les jeunes ont été très vite parties prenantes des activités (pour la plupart inconnues), malgré quelques appréhensions. Ils ont rapidement fait confiance aux moniteurs, notamment lors de l'activité poterie, qui ne suscitait pas beaucoup d'intérêt au premier abord, mais qui a très vite séduit la plupart d'entre eux.

### ◆ Éléments de conclusion

Nous avons ressenti un grand bénéfice pour le groupe des Tuileries, qui a pris un grand plaisir lors de cette expérience de vacances hors du foyer et qui fut pour beaucoup une première. Cet enthousiasme s'est ressenti dans le volontarisme du groupe à n'importe quel moment du séjour, mais aussi par la dynamique positive insufflée et la cohésion que cela a créé entre les jeunes et avec l'équipe. Les jeunes expriment tous un grand plaisir de ce séjour hors Marseille, d'avoir découvert des paysages et des activités variées. Ils souhaiteraient pouvoir réitérer l'expérience dans un endroit différent. La faible participation financière que nous demandions et qu'ils contestaient au départ leur semblait dérisoire au retour. Nous n'avons en revanche pas anticipé les veillées, qui furent pour la plupart des temps libres que chacun s'appropriait à sa guise.

L'ensemble des accompagnateurs a vécu là une expérience positive permettant de redécouvrir les jeunes dans un autre cadre, de créer un lien «privilegié», et d'apprendre encore à les connaître. Cela nous a ouvert d'autres perspectives pour la suite de l'accompagnement de ce collectif, qui nous semble plus uni depuis cette expérience.

Cette cohésion s'est un peu dégradée depuis et suite aux nombreux changements intervenus dans le collectif et à quelques difficultés dans le maintien du cadre éducatif en fin d'année ; nous envisageons un nouveau camp au printemps 2023.



## ■ L'INSCRIPTION DU SERVICE ET L'OUVERTURE AU PARTENARIAT

La mission d'accueil et d'accompagnement d'un public MNA implique un travail en réseau diversifié.

### ● Le lien avec l'ASE

L'ASE étant notre principal interlocuteur, il apparaît absolument indispensable d'établir des liens constructifs et efficaces et pour le faire de manière appropriée et efficace, nous avons redéfini les rôles et les places de chacun. Un travail en direction des chefs de service a été également engagé pour répertorier les moments de la prise de la charge sur lesquels il convient d'informer les IEF.

Les écrits professionnels ont fait l'objet d'une réflexion pour qu'ils correspondent toujours davantage à notre mission d'aide à la décision judiciaire. Une formation sera mise en œuvre en 2023 pour faire monter en compétence les professionnels en charge d'élaborer ces écrits professionnels.

### ● Les partenaires santé

Partout les équipes soignantes travaillent avec des professionnels des grands pans suivants :

- ▣ Des organismes en matière de **prévention**, Cegidd et Clat étant incontournables. Des modalités de rendez-vous sont à l'étude, notamment à Marseille avec le Clat pour grouper les rendez-vous et alléger le quotidien de tous les professionnels, éducatifs et sanitaires.
- ▣ **Des professionnels de soins de proximité** : partout également les équipes travaillent à mettre en place un partenariat de première ligne avec des pharmaciens et médecins généralistes, sans oublier les laboratoires : prises de rendez-vous, avances éventuelles de frais... les habitudes de travail ensemble et la compréhension par ces professionnels de nos missions et du statut de notre public facilitent grandement des situations qui pourraient vite devenir compliquées (administratif et pratique), voire anxiogènes pour l'équipe éducative et le public. Les centres dentaires font également l'objet de partenariats récurrents car nous les sollicitons souvent. Les dispensaires ou permanences médicales sont également une ressource non négligeable pour ce public, ainsi que les espaces santé jeune lorsqu'il y en a un sur le territoire considéré.
- ▣ Les **PASS et les services des hôpitaux** : ces services sociaux font les demandes d'AME et délivrent des attestations ouvrant la possibilité de soins d'urgence avant l'obtention de l'aide, sans frais. Ils peuvent aussi se charger des prises

de rendez-vous dans des services spécialisés. Le domaine pour lequel les partenariats sont insuffisants est malheureusement le **soin et/ou le soutien en matière psychique et/ou psychiatrique**, et c'est particulièrement dommage car notre public en aurait souvent besoin. A vrai dire il n'est pas tant question de « partenariat » que d'un déficit en structures adaptées. Nous avons du mal à trouver des solutions et cela reste un point à approfondir pour 2023.

- ▣ Un travail est mené toutefois avec Addiction Méditerranée car les addictions sont très présentes parmi notre public.
- ▣ En termes d'**éducation à la santé**, des partenariats sont travaillés, notamment avec le Comité départemental d'éducation et de promotion de la santé (Codeps) qui fournit de la documentation permettant aux équipes soignantes de sensibiliser les jeunes aux enjeux.

### ● Les partenaires scolarité/insertion

Cette question est centrale dans le parcours de notre public, à la fois en ce qu'elle signe l'intégration dans la société d'accueil et aussi parce que l'insertion professionnelle conditionne en partie leur possibilité de s'installer de manière légale sur le territoire après leur majorité. Au vu de l'âge moyen auquel démarre la prise en charge ASE de ce public, le temps imparti est restreint et c'est pourquoi nous traiterons dans un même ensemble scolarité et insertion car les choix scolaires sont dictés en partie par la possibilité qu'ils ouvrent d'obtenir rapidement un diplôme qualifiant permettant une insertion dans l'emploi de droit commun.

C'est là un axe plutôt travaillé en interne par les CIP dont la mission centrale est bien de coordonner ces aspects du parcours des jeunes.

- ▣ Partout l'**Education nationale** est le partenaire central en première instance :
  - L'inspection académique et les CIO, porte d'entrée vers l'évaluation CASNAV.
  - En termes opérationnels, le lien est travaillé partout avec les équipes pédagogiques des collèges, lycées et lycées professionnels ; la bienveillance souvent au rendez-vous permet de tricoter des solutions cousues main.
  - La question de l'**aide aux devoirs** se pose régulièrement : le Groupe Raphaël apporte une aide régulière à des jeunes de la MECS Cougit, un travail est également mené avec ARPEJ.

Dès la phase de construction effective du projet professionnel :

- ✚ Travail sur le **projet professionnel et événements d'accès à l'emploi** : Missions locales et Pôle emploi.
- ✚ **Prépa-apprentissage et apprentissage** sont souvent mobilisés en tant que modalité d'accès à un diplôme qualifiant souvent appropriée pour notre public : l'ensemble des CFA, et à Marseille partenariat de qualité avec la Maison de l'Apprenti et le Cana.
- ✚ **Formation professionnelle** : les centres de formation, publics et privés et l'AFPA ; à Marseille, partenariat avec CFBT et Sigma formation (conventions de stages notamment).
- ✚ Les structures, chantiers et entreprises, du secteur de **l'insertion par l'activité économique** sont partout sollicitées.
- ✚ La question de la langue française fait l'objet de partenariats spécifiques : professeurs des classes UPE2A, SIGMA Formation, l'ASTI, Secours Catholique, centre social La Farandole (Istres), Coco Velten (Marseille), ludothèque Martingale (Arles)... c'est un domaine qui reste à travailler au vu de l'importance de l'enjeu et sachant qu'il est difficile de faire correspondre une offre souvent insuffisante avec les horaires de jeunes gens scolarisés ou en apprentissage.

## ■ LE DISPOSITIF POUR LE PUBLIC DIT « EN VOIE DE RECOURS »

Comme indiqué en introduction, c'est pour répondre à un besoin bien identifié par l'ASE que nous avons commencé à accueillir ce public, orienté directement par le département et restant confié dans le cadre de la protection de l'enfance. L'évaluation éducative et sociale de ces jeunes ayant conclu à un doute sur leur minorité, ils rencontrent le juge en vue d'un placement pour minorité et isolement sur le territoire français. A la suite de cette audience et compte tenu des éléments apportés, le juge ordonne soit un placement soit un non-lieu, auquel cas ils peuvent faire appel de cette décision judiciaire (recours de décision judiciaire) : le public nous est alors confié sur la base d'une ordonnance de placement provisoire pour expertise des documents d'identité ou médicale ou dans l'attente d'une audience en cours d'appel, jusqu'à la décision finale.

Nous avons fait le choix de dédier à cet accueil l'hôtel du Rove, privatisé et d'une capacité de 24 places. Elles ont été toutes très rapidement occupées et le sont restées depuis. Le public est hébergé en chambre double. Les jeunes partagent les repas dans la salle commune, ce qui apporte une certaine convivialité. Les repas sont remis par l'hôtelier qui est également

l'un des interlocuteurs des jeunes au quotidien.

Une bonne partie de ces jeunes n'avait pas de prise en charge avant leur accueil dans notre service. Ils étaient souvent hébergés chez des bénévoles ou en situation d'occupation illégale de logement. Le premier contact avec eux se fait souvent par le biais de leur avocat, qui nous communique leurs coordonnées afin d'entrer en relation et d'organiser leur accueil.

Leur avenir est incertain, nous savons quand ils arrivent mais ne connaissons pas la durée de cette prise en charge. Donc dès leur arrivée nous travaillons la sortie du dispositif, ce qui nous amène à les accompagner en lien avec leurs bénévoles respectifs car une fois sortis du service, c'est en grande majorité vers eux qu'ils iront s'ils ne sont pas placés. Nous prenons donc en considération les acteurs présents autour du jeune car il est important de ne pas couper les liens et de garder en tête la sortie du dispositif (écoles, bénévoles, familles d'accueil). Certains ont bénéficié de droits d'hébergement afin de d'aller passer des fêtes ou des vacances chez ces personnes, ces temps permettant une vraie bulle d'oxygène dans leurs difficultés administratives quotidiennes.

Cet accompagnement reste complexe car nous avons du mal à en connaître les limites exactes.

L'hôtelier toujours présent, se montre très disponible et prévenant. Il les accueille dès le matin pour préparer les petits déjeuners et plus tard les repas. Il s'occupe également du linge et du ménage afin qu'ils soient accueillis dans les meilleures conditions. Sa bienveillance est une plus-value dans la prise en charge de ces jeunes. Pour exemple, il a participé avec l'équipe éducative au projet de repas de fin d'année et il est très apprécié des jeunes qui l'appellent même « papi ».

L'équipe éducative se relaie afin d'apporter une présence en journée et en soirée. Ces jeunes sont inquiets de leur situation. Si l'équipe pluridisciplinaire axe son travail sur les soins, la scolarité, la recherche de stages et de loisirs (l'aspect administratif étant en attente), elle est également disponible pour les écouter.

A chaque période de vacances, des activités leur sont proposées afin de leur permettre de s'intégrer et découvrir le territoire mais aussi de s'évader de leur quotidien. Ils sont demandeurs de sorties et d'activités sportives et culturelles afin de s'aérer l'esprit et atténuer la pression que cause leur situation judiciaire. Il y a une très belle ambiance au sein de ce collectif et les jeunes s'investissent pleinement dans leurs démarches et leurs projets scolaires et sociaux. Ils



sont responsables du soin et de l'hygiène quotidienne de leur chambre afin d'acquérir le plus d'autonomie dans leur quotidien. Ils sont autonomes dans leurs déplacements grâce au réseau de bus. Lorsque cela est possible un abonnement annuel est souscrit dans leur carte de bus car la mobilité est un point important pour eux. Nous leur confions de l'argent pour leurs achats (vêtements, coiffure, recharges...) pour les faire gagner en autonomie financière et se repèrent sur le territoire et dans le fonctionnement social.

Le dispositif s'est mis en place en juillet et à ce jour nous avons accompagné 6 jeunes en fin de prise en charge vers des bénévoles et 1 en sortie positive vers une structure pour mineur. Parmi les 6 jeunes sortis du dispositif, 1 est revenu dans notre structure après que son conseil a eu apporté de nouveaux éléments à son dossier.

Si des questions d'ordre éthique se sont posées au démarrage du dispositif, elles ont été réglées assez aisément : un jeune accueilli sur ce dispositif est considéré comme mineur jusqu'à ce qu'une décision judiciaire statue sur ce point et à ce titre, il doit bénéficier des mêmes droits et postures professionnelles.

## ■ EN CONCLUSION

L'année 2022 a été riche en évolutions et changements.

La baisse d'activité, fait majeur de cette année, a nécessité une adaptation et le service s'est réorganisé en fonction.

La mise en conformité impulsée en 2021 s'est poursuivie et nous répondons aujourd'hui de manière plus juste au cahier des charges d'une MECS. Le faire avec les jeunes s'est développé et avec lui le plaisir au travail s'est renforcé.





# PROTECTION DE L'ENFANCE

SERVICE ACCOMPAGNEMENT  
DE PARCOURS ATYPIQUES (SAPA)





## 2022, UNE MONTÉE EN CHARGE PÉRILLEUSE

Conformément à notre projet de service et en accord avec le conseil départemental, ce service accompagne et héberge 22 jeunes issus de l'ASE (mineurs et majeurs atypiques) – 20 accueils et 2 places d'urgence.

La montée en charge très rapide de l'arrivée de public à hauteur des 22 places accordées par extension de la MECS MNA, cumulée à des difficultés de ressources humaines ayant impacté fortement le ratio éducatif, a engendré des difficultés d'organisation et de fonctionnement.

Très vite le « faire » a dévoré le temps et l'énergie des équipes ; hors Marseille les situations étaient plus stables mais les trajets très chronophages ont réduit également les ambitions de l'équipe. Il s'agissait pour les éducateurs de « limiter les dégâts » et de conserver une gestion la plus appropriée possible du quotidien des jeunes mais cela s'est opéré sur un fond de sentiment d'insatisfaction car ils n'avaient pas le temps suffisant pour multiplier les entretiens éducatifs susceptibles de produire les changements espérés dans les parcours de vie.

Cette situation nous a plongés dans une forme d'instabilité chronique jusqu'à la fin de l'été 2022.

Toutefois durant l'année et particulièrement à compter de septembre 2022, les moyens humains du service ont été augmentés et l'action est menée actuellement par :

- 1 chef de service éducatif,
- 9 ETP éducateur spécialisé ou diplôme similaire/équivalent,
- 1 psychologue clinicienne vacataire (14 h par semaine),
- 3 surveillants de nuit mobiles,
- 1 infirmière diplômée d'Etat (démarrage en novembre 2022).

### ■ EN SEPTEMBRE, UN TOURNANT DANS LA CONSTITUTION DE L'ÉQUIPE ET LES MODALITÉS DE TRAVAIL

L'équipe ainsi reconstituée au retour de l'été s'est donné un nouveau souffle permettant de remettre à plat les modalités pratiques de l'exercice éducatif et des questions de logistique et une dynamique générale a été au rendez-vous avec des impacts notables en termes de service rendu au public et d'effets sur celui-ci et sur les professionnels.

Le nombre de passages des éducateurs dans les hébergements, déjà satisfaisant hors Marseille, a notablement augmenté à Marseille : chaque jeune voit à présent un éducateur entre deux et trois fois par semaine, voire tous les jours si le besoin s'en fait vraiment sentir.

De ce fait l'éducatif retrouve sa place, et les discours des jeunes s'en ressentent : dès la Toussaint, on constate la disparition des plaintes de type « on ne vous voit plus » ; à présent les jeunes se plaignent plutôt de la qualité des repas... ce qui nous paraît somme toute plutôt positif !!

Des recrutements supplémentaires étant prévus en 2023 de même que le passage à temps plein de la psychologue... nous pouvons envisager une poursuite plus sereine et plus conforme du dispositif.





## DES RÉSULTATS 2022 AU RENDEZ-VOUS UN MODÈLE DE PRISE EN CHARGE TRÈS INDIVIDUALISÉE

En dépit de ce contexte nous sommes parvenus à stabiliser le public et sur l'ensemble des jeunes accueillis en 2022 seule une sortie « sèche », sans orientation ni projets adaptés, a dû être engagée suite au non-respect récurrent des obligations du contrat jeune majeur et malgré nos efforts pour maintenir le lien éducatif.

Par ailleurs parmi les 19 jeunes sortis sans retour du dispositif au 31 décembre 2022 :

- 1 jeune a été accompagné dans un projet de retour dans le pays d'origine,
- 2 jeunes ont réintégré leur cellule familiale,
- 13 jeunes ont bénéficié d'une réorientation dans un lieu de vie, un foyer de la protection judiciaire de la jeunesse ou une maison d'enfant à caractère social,**
- 1 jeune a été incarcéré,
- 2 jeunes ont intégré un logement autonome.



Au 31 décembre 2022,

**22 jeunes sont pris en charge.**

Au total **40 jeunes**  
ont été pris en charge en 2022,  
dont **10 jeunes femmes.**

Durée moyenne de la prise en charge :  
**8 mois.**

Nous notons que cinq jeunes ont connu une rupture de parcours (fugue) ou une fin de prise en charge provisoire avant de réintégrer le dispositif, à leur demande ou celle de la tutelle administrative et judiciaire. Ce type de configuration illustre que le lien éducatif créé peut être maintenu malgré les ruptures de parcours et une discontinuité dans la prise en charge. Nous reprenons alors le travail avec le jeune, là où il en était. Et, comme une fugue est souvent accompagnée malgré tout d'une permanence dans le lien, ces fins de prises en charge peuvent tout à fait déboucher sur un nouvel examen de la situation avec admission (quasi systématique).

L'équipe éducative montre là aussi sa souplesse, sa capacité d'adaptation et son seuil de tolérance particulier, toujours interrogé mais maintenu à un niveau permettant de ne pas préjuger des ruptures mais, au contraire de tenter de les accompagner.

### ■ MODALITÉS D'HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉES

En fonction des profils des jeunes accueillis et de nos capacités, nous mobilisons des chambres d'hôtels dans des établissements partenaires, des chambres en appartement hôtelier, des appartements autonomes et aussi des places dans nos dispositifs de type MECS. La réalité des situations nous amène parfois à modifier le lieu d'hébergement d'un même jeune plusieurs fois. Ainsi la jeune N. devra être installée dans 5 hôtels successifs avant de stabiliser son comportement et sa situation.

Nous avons expérimenté cette année la possibilité de mobiliser des places spécifiques dans nos établissements collectifs, de Marseille notamment. Ainsi les MECS Cougit et Tuileries ont accueilli 4 jeunes en 2022.

2023 verra la réduction des hébergements hôteliers, en conformité avec la loi Taquet.



Au total la répartition est la suivante en 2022

Hôtels .....35 jeunes,  
Appart-hôtels .....8 jeunes,  
Logements autonomes .....7 jeunes,  
MECS Cougit et Tuileries...4 jeunes.

### ■ UN PROJET ÉDUCATIF SPÉCIFIQUE

#### Stabiliser les jeunes

En 2022, le profil du public accueilli au sein du service demeure inchangé. Nous prenons en charge des mineurs et jeunes majeurs (de 15 à 21 ans), garçons et filles, pour lesquels la vie en collectivité représente une



véritable problématique. En effet, il s'agit de jeunes ayant un parcours semé de ruptures institutionnelles, souvent liées à des souffrances et problèmes lourds. L'ensemble des jeunes accueillis en 2022 présentait d'importantes carences éducatives et affectives, favorisant le développement de comportements à risque tels que les parcours ancrés dans la délinquance, les conduites prostitutionnelles, la présence de diverses addictions (drogues, alcool, jeux, nourriture...), une violence verbale et physique (envers eux-mêmes et/ou envers leurs pairs, les professionnels) ...

En parallèle, plusieurs jeunes souffraient de troubles du comportement, de pathologies psychologiques et/ou psychiatriques (avec possible reconnaissance MDPH).

La majorité des jeunes accueillis sur le service cumule ces souffrances et problématiques.

Compte tenu de ces profils, notre service s'attache à mettre en place un véritable accompagnement éducatif renforcé et individualisé, notre objectif premier étant de stabiliser un parcours trop souvent chaotique et émaillé de ruptures. Pour ce faire, la pérennisation d'une équipe pluridisciplinaire est fondamentale, tant pour croiser les regards sur les situations rencontrées, que pour laisser au public accueilli la possibilité de faire lien avec le ou les professionnels avec lequel c'est le plus facile.

L'admission du jeune au sein du service est une étape clé dans l'évaluation de ses besoins. Il s'agit d'une phase où le public « teste » systématiquement les professionnels qui l'entourent ainsi que le cadre initialement posé. Cette période nous permet d'observer les comportements, conduites à risque éventuelles et le degré d'autonomie du jeune.

Cette phase nécessite un niveau d'adaptabilité, une prise de risque assumée et un seuil de tolérance élevé afin de sécuriser le jeune quant à notre présence et notre accompagnement éducatif.

Dans un deuxième temps, l'équipe éducative renforce sa présence en journée et les surveillants de nuit seront particulièrement vigilants en soirée, afin d'échanger avec le jeune et de mieux le connaître. Ces temps de présence se formalisent tant à l'extérieur, au sein de notre base de service, que sur le lieu d'hébergement et, dans la mesure du possible, en petit collectif (2-3 jeunes) afin d'avoir une vision globale du profil du jeune.

Ensuite et de manière très régulière, nous échangeons collectivement sur le profil du jeune. Cette évaluation permet de proposer un accompagnement cousu main, adapté aux profils et besoins de chacun. Cette évaluation des besoins est régulièrement mise à jour, les jeunes étant en constante évolution.

Lorsque l'équipe éducative a répertorié les besoins des jeunes, que ce soit en termes d'estime de soi, d'hygiène, de scolarisation, d'insertion professionnelle, de santé physique, de santé mentale, d'autonomie, de socialisation, de médiation familiale... des points de

vigilance et des préconisations sont dégagés. Il est fondamental de respecter la temporalité de chaque jeune et de fixer avec lui des objectifs réalisables à court et moyen termes, afin d'obtenir son adhésion et encourager sa progression.

La méthodologie développée au sein du service est demeurée stable en 2022, que ce soit pour l'équipe éducative de Marseille ou celle d'Istres. Néanmoins, nous continuons d'observer une différence entre Marseille et hors Marseille concernant les modalités d'admission. En effet, à Istres, les admissions s'effectuent systématiquement de manière anticipée alors que les arrivées à Marseille relèvent plus souvent d'un accueil d'urgence qui tend ensuite à se pérenniser. 2022 a été ponctuée de nombreuses entrées et sorties au sein du service Marseille. La difficulté pour l'équipe hors Marseille tient plutôt à son éloignement géographique et à l'absence de bureaux au sein de l'appart hôtel et l'hôtel où sont hébergés les jeunes, ces deux paramètres impliquant des difficultés en termes organisationnels et de présence éducative.

Il est à relever que notre intervention au sein de diverses communes du département demeure une réelle plus-value pour le public. De fait, en cas de besoin, nous proposons aux jeunes accueillis un éloignement de la ville dans laquelle ils courent un risque, voire un réel danger. Cet éloignement, temporaire ou pérenne, est toujours réfléchi et proposé pour permettre au jeune de sortir de son milieu « ordinaire » qui peut s'avérer néfaste pour lui. L'éloignement géographique, qui permet de limiter les mises en danger, peut également provoquer une réelle mise à distance des problématiques rencontrées sur le territoire (problème avec le réseau de stupéfiants, menaces, violences, relation avec des parents intrusifs dans la mesure de placement...).

Enfin et dans l'objectif de tisser des accompagnements éducatifs sur mesure, notre service travaille en collaboration avec les autres services du Groupe addap13. En 2022, nous avons sollicité le Pôle MNA afin d'héberger des jeunes, accueillis en urgence sur notre service, au sein des MECS Cougit et Tuileries. Dans ces situations, nous expérimentons la possibilité de mutualiser nos moyens, en diversifiant nos modalités d'hébergement et en croisant les pratiques de protection de l'enfance.

### **Construire une stratégie éducative.**

Notre premier objectif étant de stabiliser le public dans le service, nous travaillons sur la base d'un seuil de tolérance particulièrement élevé et considérons les agressivités en particulier comme des symptômes qui ne relèvent pas de sanction mais sont observées et reprises avec le jeune seulement lorsque c'est possible (fenêtres éducatives).

Le soin est notre deuxième objectif et il est absolument central car nous accueillons à présent un public qui arrive dans un contexte d'urgence, souffre majori-



tairement de traumatismes et présente un profil psychologique fragile. Le soin, qu'il soit mené à bien ou évité, est un paramètre fondamental dont l'effectivité conditionne généralement la possibilité de construire un projet.

C'est seulement ensuite que pourront être travaillées les questions relatives à l'insertion et/ou une piste de départ vers de l'autonomie ou un dispositif adapté.

L'équipe éducative s'accorde sur la nécessité de diversifier ses approches et ses postures. Nous convenons que si la règle est nécessaire, notamment pour sécuriser les pans administratifs et financiers, sa présentation et sa mise en application ne sauraient être que souples et progressives.

L'écoute, la présence, la disponibilité, le respect, la confiance et la réactivité sont autant de qualités qui nous semblent être les bases de notre équipe pluridisciplinaire, que ce soit envers le public ou les collègues de travail.

C'est ainsi que nous pensons prendre en compte les besoins si spécifiques des jeunes que nous accueillons. Et si l'accompagnement semble parfois se limiter à répondre à des demandes de besoins primaires tels que l'alimentation ou la santé, si la place que prennent la vêtue et l'argent de poche est parfois si prégnante, nous faisons de ces réalités autant de supports éducatifs permettant, progressivement, de s'atteler à ces questions de fond que représente l'ensemble des carences observées.

Une des caractéristiques partagées par les jeunes que l'on nous confie est la mise en échec répétée de nombreux placements, que ce soit en famille d'accueil ou en MECS. Les jeunes ont pu tester et éprouver les cadres d'institutions et d'équipes éducatives successives. Ils ont su développer une aptitude certaine à contourner les interdits et à déceler les failles d'un système souvent vécu comme un frein à leurs attentes et leurs besoins.

Ce sont ensuite des carences qui concernent tous les domaines : manque de soins dentaires, manque de connaissances des risques sexuels, difficultés à se déplacer en transport en commun, manque d'estime de soi, rythme décalé, difficultés à se réveiller à une heure précise ou à honorer des rendez-vous, difficulté à entretenir son logement ou son linge, manque d'hygiène corporelle ou vestimentaire... A tout cela peuvent aussi s'ajouter une ou plusieurs addictions ou des troubles du comportement, voire des affections relevant de la psychiatrie.

## ■ UNE PRISE EN CHARGE TISSÉE AU CAS PAR CAS

### L'accueil

Lors des premières rencontres de l'équipe avec un nouveau jeune, il est important de formuler un diagnostic de la situation afin de l'accompagner au mieux, dans le respect de sa demande.

L'évaluation de la situation s'organise généralement en deux temps. Le premier s'établit grâce à un échange global concernant l'ensemble des aspects de la vie quotidienne (relations familiales, habitudes journalières et nocturnes, parcours de vie, parcours scolaire, examens de santé déjà réalisés...).

L'équipe éducative doit ici user de toutes les possibilités. Formaliser un entretien pour présenter le règlement de fonctionnement peut être accompagné d'un échange plus informel à l'occasion de la visite de la chambre, d'une promenade en voiture pour visiter la ville, autour d'un repas...

Nous oscillons ainsi entre rappel du cadre, même souple mais restant un point d'ancrage (légal et symbolique) et tissage d'un filet de sécurité qui va permettre au jeune de se repérer tout en circulant librement dans les espaces qui lui sont proposés. L'instauration de la relation de confiance vient ainsi se construire autour de la règle et de la bienveillance.

Le second temps, peut-être le plus révélateur, se construit à partir de l'observation, notamment des aspects les plus ordinaires du quotidien dont le jeune n'a pas conscience. Par exemple l'hygiène corporelle ou du logement, la capacité à se déplacer de façon autonome, les difficultés de lecture ou d'écriture... Cette deuxième phase permet aussi de comparer l'analyse que le jeune fait de lui-même et notre propre estimation de ses capacités.

De manière à conserver le plus de souplesse, nous avons maintenu le fait de ne pas désigner un référent éducatif pour chaque jeune : cela leur laisse le temps de « faire rencontre » et c'est un garde-fou aussi pour les équipes éducatives car cette souplesse permet éventuellement de se dégager d'une relation dont il serait constaté qu'elle devient contre-productive (transfert).

Dans les coulisses, pour chacune des situations, un binôme éducatif est à la manœuvre pour toutes les questions de démarches administratives et tenue de dossier.

Laisser émerger les demandes sans brusquer la temporalité des jeunes, les laisser cheminer et accepter qu'ils cheminent peu (à nos yeux en tout cas), valoriser chaque micro-avancée ou changement, garder la confiance dans un possible non encore advenu, forment le socle de nos relations avec eux.

Ce cousu main très individualisé et nos conditions d'exercice « tout terrain » rendent difficile à ce stade un exposé très méthodique de modalités d'intervention nourries de mises en tension continues : entre la nécessité de faire rupture d'avec les modèles antérieurs tout en restant contenant, entre une manifestation forte de disponibilité éducative et la nécessité de laisser de « l'oxygène » à ces jeunes qui ont connu auparavant de multiples accompagnements qu'ils ont mis en échec, entre la nécessité de soins et l'impérieuse obligation de ne pas « perdre » les jeunes pour provoquer une inflexion dans leur parcours et jeter les



bases d'une possible confiance dans l'adulte.

Il nous faudra consigner tout cela davantage de manière à labelliser une doctrine d'intervention du service.

Reste enfin la gestion des urgences. Une de nos difficultés est l'arrivée de nombreux jeunes dans un contexte d'urgence et pour une durée *a priori* très limitée... alors même que bien souvent ils restent. Ce flou initial complique la mise en place d'un quelconque plan d'intervention et retarde quelquefois des initiatives ou des démarches.

### Les objectifs éducatifs

Le but de l'accompagnement est donc souvent de reprendre les bases et de fixer des objectifs atteignables afin de valoriser le jeune et d'avancer petit à petit. Il est vrai que cela peut prendre beaucoup de temps mais c'est là notre spécificité.

L'autre spécificité du service étant la souplesse et l'adaptabilité de l'équipe éducative aux jeunes et à leurs comportements parfois 'borderline'.

**Entre rappel du cadre, seuil de tolérance élevé et posture souple et adaptative, se logent le lien et son maintien (don et contre don).**

## LA PSYCHOLOGUE, PARTIE INTÉGRANTE DE L'ÉQUIPE

Etablir un climat de confiance avec ce public est difficile et demande des temporalités variables, parfois plutôt longues. Faire émerger une demande est également majoritairement très long.

Pour ce faire la psychologue a décalé ses modalités d'exercice : elle est présente dans le quotidien des jeunes de manière à partager des moments de vie « ordinaires » avec eux ; le fait qu'elle ne reste pas dans un bureau dédramatise sa fonction et lui permet de mettre à profit des moments interstitiels pour engager de véritables temps d'écoute et d'observation clinique.

Cette expertise et cette présence revêtent une place centrale au vu des caractéristiques du public accueilli. Face au constat, par l'équipe éducative, d'une très grande souffrance psychique chez les jeunes accueillis au sein du SAPA, ainsi que d'autres problématiques envahissantes comme les conduites addictives, les traumatismes et les comorbidités anxio-dépressives, la présence d'un psychologue clinicien dans l'équipe apparaissait nécessaire pour une prise en charge clinique.

La psychologue clinicienne est intervenue sous forme de vacations à raison de 14 h par semaine subdivisées en 7 h à Marseille et 7 h hors Marseille. Elle participe également à certaines réunions d'équipe, séances d'analyse des pratiques et réunions institutionnelles.

La présence d'un psychologue clinicien au sein du Groupe addap13 étant quelque chose de nouveau, il a fallu penser sa pratique et ses modalités d'intervention.

La place du psychologue au sein de l'institution est singulière du fait de sa dimension clinique et s'inscrit dans un dispositif dans lequel chacun des membres d'une équipe occupe une place symbolique favorisant les échanges, la circulation de la parole et l'élaboration collective. Le travail a donc été dans un premier temps de faire cohésion avec l'équipe pour en devenir un membre à part entière et former une

équipe pluridisciplinaire où chacun est tenu d'élaborer, analyser et faire évoluer sa pratique afin de garantir aux sujets accompagnés une réelle prise en compte de leurs problématiques et de leur devenir. "Faire équipe c'est mobiliser un groupe pour parvenir à un but commun explicite dont l'atteinte suppose l'interdépendance d'activités Individuelles nécessitant d'être ajustées entre elles" (Duret - 2011).

Ainsi, au sein de ce service chacun des membres est tourné vers une même tâche avec l'exigence d'éduquer, comprendre, aider, soutenir les personnes accueillies et ce dans un cadre institutionnel.

Le travail du psychologue est de partager avec chacun ce qui fonde la pratique et les prises de décisions, apporter un éclairage clinique permettant aux autres professionnels d'élaborer leur pratique éducative, de recueillir des informations, des questionnements, des représentations et des éprouvés à partir desquels un travail collectif peut naître. C'est aussi prendre de la distance, formuler des hypothèses et dégager des pistes de compréhension sur le fonctionnement, la personnalité et les comportements des jeunes mais aussi du groupe.

L'équipe éducative étant désireuse de la présence d'un psychologue au sein du service, la psychologue a rapidement été intégrée et s'est jointe aux éducateurs pour aller à la rencontre du public.

Cela a produit des changements et une évolution des prises en charge grâce au double regard éducatif et psychologique. Les éléments éducatifs apportés par les éducateurs ont permis à la psychologue d'avoir une analyse clinique plus fine à partir de leurs descriptions des fonctionnements des jeunes. Elle a pu ainsi avoir une meilleure compréhension des conduites, fonctionnements et souffrances des jeunes et analyser les éléments déclencheurs de crise. Sans ce double éclairage, les repérages et la mise en place du travail thérapeutique auraient pris beaucoup plus de temps.

Une autre tâche de la psychologue est de produire



des écrits pour les partenaires, afin d'apporter un éclairage clinique sur l'état des jeunes. Ces écrits facilitent des placements vers des lieux plus adaptés à la problématique du jeune ou le partenariat avec des structures de soins. Ils apportent également une autre vision aux inspecteurs ASE, qui peuvent mieux appréhender les difficultés et la problématique des jeunes. Cela les amène à réajuster leur point de vue et à prendre des décisions davantage en adéquation avec la situation du jeune.

Ainsi, un des jeunes, qui n'aurait pas dû obtenir le renouvellement de son Contrat jeune majeur, s'est vu prolonger, en partie grâce aux éléments cliniques attestant de son impossibilité actuelle à mettre en place un projet professionnel ou à s'autoriser à aller vers la réussite et l'indépendance. La mise en exergue de ses vulnérabilités aura permis de prolonger sa prise en charge au sein du service pour l'aider à développer de nouvelles compétences et à commencer des démarches vers des secteurs plus adaptés à ses problématiques.

Ces écrits attestent également de la présence de plus en plus importante de souffrances psychiques chez les accueillis, des conséquences psychologiques des poly-traumas vécus et des comorbidités anxio-dépressive associées. Les conduites à risque et addictives sont très fréquentes voire systématiques chez ces jeunes et nous constatons la présence de troubles de la personnalité pour la plupart des jeunes accueillis en urgence. Nombre d'entre eux présentent des troubles cognitifs, le plus souvent en lien avec des carences affectives, les rejets et/ou les abandons vécus et la maltraitance subie. Certains relèvent de la MDPH.

#### ◆ Les réunions d'équipe

Lors des réunions d'équipe tous les avis et les points de vue sont discutés autour de la prise en charge des jeunes. L'objectif de ces moments de travail en groupe, est de réfléchir aux situations et de proposer des suivis les plus individualisés possible avec des interventions pluridisciplinaires. L'organisation du travail se fait alors en fonction de ce qui est collectivement possible pour les professionnels, de leur cadre de travail mais aussi de leur désir.

L'intégration systématique de la psychologue dans l'ensemble des suivis, favorise la mise en place d'un tiers venant faire séparation dans la dualité éducateur-jeune et tend à prévenir la mise en place de relations transférentielles massives.

#### ◆ Travail de la psychologue avec les jeunes accueillis

Ce travail diffère d'une pratique clinique classique en face à face. La plupart de ces jeunes ne sont pas demandeurs d'un suivi psychologique. Dans leur enfance, ils ont majoritairement eu l'obligation

de consulter un psychologue à des fins d'évaluation de leur état de santé psychique et/ou pour interroger leurs relations familiales et la question de leur maintien auprès de leurs parents. Ils disent avoir été contraints d'aller à ces rendez-vous, ce qui leur a fortement déplu, notamment parce qu'ils se sont sentis obligés de dire des choses contre leur gré.

Le fait d'aller voir un psychologue a pu ainsi être associé à des expériences négatives en plus des préjugés qu'ils pouvaient déjà avoir concernant les personnes qui consultent. Pour nombre d'entre eux ce sont les personnes folles, ou qui ont de gros problèmes de personnalité, qui consultent. Ils imaginent et projettent que les psychologues sont des manipulateurs et qu'ils vont les amener à leur faire dire des choses qu'ils ne veulent pas évoquer ou ils leur attribuent un pouvoir décisionnaire qu'ils n'ont pas forcément, comme leur placement et la séparation d'avec leurs parents.

C'est là une des causes de leur réticence première à discuter avec la psychologue du service. Nous avons donc dû penser la pratique clinique au sein du service en déstructurant le travail thérapeutique clinique pour aller vers la création de nouvelles modalités de prise en charge singulière à chaque jeune.

Pour cela nous avons réfléchi en équipe à une manière d'opérer qui soit la plus bénéfique possible et nous avons décidé d'aller en binôme à la rencontre de chaque jeune en présentant la psychologue non pas en tant que telle, mais comme membre de l'équipe présente une fois par semaine dans chaque secteur, pour les accompagner.

La psychologue est ainsi entrée en contact avec les jeunes via des tâches éducatives, elle a pu faire connaissance avec eux et créer une relation de confiance et un climat suffisamment sécurisant pour favoriser les échanges et l'ouverture de la parole. Ainsi, les temps d'attente que ce soit à la laverie à l'occasion d'une lessive ou dans la salle d'attente chez un médecin, ont permis des échanges et discussions d'ordre thérapeutique, sans que le jeune soit pleinement conscient du travail psychique qu'il était en train d'opérer.

Le fait de ne pas se retrouver dans des modalités de face à face a modifié les modalités habituelles de rencontre et a apaisé les craintes de parler avec un psychologue.

Partager une tâche du quotidien met la psychologue sur un même plan que le jeune, elle n'est pas celle qui sait ou qui évalue, elle est presque "un même" engagée dans du "faire". Le fait d'entamer les échanges par du factuel permet la levée de mécanismes défensifs comme la méfiance ou l'évitement pour accéder, petit à petit, aux contenus latents qui vont favoriser le travail d'élaboration et ouvrir le champ de l'action de psychologue



clinicien, en tant que l'outil par lequel le sujet peut trouver ses propres réponses.

L'une des stratégies de travail a donc été de se saisir de ces occasions pour amener le jeune à parler de soi, de la façon dont il vit les choses, ses difficultés, ses craintes, ses buts, ses freins, certaines de ses angoisses et faire émerger progressivement chez eux une demande. C'est cette demande qui amorcera le véritable travail thérapeutique.

Ces étapes ont été et restent variables en fonction du jeune, de son vécu, de ses traumatismes et de sa structure psychique.

Dans le service, la psychologue a pu rapidement révéler sa fonction à beaucoup de jeunes qui se sont montrés disposés aux échanges. Ainsi, des suivis réguliers ont pu être entamés, sous forme de rencontres duelles à l'extérieur à l'occasion d'un café, d'une marche mais aussi en face à face au bureau.

Pour ceux dont le discours vis à vis de la psychiatrie et de la psychologie était négatif, il a fallu prendre davantage de temps, et ce n'est qu'après plusieurs rencontres qu'ils ont commencé à lâcher leurs fonctionnements défensifs (évitement, agressivité, mutisme...) et que la psychologue a pu dire sa vraie fonction et se faire accepter. Toutefois, pour un ou deux, cela reste compliqué, ils fuient les rencontres, ce qui empêche la mise en place des étapes évoquées précédemment et renvoie à la nécessité de trouver de nouvelles modalités d'approche pour ces situations.

Ce travail a été rendu possible grâce à une grande collaboration avec les éducateurs qui ont favorisé le contact avec les jeunes en organisant des rendez-vous en binôme, puis des rendez-vous en commun où ils ne restaient pas jusqu'au bout afin que la psychologue puisse se trouver seule avec le jeune et commencer à tisser des liens de confiance et contribuer à la mise en place d'un climat sécurisant libérant la parole.

Les éducateurs ont également parlé de la psychologue aux jeunes en son absence et valorisé l'intérêt que cela pouvait avoir pour eux de la rencontrer.

L'équipe continue à penser cette prise en charge clinique et développe de nouveaux projets pour l'améliorer et offrir d'autres propositions que de l'individuel. La présence quotidienne de la psychologue sur le service dès janvier 2023 permettra de proposer des rencontres collectives, en binôme avec un éducateur, autour de thèmes sur la santé, le quotidien, etc. et pouvoir proposer par la suite des groupes de parole.

#### ◆ **Constats sur la santé psychique**

Lors de cette première année de pratique au sein du SAPA, la psychologue a pu rendre compte de la très grande souffrance psychique dans laquelle

se trouvent les jeunes accueillis.

Cette souffrance se manifeste de manière singulière et propre à chacun notamment au travers de conduites et fonctionnements représentatifs de leur mal être.

Pour certains, elle s'exprime sous forme d'agressivité notamment pour ceux dont les débordements émotionnels n'ont jamais pu être suffisamment contenus pour être intégrés et mis en représentations psychiques. L'impossibilité de mettre des mots sur leurs ressentis provoque un état de tension interne majeur que le sujet ne peut apaiser que par un passage à l'acte auto ou hétéro-agressif, souvent violent. Cet acte provoque une décharge émotionnelle qui diminue l'état de tension et apaise la souffrance.

D'autres vont vers la consommation de produits qui vient anesthésier temporairement leur souffrance, sans pour autant la traiter. Cela les conduit insidieusement vers des problématiques addictives du fait de l'habitude qui les amène à consommer davantage pour avoir les mêmes effets.

Il y a également des jeunes qui vont se faire du mal physiquement (coups dans les murs, brûlures, scarifications, absence de soins physiques) dans le but de déplacer leur souffrance psychique sur le corps, ce qui apparaît plus supportable pour eux, même si cela les amène inexorablement vers des conduites destructrices.

Cette souffrance psychique est en grande partie due aux contextes de vie dans lesquels ils ont été élevés, souvent très insécurisants, associés à la défaillance ou la toxicité parentale. Cela entraîne une désorganisation psychique et des troubles du développement à différents niveaux (cognitif, affectif, développemental, physique) du fait de carences affectives. Elle est souvent associée à des comorbidités anxio-dépressives dont les angoisses massives sont inhérentes aux nombreux traumatismes qu'ils ont pu vivre (maltraitance, abandon, négligences, agressions, abus...) et qui font émerger des problématiques psychiques de plus en plus importantes qui s'accompagnent de pathologies psychiatriques et/ou de troubles structurels.

Les troubles de la personnalité sont de plus en plus présents chez les jeunes accueillis dans notre service, notamment en urgence, ce qui complique les prises en charge et constitue un frein majeur à leur possibilité de s'inscrire rapidement dans des projets d'insertion et d'autonomisation.

La priorité est de les amener vers le soin physique et psychique avant de les inscrire dans des démarches d'insertion. L'objectif étant de les aider à mettre en place des processus qui les sécurisent et les renforcent positivement afin qu'ils puissent parler de leur souffrance auprès d'un professionnel et d'une équipe qui puissent la contenir et les amener progressivement vers la mise en place de



et les renforcent positivement afin qu'ils puissent parler de leur souffrance auprès d'un professionnel et d'une équipe qui puissent la contenir et les amener progressivement vers la mise en place de processus de résilience et de reconstruction.

La plupart des jeunes sont inscrits dans un cercle répétitif de mise en échec de leurs démarches d'insertion, ils sont guidés par des processus inconscients (loyauté parentale, construction psychique avec la conviction qu'ils ne peuvent pas y arriver, peur de l'autonomie, angoisse de la solitude...) qui les guident à leur insu. Le travail est donc de les amener à prendre conscience de cette répétition et de ce qu'elle vient leur signifier. La psychologue est là pour les aider à élaborer et à mettre du sens sur leurs fonctionnements actuels. C'est par la mixité des approches, à la fois éducatives et psychologiques, qu'ils pourront se sécuriser et arriver à une prise de conscience qui pourra les amener à s'engager vers d'autres fonctionnements.

La mise en place de ce travail multidimensionnel n'a pas toujours été évidente cette année du fait de l'instabilité de l'équipe, au profil des jeunes accueillis et au contexte épidémique.

L'équipe a pris conscience de l'existence d'une temporalité propre à ces jeunes avec lesquels les questions d'insertion et d'autonomisation ne peuvent pas être la priorité, la première chose à faire étant de les aider à se poser, se soigner, trouver une certaine stabilité afin qu'ils puissent se sécuriser.

Les jeunes, malgré des profils de plus en plus atypiques et des problématiques psychiques importantes, restent au sein du service et font des avancées au niveau de leur prise en charge (reprise des soins, démarches administratives, projets professionnels). Les rencontres avec la psychologue commencent à prendre de plus en plus la forme d'entretiens cliniques conventionnels et deviennent plus opérantes.

Il y a eu une véritable bascule dans la prise en charge des jeunes avec la stabilisation de l'équipe éducative, qui agit en miroir sur les jeunes accueillis. La nouvelle équipe pourra continuer à ajuster les prises en charge en s'appuyant sur les expériences passées et la pluridisciplinarité mise en œuvre.

### Le volet collectif de l'action éducative

Pour beaucoup des jeunes que nous accueillons, le collectif est compliqué et parfois il n'est pas envisageable. Pour autant, même lorsque les jeunes sont aptes à le vivre ils n'ont que très peu de demandes de ce type. Hors Marseille notamment, ils ont leur propre réseau et n'ont pas de demandes en ce sens.

Pour autant, les quelques sorties que les éducateurs ont proposées (avec un fort taux d'encadrement) ont été réussies ; il faut dans tous les cas bien réfléchir à la constitution du groupe pour éviter des effets miroir négatifs qui produiraient l'inverse de l'effet recherché.

### ■ LA SUPPRESSION DES HÔTELS

C'est donc une équipe presque entièrement renouvelée qui prendra en charge la transition imposée par la loi Taquet vers des hébergements de type appartements - pour les jeunes les plus autonomes ou les plus rétifs à tout collectif - et des collectifs de type regroupements d'appartements, laissant la possibilité de préserver l'intimité de chacun mais avec des possibilités de moments en commun et une présence éducative plus forte, pour pouvoir stabiliser/sécuriser des jeunes ayant mis en échec des placements antérieurs de type MECS.

Nous nous engagerons résolument dans ce projet en 2023.

### ■ LE PARTENARIAT

A l'issue de parcours ponctués de ruptures, de violences et de rejets, l'accompagnement de ces jeunes s'avère complexe et demande aux professionnels une forte adaptabilité et un seuil de tolérance élevé.

Pour faire face à la multiplicité des problématiques et carences du public, le travail en partenariat est essentiel afin de proposer un accompagnement adapté, individualisé et contenant. A ce titre, nous n'avons cessé de multiplier les rencontres auprès de divers partenaires tels que l'ARC ACT, le SSSIAT, la MDA, Bus 31/32, Addiction méditerranée, ACTE13 Parenthèse, OICEM, Autre Regard, le Planning familial, le Tipi, Puget Bis, l'Amicale du Nid... En 2023, nous ne cesserons d'étoffer ce réseau tout en adaptant en continu les modalités de travail et les opportunités qui se feront jour à partir du travail amorcé les années précédentes.

Egalement, notre service poursuit son étroite collaboration avec l'ensemble des MDS du département dont dépend le public accueilli. En effet, un référent ASE est désigné pour chaque jeune, avec lequel nous sommes en lien de manière régulière. Cette référence nous per-



met d'échanger sur la situation du jeune et d'organiser dans la mesure du possible et chaque fois que nécessaire, un accompagnement éducatif partagé (jeune âgé de l'enfant accueilli, problématiques lourdes, situation administrative complexe...). A titre d'exemple, nos services et les MDS constituent collectivement des dossiers techniques « majeurs à protéger » et « reconnaissance MDPH » afin de gagner en efficacité.

Ce partenariat avec les MDS est précieux et répond à la fois à la nécessité pour les professionnels de pouvoir 'souffler' et d'échanger des informations en matière d'historique de placement et de suivi de la situation familiale du jeune (visites à domicile, droit de visite et d'hébergement, procédure de délaissement parental...). Cela nous permet de mieux appréhender les profils, mieux analyser les comportements et besoins des jeunes et, de ce fait, de proposer un accompagnement éducatif individualisé de plus grande qualité.

De plus, les inspecteurs enfance famille jouent un rôle essentiel, apportant un cadre supplémentaire aux jeunes, afin de les ancrer doucement dans un principe de réalité, notamment les jeunes majeurs. Pour ce faire, notre service rend compte régulièrement de la situation des jeunes, que ce soit lors des réunions de synthèse, des CPPE (Contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance), l'envoi de notes d'incident et lors d'entretiens de recadrage.

Enfin, lorsque le jeune a un suivi PJJ, notre service travaille de manière qualitative, en partenariat avec l'UEMO et l'éducateur référent PJJ. Ce partenariat apporte des plus-values similaires à celles que produit le partenariat créé avec les MDS.

**En 2023**, nous ne cesserons d'étoffer ce réseau tout

en adaptant en continu les modalités de travail et les opportunités qui se feront jour à partir du travail amorcé les années précédentes.





## UN POINT SUR LES LOGEMENTS DITS «ALT»

**Afin de poursuivre des objectifs de mise à l'équilibre budgétaire tout en continuant à répondre aux besoins d'hébergement de jeunes accompagnés par les services de prévention spécialisée du Groupe, il a été convenu d'un transfert de cette activité au profit d'un nouveau service, le Pôle pauvreté et inclusion sociale. Cette modalité prend effet au 1er janvier 2023.**

Ce dispositif n'est donc plus pris en charge par le service et a basculé en fin d'année 2022 vers le pôle Pauvreté inclusion habitué à gérer, entre autres questions, l'accès à l'hébergement d'un public socialement fragile.

Notre service est très mobilisé auprès des jeunes aux parcours atypiques qui demandent toute notre disponibilité. Or sur l'ALT il y a toute une partie « gestion du logement », interface avec les bailleurs, états des lieux, sinistres, etc., très chronophage. Ces deux missions coexistaient de plus en plus difficilement, surtout

dans le contexte particulièrement difficile que nous avons traversé en 2022 et dont ce bilan se fait largement l'écho.

En outre les modalités de co-accompagnement étaient parfois difficiles à définir et il est apparu que ce changement de configuration allègerait nos propres équipes et serait susceptible de donner un nouveau souffle à ces hébergements temporaires et à leurs modalités de fonctionnement.



### Recueil statistique 2022

Nombre de jeunes hébergés .....	11
Marseille .....	4
Hors Marseille.....	7
Nombre de jeunes sortis.....	6
Durée moyenne de prise en charge...	14 mois



## PERSPECTIVES 2023 DU SERVICE

La psychologue clinicienne sera salariée du service et occupera un poste à temps plein. Elle sera mobilisable et mobilisée sur l'ensemble des communes où sont hébergés les jeunes atypiques. En parallèle, une stagiaire en Master 1 psychologie intégrera le service Marseille pour six semaines.

De surcroît, le recrutement de 3 ETP d'éducateur spécialisé permettra d'assurer un accompagnement éducatif renforcé auprès du public, le nombre de places du service APA en 2023 restant inchangé.

Prospection active pour intégrer une voire deux structures de type mini collectif (studios regroupés au sein d'un même bâti avec salles communes). Ce projet permettrait notre mise en conformité avec la législation relative à l'interdiction de positionner des mineurs en hôtel. Egalement, cette nouvelle modalité d'hébergement permettrait une prise en charge adaptée au public ayant besoin d'accéder à l'autonomie tout en développant des liens avec ses pairs et avec les adultes.

Moyens matériels supplémentaires hors Marseille : création d'un bureau au sein d'un ancien appartement à Istres, pour l'équipe éducative et les surveillants de nuit mobiles. Ce local devrait être opérationnel début 2023, ce qui assurerait de meilleures conditions de travail pour les équipes et permettrait de proposer au public des activités pédagogiques, des ateliers collectifs et des entretiens individuels.

Continuer de mobiliser les ressources internes au Groupe addap13 : prises en charge séquentielles en appui sur plusieurs services. Renforcer la prise en charge séquentielle des profils les plus complexes et impliquant divers partenaires spécialisés.





# HORS PROTECTION DE L'ENFANCE





# ENTREPRISE D'INSERTION EQUILIBRE

Responsable : Christian Chevassus  
Cuisine centrale et bureaux : 35, boulevard de Briançon - 13003 Marseille

## ■ 2022 UNE ANNÉE COMPLEXE

Cette année a amené son lot de changements, la guerre en Ukraine et l'inflation ayant impacté notre fonctionnement et notre activité : la restauration pour des Ukrainiens fuyant la guerre et accueillis par le Groupe addap13, l'augmentation des prix de l'alimentation et de l'énergie et une certaine difficulté à mettre en place de nouveaux projets.

### ● Configuration de l'équipe en 2022

L'entreprise a tourné avec 27 salariés.

#### ■ 21 ETP salariés en insertion

- 15 personnels de cuisine,
- 3 embauches spécifiques pour le centre d'accueil des Cadeneaux,
- 3 livreurs.

#### ■ 6 permanents

- 2 encadrants techniques,
- 1 cheffe de service en cuisine,
- 1 chef de service économiste,
- 1 chef de service comptable,
- 1 directeur.

30 salariés en insertion ont travaillé dans nos équipes en 2022.

2 équipes en cuisine se relayent dans une plage horaire de 13 heures et de même pour la livraison.

En 2022 la cuisine a préparé une moyenne de 800 repas journaliers, du lundi au vendredi

- 550 repas destinés aux MNA pris en charge par le Groupe addap13,
- Une moyenne de 150 repas pour l'accueil des Ukrainiens,
- Une moyenne de 100 repas pour des sollicitations hors MNA (siège social, partenaires et prestations événementielles de type buffet).

En outre nous avons, depuis février, travaillé le samedi et le dimanche avec une moyenne de 150 repas sur ces jours de weekend.

### ● Une réactivité qui ne se dément pas

Notre projet n'a eu de cesse de s'adapter depuis 2020 où il a subi d'entrée des modifications et montées en charge liées au Covid.

Cependant l'année 2022 a vu un fonctionnement plus fluide notamment en termes de livraison et de réception des repas (dans les locaux du boulevard de Briançon). Concernant les livraisons, nous maintenons une vigilance permanente aux normes d'hygiène et à la chaîne du froid. Les lieux d'hébergement sont tous équipés de réfrigérateurs, ce qui permet une gestion des livraisons et des « non consommés » plus fine de la part de nos livreurs, en lien avec les personnels des hôtels et les équipes éducatives.

Concernant le réfectoire prévu au boulevard de Briançon, son ouverture formelle n'a pas abouti mais nous constatons que certains jeunes apprécient d'y déjeuner après avoir récupéré leurs repas.

En 2022 nous avons une nouvelle fois démontré notre souplesse et notre engagement en assurant au pied levé, dès le mois de mars, la restauration de réfugiés Ukrainiens accueillis par le Groupe addap13 sur le domaine des Cadeneaux. Dans un premier temps nous avons assuré des livraisons de repas conditionnés sous forme de barquettes et dès que possible, nous avons pu procéder à des embauches qui nous ont permis de proposer des déjeuners et dîner sous forme de self-service 7j/7.

## ■ LES DONNÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES

### ● Accompagnement et encadrement des personnels en insertion

Equilibre externalise l'accompagnement des salariés en insertion à l'AIAES – Groupe addap13. Nos échanges ont permis de mesurer nos contraintes et nos besoins. Depuis septembre, nous travaillons sur de nouvelles bases : un CIP de l'AIAES est désormais dédié à mi-temps aux salariés d'Equilibre, ce qui est plus confortable.

Pour faire face à nos propres difficultés (départ d'un permanent, accident de travail de la cheffe, licenciement



ment d'un encadrant) dans un contexte de surcharge de travail suite à la restauration du centre d'accueil des réfugiés, nous avons fait le choix de reconduire des CDDI et d'organiser des départs en formation, pariant sur la plus-value que représenterait une plus longue expérience et des compétences acquises en formation.

Des salariés ont été inscrits notamment en SST (sécurité et secourisme au travail), HACCP (hygiène et sécurité en cuisine), FLE (français langue étrangère en réponse à des barrières linguistiques), CACES (conduite d'engins).

#### **L'équipe des livreurs**

Les livreurs présentent la caractéristique d'être en autonomie sur la majeure partie de leur temps travail. Ils travaillent en binôme avec un téléphone portable par voiture. Le renouvellement dans ces équipes est partiel ce qui permet de s'appuyer sur des habitudes de travail déjà acquises.

#### **L'équipe cuisine**

Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, cette équipe est restée très stable cette année.

#### **L'équipe encadrante**

Elle a su mesurer la nécessité de faire progresser son management afin de toujours mieux accompagner les salariés en transition. L'équipe de cadres a bénéficié de plusieurs séances dispensées par Anaphore, spécialisée dans le coaching et la formation au management, permettant de définir les places, rôles et fonctions de chacun, les systèmes de communication internes et les outils fondamentaux pour augmenter la qualité managériale.

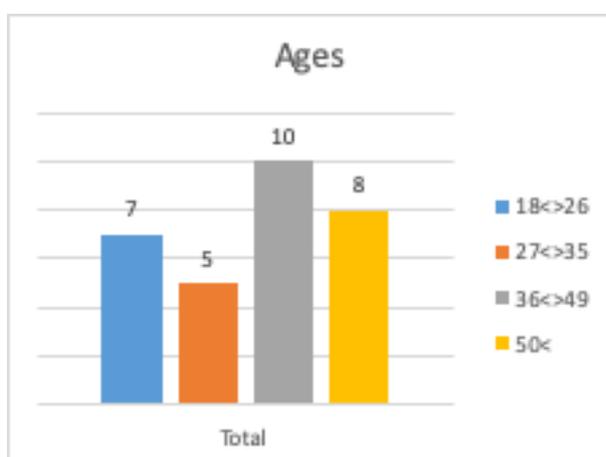
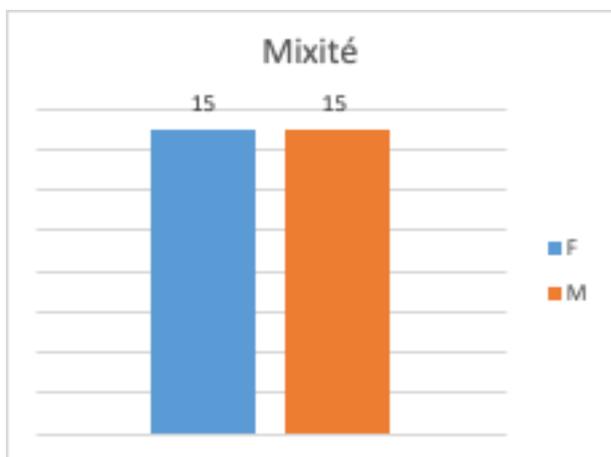
## ● Nos modalités de recrutement

La direction essaie de tenir compte à la fois des compétences et des parcours des postulants tout en maintenant une proportion significative de personnels motivés et/ou expérimentés en cuisine. En moyenne nous veillons à la présence de 70 % de personnels au moins motivés pour ce champ d'activités tout en sachant que l'on peut, sans nuire à la bonne marche du projet, embaucher des personnes qui ont un autre projet mais appréhendent cette opportunité comme un tremplin dans leur parcours.

Cette attention aux parcours est une de nos manières de tenir compte de l'objectif d'insertion au sens large que porte le secteur de l'IAE. Ce type de projet repose sur la capacité et l'engagement des personnels permanents pour assurer une production importante et régulière tout en intégrant des personnels inexpérimentés. Le Groupe addap13, de par ses origines éducatives de prévention spécialisée, est très attaché à la notion de parcours et Equilibre, de par son appartenance au Groupe et son engagement auprès de personnes très éloignées de l'emploi, s'inscrit pleinement dans cette démarche.

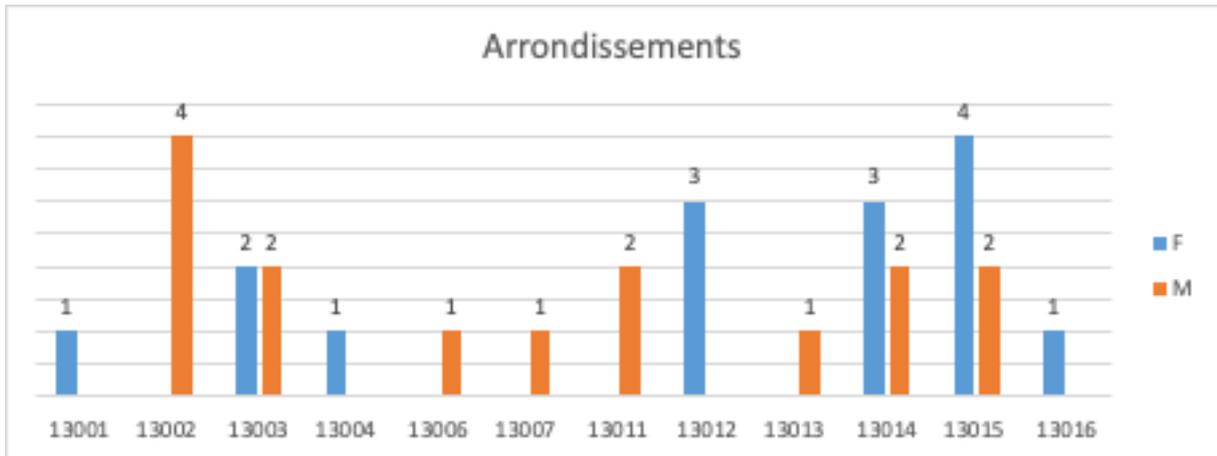
Peuvent également être recrutées des personnes qui ont travaillé sur des chantiers d'insertion de l'AIAES Groupe addap13 : passer d'un chantier à une entreprise d'insertion signifie une progression pour le salarié, qui bascule alors sur un contrat de 35 heures par semaine au lieu de 26. Certains livreurs notamment sont dans ce cas.

## ● Des chiffres 2022

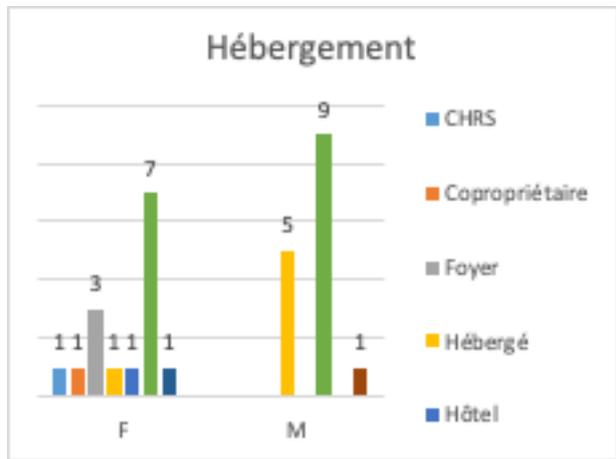
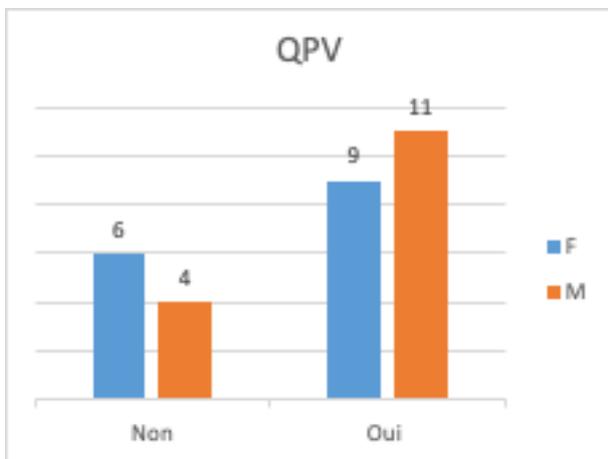


La mixité ainsi que les tranches d'âge sont à l'équilibre (équipe intergénérationnelle).

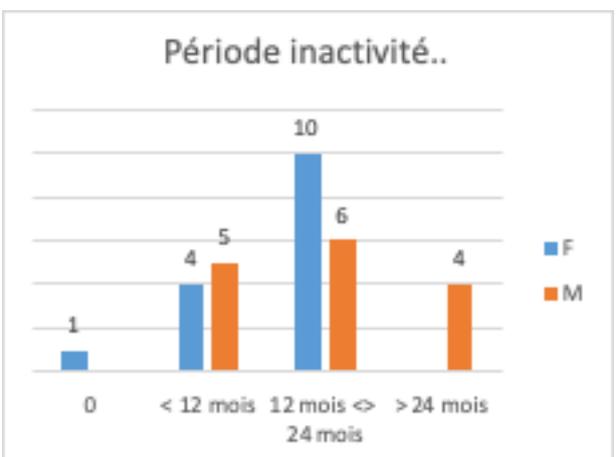
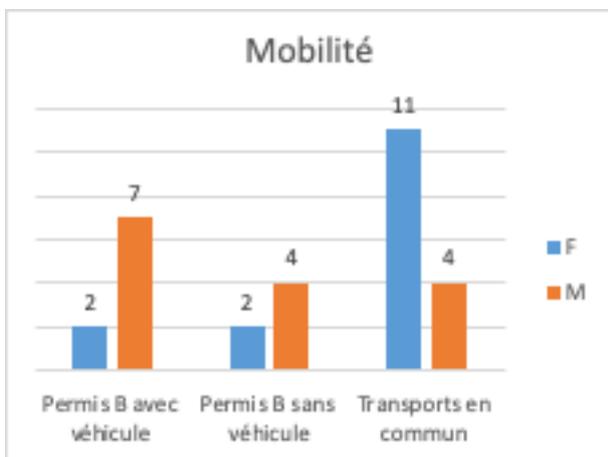




33 % des salariés habitent le centre-ville et 40 % viennent des quartiers nord.

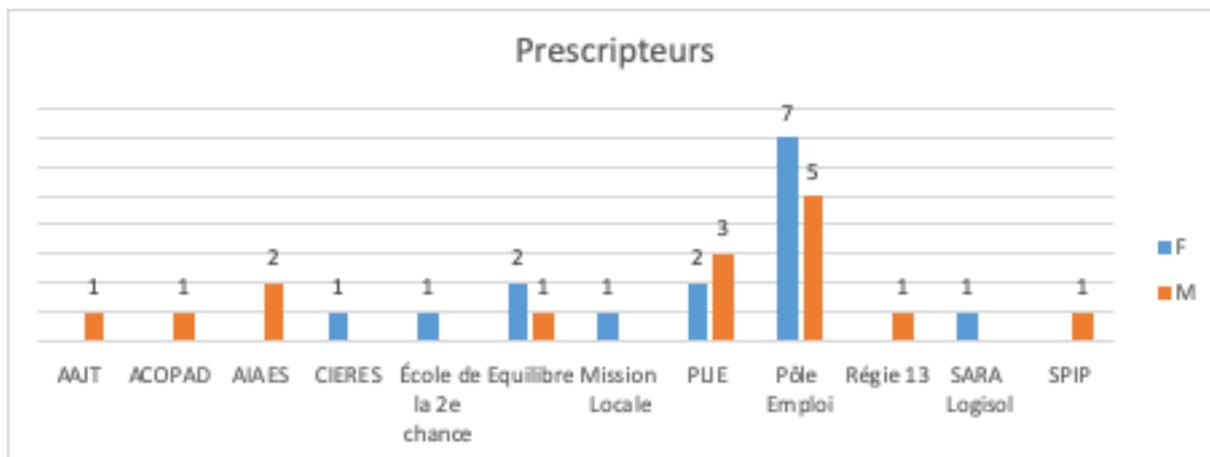


66 % des salariés sont issus de QPV. Le logement reste une préoccupation dans l'insertion par l'activité économique à Marseille et un tiers de nos salariés a des problèmes de logement.

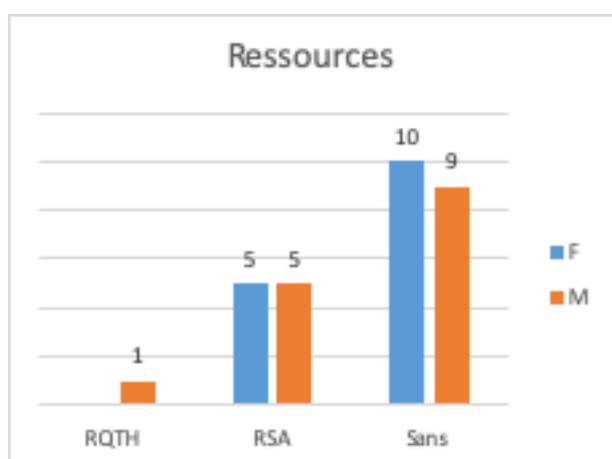


70 % utilisent les transports en commun.

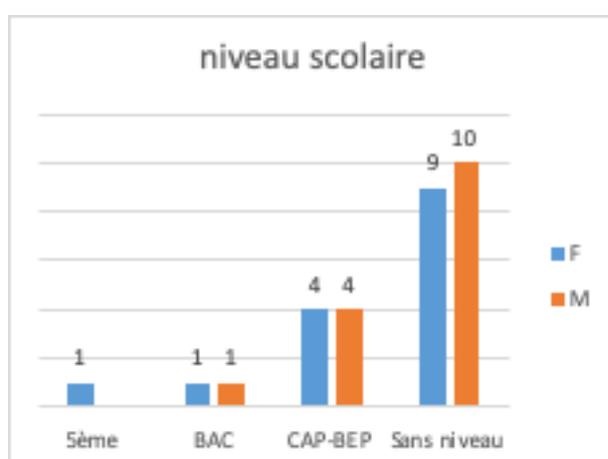
66 % sortent d'une longue période d'inactivité.



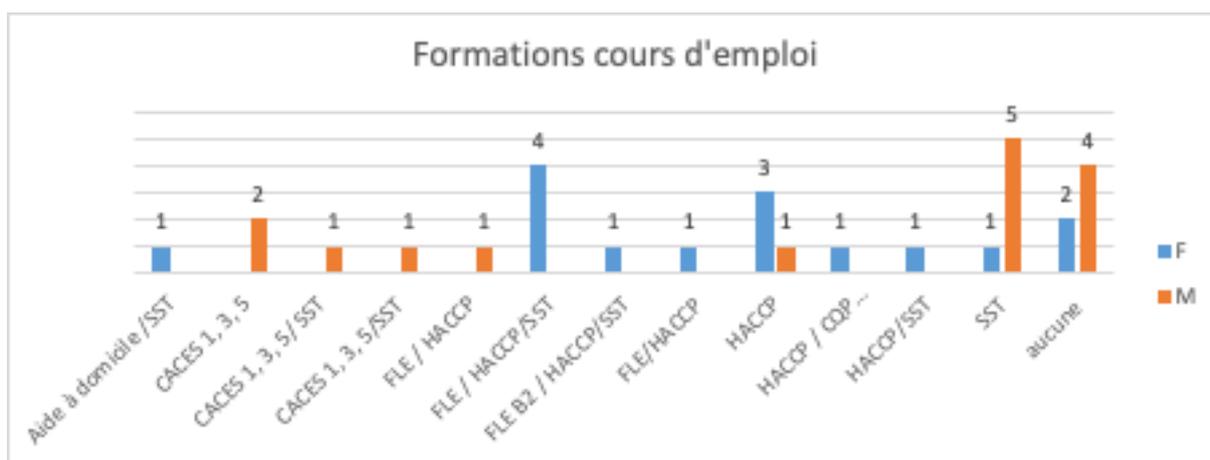
Depuis la mise en place de la plateforme de l'inclusion, les prescripteurs sont plus nombreux et différents mais le Plie et Pole emploi restent les principaux.



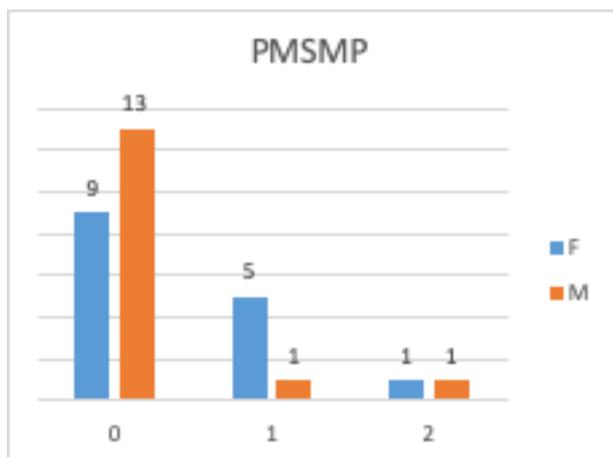
Un tiers des salariés percevait le RSA.



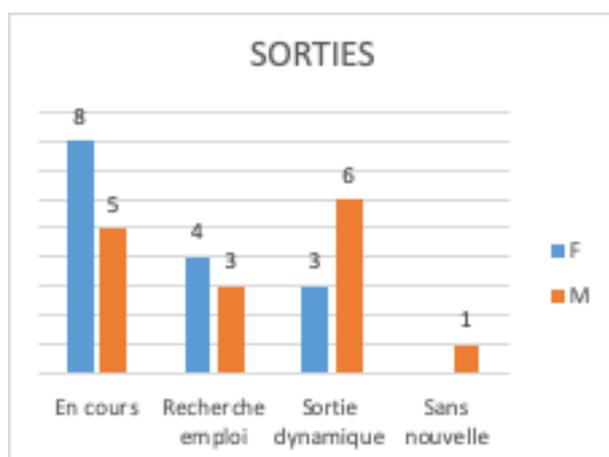
Deux tiers des salariés n'ont aucun niveau scolaire.



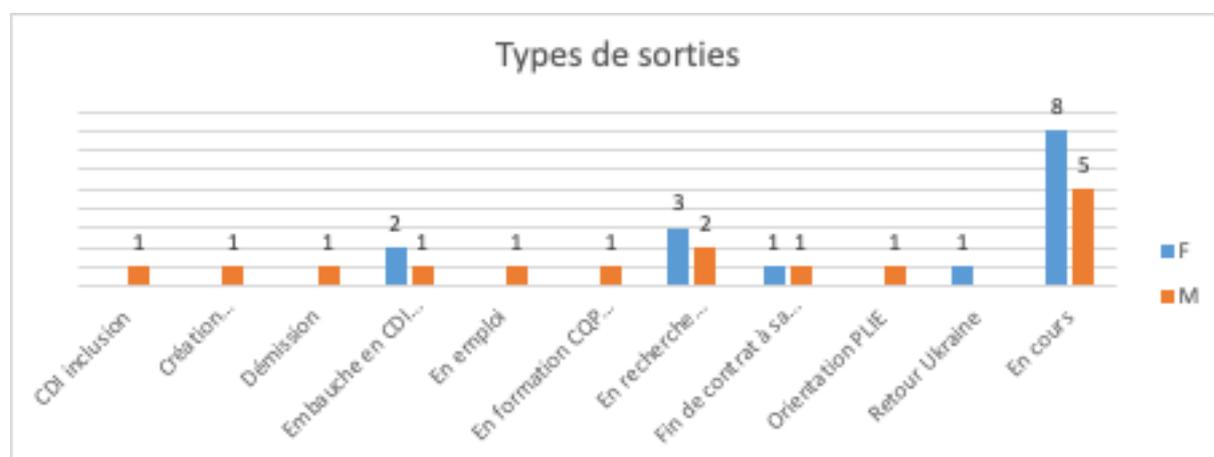
Une année riche en formations qui ont du sens par rapport aux problématiques observées.



10 semaines de PMSMP.



57 % de sorties dynamiques (16 personnes).



Sur 57 % de sorties dynamiques, nous comptons 25 % de sorties en emploi durable, 25 % de sorties positives et 7 % en emploi de transition. 34 difficultés périphériques ont été résolues avec les 16 salariés sortis (sur 105 freins observés).

En 2021 nous comptons 70,5 % de sorties dynamiques dont 17,6 % en emploi de transition, 11,8 % en emploi durable et 41,2 % de sorties positives.

La baisse observée sur les sorties dynamiques est en partie imputable au choix de reconduire des contrats mais aussi au manque d'attractivité du secteur de la restauration. En revanche, nous avons doublé le nombre de sorties en emploi durable, ce qui était un des objectifs fixés avec la DDETS (25 % en 2022 contre 11,8 % en 2021). Cet excellent taux nous paraît en partie corrélé au fait que ces personnels ont passé davantage de temps dans notre structure. Nous réfléchissons désormais en intégrant ce paramètre, de manière à outiller au mieux les personnels qui montrent une réelle appétence pour notre secteur d'activité.

A noter que la DDETS, qui détient davantage de données sur les parcours des personnes après leur sortie des structures de l'IAE, fait état pour 2022 de chiffres plus positifs que les nôtres, puisqu'elle indique :

- 83,33 % de sorties dynamiques (objectif 60 %).
- 33,33 % de sorties positives.
- 16,67 % de sorties en formation (+ 35 % - objectif 15 %).
- 33,33 % de sorties en emploi durable (+ 8,33% - objectif 25 %).

## ■ DES ÉLÉMENTS FINANCIERS

2022 a été marquée par une hausse globale dans tous les postes et cela va continuer en 2023 :

- ▣ Les salaires : l'indemnité dite Laforcade pour les salariés permanents (5) et l'augmentation du point (+ 0,11 €) ont alourdi nos charges salariales.
- ▣ Le prix de l'énergie nous affecte au niveau de la cuisine (chambres froides, fours, cuiseurs électriques...) et de notre système de livraison à Marseille et hors Marseille (diesel + 24%) : cette ligne est en forte hausse.
- ▣ Tous nos fournisseurs ont adopté une nouvelle grille tarifaire suite à l'inflation. Elle varie selon les secteurs.
  - Dans le secteur de la boulangerie l'augmentation est de 5 % et il semble que d'autres hausses doivent intervenir.
  - Dans le secteur de la boucherie, nous relevons jusqu'à 40 % d'augmentation.
  - Les emballages aussi ont beaucoup augmenté.

Mesures déjà prises pour limiter les effets de ces hausses :

- Réduction de nos effectifs (21 salariés prévus en 2023 au lieu des 27 de 2022).
- Aménagements organisationnels réduisant les frais de livraison : paniers repas distribués au guichet du boulevard de Briançon).
- Choix difficiles visant essentiellement à ne pas perdre en qualité, en limitant notre ambition écoresponsable (sacs plastique bio dégradable au lieu de sacs en papier par exemple).
- Négociation des tarifs de l'électricité, engagée avec UNADERE et autres organismes.

Il n'en reste pas moins qu'il apparaît très difficile de maintenir notre activité sans augmenter nos prix de vente. La bonne marche du projet nécessiterait une augmentation de 17 % sur les repas livrés en 2023 et de 10 % sur les repas retirés sur place (la livraison représente un coût réel y compris en investissement (véhicules, entretien...)).

Notre conclusion est donc rédigée en forme d'alerte alors même que nous présentons un bilan positif en termes d'activités de ce projet à forte valeur ajoutée car revêtant une triple dimension d'utilité sociale :

- Créer de l'emploi sur un secteur paupérisé comme le troisième arrondissement de Marseille.
- Accompagner des salariés (percevant ou pas le RSA) vers l'emploi avec la DDETS, Pôle emploi et le Conseil départemental dans le respect des normes de l'insertion par l'activité économique.
- Préparer des repas équilibrés (travail avec une

anthropologue) pour des mineurs non accompagnés confiés par l'Aide sociale à l'enfance au Groupe addap13.

Sachant que les plats non délivrés sont donnés au SAMU social et aux Restos du cœur.

## ■ LES PERSPECTIVES 2023

La réalité économique va peser sur notre projet tout au long de l'année 2023, entre budgets contraints et hausse des matières premières.

Nous chercherons d'abord à maintenir nos pans principaux que sont la restauration des MNA et les repas pour Sud Formation et chercherons en parallèle à mettre en place des stratégies de développement pour gagner des clients.

### Au niveau éducatif, avec le public MNA :

- ▣ Poursuivre le travail avec l'anthropologue sur la base de deux demi-journées par an.
- ▣ Tenir compte du résultat de l'enquête qualité (conseil départemental).
- ▣ Mettre à profit les occasions d'échanges entre les jeunes accueillis et la cuisine : jeunes pris en stage, jeunes donnant des recettes que la cuisine élabore...
- ▣ Formaliser des rencontres avec les équipes éducatives de manière à poursuivre ce dialogue et réajuster continuellement le travail.

### Au niveau économique :

- ▣ Chercher des nouveaux clients.
- ▣ Développer la partie traiteur avec une stratégie de préparation de plats dédiés aux professionnels, du Groupe et d'autres structures si possible.
- ▣ Affiner les partenariats dont celui engagé avec les services de la PJJ.





# GESTION D'UN LIEU D'ACCUEIL TEMPORAIRE DE REFUGIES UKRAINIENS

## ■ SITUATION DE DÉPART ET ÉVOLUTION

Le centre d'hébergement temporaire des Cadeneaux prend vie à la fin du mois de février 2022, suite à la guerre en Ukraine et au flux de ressortissants ukrainiens vers les pays de l'ouest de l'Europe.

Le domaine des Cadeneaux, un ancien ITEP vide depuis deux ans, est choisi par le conseil départemental des Bouches-du-Rhône aux fins de lieu d'accueil temporaire. Différentes équipes du Groupe addap13, avec les services dédiés du conseil départemental rendent alors très rapidement le lieu à nouveau exploitable et apte à accueillir plus de 100 personnes en même temps.

Les premiers ressortissants ukrainiens s'y sont installés le 6 mars 2022 et pendant les sept premières semaines de la mission, le centre a accueilli 114 ressortissants d'Ukraine.

La mise en place et le fonctionnement du centre ont nécessité la participation de plusieurs équipes et services du Groupe addap13. Dans un premier temps les équipes des chantiers d'insertion de l'AIAES se sont chargées de l'aménagement du site et des travaux d'entretien ; dès les premiers réfugiés arrivés, la cuisine de l'entreprise d'insertion Equilibre a fourni les repas des résidents et le service Prévention par le sport a assuré des activités sportives et des moments de jeux pour les enfants et les adultes. En parallèle, plusieurs services de prévention spécialisée et médiation sociale ont mis à disposition du personnel pour effectuer l'accueil des premiers résidents en mars.

Le lieu a été occupé progressivement, en fonction de l'avancée des travaux dans les bâtiments et de l'aménagement des chambres ; il comptait 100 résidents au 30 avril et a atteint 105 personnes pendant le mois de juillet. En accord avec le conseil départemental, certains résidents ont pu recevoir les visites de membres de leurs familles et de proches en les hébergeant sur site pour de courtes durées.

## ● Présentation du site

Le lieu est composé de cinq pavillons qui ont été destinés à l'hébergement des résidents et d'un pavillon que nous avons aménagé de la manière suivante : trois salles de classe, d'une capacité de quatorze étudiants

chacune, et deux salles de jeux, pour les enfants et pour les adolescents. Les bâtiments sont situés au milieu de 35 hectares d'extérieur avec de la verdure et des espaces pouvant être aménagés pour les enfants, etc.

Au total, le site compte 40 chambres pouvant accueillir jusqu'à 110 personnes ; certaines chambres sont équipées de sanitaires privatifs et nous avons pu attribuer à toutes les chambres qui n'en disposaient pas un des sanitaires « communs » pour davantage de confort des personnes.

Chaque pavillon est en outre équipé d'une salle commune et d'une petite cuisine permettant de préparer des compléments de repas et de cuisiner pour les enfants en bas âge. Les salles communes prévoient un « coin enfants » aménagé avec des jeux et des livres. Le site est desservi par le réseau de transport en commun de la Métropole : des arrêts de bus se trouvent à proximité du centre et, grâce aux correspondances, les résidents peuvent se déplacer dans la métropole.

## ● Constitution de l'équipe pluridisciplinaire

L'équipe a été conçue pour répondre à l'urgence humanitaire d'héberger très rapidement les ressortissants ukrainiens, tout en proposant une bienveillance inconditionnelle et une écoute des besoins spécifiques de chaque personne accueillie. Au fur et à mesure de la stabilisation des résidents et des évolutions dans les besoins, l'équipe a été complétée par d'autres personnels et les tâches ont été distribuées en conséquence.

Différents métiers avec des compétences et des objectifs différenciés

### Infirmier (IDE)

- Repérage, accueil et évaluation des vulnérabilités et du besoin d'accès aux soins des résidents.
- Favoriser la cohérence et la continuité du parcours de soin.
- Accompagner l'accès aux soins (sur les plans administratif, sanitaire et psychologique).
- Veille sanitaire et suivi des actions de santé.
- Suivi administratif des dossiers médicaux (constitution et mise à jour).
- Dispenser des actes médicaux (ordonnances, pansements, vaccins...).
- Participation à l'action éducative et l'accompagne-



ment des réfugiés au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

#### **Educateur spécialisé et Moniteur Educateur (ES et ME)**

- Mise en œuvre du projet personnel du réfugié.
- Mise en œuvre des démarches nécessaires à l'obtention du titre de séjour de protection et lien avec les institutions.
- Favoriser l'intégration de la personne à son environnement.
- Favoriser l'autonomie et la responsabilisation des personnes.
- Veille sanitaire et suivi des actions de santé en lien avec le personnel infirmier de service.
- Suivi des informations et de leur communication aux réfugiés.
- Participation à l'action éducative et l'accompagnement des réfugiés au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

#### **Educateur de jeunes enfants (EJE)**

- Accueil, encadrement et accompagnement des jeunes enfants dans une démarche éducative et sociale.
- Participation à l'élaboration du projet pédagogique.
- Animation des activités éducatives adaptées à l'âge des enfants afin de stimuler leurs capacités intellectuelles, affectives et artistiques.
- Repérage et signalement des éventuels problèmes comportementaux chez les enfants.
- Participation à l'organisation et à l'animation de sorties pédagogiques.
- Participation à l'aménagement de l'espace.
- Détermination des besoins en matériel pédagogique.

#### **Conseiller en économie sociale et familiale (CESF)**

- Accompagnement des démarches administratives : préfecture, OFII...
- Ouverture et suivi des droits et accompagnements physiques aux démarches : Pôle emploi, CAF, CCAS...
- Accompagnement à la scolarité : inscriptions scolaire, accompagnement des enfants à la rentrée, réunions de parents.

#### **Maîtresses de maison**

- Entretien des locaux et des espaces communs.
- Veille technique et gestion des stocks.
- Gestion des commandes alimentaires et sanitaires.
- Suivi des travaux ou interventions techniques externes.
- Gestion du linge.
- Participation aux réunions d'équipe.

#### **Surveillant de nuit**

- Assurer une surveillance nocturne.
- Ecouter et prévenir les difficultés vécues par les personnes.

- Informer sans délai l'équipe et l'encadrement des situations non ordinaires.
- Participer à l'identification des problématiques émergentes et à l'amélioration de la mise à l'abri.
- Contribuer au travail d'équipe.
- Accompagnements aux urgences pour problèmes de santé.

#### **Chef de service éducatif (CSE)**

- Veiller au respect de la mission confiée par le conseil départemental des Bouches-du-Rhône.
- Coordonner les fonctions liées à la prise en charge des réfugiés.
- Encadrer et animer une équipe pluridisciplinaire.
- Gérer au quotidien l'organisation générale (administrative / fonctionnelle du travail de l'équipe).
- Gérer la distribution et le suivi des allocations servies aux personnes accueillies.
- Participer au travail de réseau et de partenariat.

#### **Répartition des rôles et références**

Dans un souci d'efficacité et de clarté pour les usagers, chaque personnel éducatif a été référent d'un domaine précis et un planning des temps formalisés d'accueil pour chacun de ces domaines a été régulièrement affiché.

Néanmoins, les suivis des dossiers pouvaient être assurés par tous les membres de l'équipe éducative de manière à ne produire aucun retard dans les démarches indispensables.

- Les éducateurs et moniteurs éducateurs ont particulièrement travaillé les questions administratives, et, en lien avec l'EJE, les questions liées à la scolarisation des enfants.
- Le CESF a été principalement sollicité par rapport au travail et aux relations avec Pôle emploi et la CAF.
- Les questions de santé et d'accès aux soins ont été traitées par l'infirmier du centre.
- L'ensemble de l'équipe a travaillé sur les activités proposées aux usagers et le volet collectif de l'action.

### **■ OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET OPÉRATIONNELS**

#### **● Répondre aux besoins primaires durant toute la durée du contrat d'hébergement temporaire**

L'accueil est effectué par l'équipe du centre qui effectue un enregistrement de tous les membres de chaque groupe familial et présente la prise en charge prévue.

L'intégralité de l'équipe était mobilisée dans la réponse aux besoins primaires :

- Accueil des nouveaux résidents, présentation de l'hébergement, distribution de linge de lit et de toilette ainsi que des kits d'hygiène chaque fois que nécessaire.



- ✚ Explications concernant les repas : modalités, horaires et lieux.
- ✚ Mise en place d'un entretien individuel avec chaque personne/ménage en présence d'un interprète pour expliquer le règlement intérieur et les démarches indispensables à la légalité de la présence sur le territoire français.
- ✚ Point santé à l'entrée dans le centre.
- ✚ Signature d'un contrat d'hébergement et du règlement de fonctionnement.
- ✚ Mise à profit de cette séquence pour repérer d'éventuelles vulnérabilités personnelles, problématiques familiales, etc. et manifester la disponibilité éducative.

## ● Gérer l'hébergement au quotidien

Nous avons veillé à réunir les conditions matérielles et humaines suffisantes pour que ces semaines passées au centre soient pour chacune des personnes accueillies une véritable halte et une plus-value pour la suite de son parcours. Dès que l'accueil s'est inscrit dans la durée, l'équipe des Cadeneaux a mis en œuvre des actions et des pratiques pour assurer la gestion du lieu de vie au quotidien et les relations avec les usagers.

Ce changement de paradigme entre une action humanitaire d'urgence et un séjour des familles a été travaillé de manière à favoriser l'autonomie des résidents - acquisition d'outils facilitant un éventuel avenir en France - et à poser des jalons en termes de bien-être et d'intégration des enfants.

- ✚ Engager les démarches nécessaires en matière de protection, d'accès aux soins, de scolarisation et d'insertion professionnelle.
- ✚ Mettre à profit les temps informels pour manifester la disponibilité éducative et l'écoute via des séquences partagées (repas, jeux des enfants, etc.).
- ✚ Responsabiliser les usagers : les engager dans un parcours d'autonomie dès qu'il est linguistiquement possible.
- ✚ Accueillir les usagers lorsqu'ils le souhaitent, de manière formelle ou informelle : laisser venir et proposer, en lien avec l'infirmier, d'éventuelles pistes de soutien psychologique pour les adultes et les enfants.
- ✚ Proposer un soutien aux mères et animer une salle de jeu dédiée aux jeunes enfants et ouverte aux parents.

Les actions menées par l'EJE ont permis à des petits dont tous les repères avaient bougé de trouver une place d'enfant et fait office de garderie lorsque les mamans avaient des rendez-vous (médicaux, FLE, démarches administratives, etc.) ou éprouvaient le besoin de « souffler ».

Cette modalité a donné la possibilité de repérer/travailler les questions de séparation alors que toute absence est compliquée, pour les enfants et pour les parents qui peinent à les sécuriser.

En parallèle de ces objectifs d'autonomisation et d'intégration des résidents déterminés à s'installer en France, l'équipe a maintenu des pratiques d'accompagnement et de suivi chaque fois que nécessaire. Une attention particulière a été réservée aux résidents repérés comme les plus fragiles, d'un point de vue physique et/ou psychique.

- ✚ Accompagnement physique des usagers chaque fois que nécessaire (nécessité objectivable mais aussi ressentie comme importante par l'équipe en tant que soutien moral).
- ✚ Mise en œuvre des actions collectives permettant de partager des temps positifs et de faire intégrer des paramètres de la société d'accueil.
- ✚ Ecoute des demandes des usagers et soutien aux initiatives permettant d'améliorer la qualité de vie des familles sur le site.

La gestion de la vie quotidienne du site et de sa centaine de résidents a amené l'équipe à réfléchir et mettre en œuvre des pratiques permettant de maintenir de la sérénité :

- ✚ Gestion des tensions pouvant surgir sur le site, du fait de conduites à risques (addictions, alcool, etc.) et entre usagers (questions relatives à la cohabitation, aux enfants, au bruit...).
- ✚ Médiations entre usagers lorsque cela apparaît nécessaire, si besoin en présence d'un interprète.
- ✚ Observation des interactions familiales et des interactions entre les familles de manière à prévenir les tensions éventuelles.
- ✚ Repérage de dysfonctionnements éventuels et proposition de pistes de travail (mettre à profit les espaces interstitiels : repas, moments de jeux informels).

## La santé

Santé et prévention ont occupé une place très importante parmi les actions menées au centre des Cadeneaux. Une fois ouverts, très rapidement, leurs droits, les personnes ont pu consulter au quotidien le personnel de santé. Le rôle du poste infirmier a été conçu de manière à inscrire ses actions dans le cadre de l'autonomie de l'usager et son intégration dans le système français. Une fois les droits ouverts (accès au droit commun), il fallait en effet expliquer le fonctionnement du système français (parcours coordonné notamment).

Actions menées systématiquement, dès l'arrivée des personnes

- Ouverture de droits (CMU).
- Point santé.
- Suivi des enfants en bas-âge, PMI, vaccinations pour les enfants.
- Permanence d'un infirmier sur site.
- Information, prévention et dépistage de la tuberculose et du Covid19.
- Aide à la prise de rendez-vous, accompagnement pour les questions les plus délicates et suivi de



l'état de santé.

Une fois cette étape passée, le personnel de santé a effectué systématiquement des entretiens avec les usagers concernant leur historique de santé pour assurer au mieux leur suivi en France et a veillé aux points suivants :

- Assurer/rétablir la continuité des soins pour les maladies chroniques et/ou graves, certains résidents ayant interrompu brutalement un suivi pour cancer, diabète, etc.
- Gestion du calendrier vaccinal des enfants en l'adaptant au système français et aux souhaits des parents (lorsqu'ils ne comptent pas rester par exemple).
- Dépistages de groupe si nécessaire compte tenu du caractère collectif de l'hébergement.
- Disponibilité à recevoir les usagers quand ils en manifestent le besoin pour une consultation infirmière.

Le centre des Cadeneaux a bénéficié d'interventions sanitaires et médicales de prévention, dépistage et consultation :

- **CLAT** : le Centre départemental de lutte contre la tuberculose a effectué le dépistage de 35 résidents.
  - **Croix-Rouge** : deux permanences de dépistage du Covid19, 55 tests effectués.
  - **SDIS13** (Pompiers) : consultation hebdomadaire d'un médecin.
  - **PMI** : quatre permanences de consultations et vaccinations.
  - **CUMP** : un suivi psychologique a été proposé aux résidents, ainsi que des permanences.
- L'équipe éducative a aussi pu profiter de rencontres, deux fois par mois, avec des professionnels.
- **Bénévolat** : permanence hebdomadaire d'un médecin généraliste

### Les questions juridiques

L'axe de la légalisation des premiers ressortissants ukrainiens a requis un travail coordonné entre l'équipe du centre des Cadeneaux et les agents sociaux volants du conseil départemental13.

Au début de la mission, le conseil départemental des Bouches-du-Rhône a mobilisé sur le centre des Cadeneaux une équipe d'agents sociaux volants, qui y sont restés six semaines pour faire face aux premières arrivées.

Le lieu dépendant de la sous-préfecture d'Aix en Provence, les résidents adultes ont dû déposer à Aix leur demande de protection, dite Attestation Provisoire de Séjour. Ce titre de protection, d'une durée de 6 mois renouvelable jusqu'à trois ans, ouvre droit à l'allocation attribuée par l'OFII et à la CMU.

Grâce à l'important travail et à la coopération entre l'équipe de service social du conseil départemental et l'équipe du Groupe addap13, tous les résidents adultes ont été accompagnés dans la rédaction de leur demande d'APS et leurs rendez-vous auprès de

la sous-préfecture et de l'OFII. Cette prise en charge a été suffisamment efficace et réactive pour que l'obtention du titre de séjour soit effective dans les deux jours suivant l'installation au centre et l'ouverture du droit à l'allocation OFII dans la semaine suivante. L'ensemble des résidents adultes hébergés au centre a obtenu APS et droit à l'allocation, cet ensemble ouvrant également des droits à la santé (CMU).

L'équipe a pris soin d'expliquer les modalités de renouvellement du titre de séjour et de prise de rendez-vous avec l'OFII afin de rendre les résidents autonomes pour la suite de leurs démarches.

Par la suite, 29 dossiers CAF ont été envoyés pour les familles souhaitant s'installer durablement en France.

### Insertion professionnelle

Ces questions ont été travaillées en partenariat avec le Pôle emploi de Marignane dont les services ont fait preuve de réactivité.

Parmi les 42 personnes inscrites au Pôle emploi, 34 résidents ont pu accéder à une formation de FLE (français langue étrangère) de 14 semaines, rémunérée par Pôle emploi et dispensée par le réseau GRETA dans les locaux du centre (pavillon spécifiquement aménagé).

Le lien avec les agents du Pôle emploi a permis aux résidents de bénéficier d'offres d'emploi et de participer à un *Job dating*, organisé au Centre des Cadeneaux avec des employeurs des alentours des Pennes Mirabeau.

Durant leur période d'hébergement au centre des Cadeneaux, six personnes ont travaillé avec un contrat CDD et 3 personnes ont signé des CDI.

### Scolarité

Nous avons travaillé avec les établissements scolaires des Pennes Mirabeau et communes limitrophes et le CCAS des Pennes Mirabeau qui a permis l'inscription immédiate des enfants dans l'école de la commune, sachant que les frais d'assurance et de cantine étaient pris en charge.

Les inscriptions scolaires ont été effectuées en fonction de la demande des parents : certaines familles ont préféré que soient suivis en ligne les cours de l'école ukrainienne, d'autres enfants ont suivi en même temps les cours français et ukrainiens.

Nous avons procédé en tout à 27 inscriptions :

- 6 en maternelle ;
- 7 en primaire ;
- 10 en collège ;
- 2 en lycée ;
- 2 résidentes sourdes et muettes ont pu être inscrites dans des établissements adaptés, l'une dans un collège de Marseille et l'autre dans une école élémentaire d'Aix-en-Provence.

Enfin, une bénévole, anciennement professeure aux Pennes Mirabeau, a proposé des cours de langue française à quatre résidents. Elle a donné deux cours par semaine pendant quatre mois.



### Restauration

L'entreprise d'insertion Equilibre (Groupe addap13) s'est mobilisée dès les premières arrivées au centre pour assurer trois repas par jour, sept jours sur sept. Au tout début il s'agissait de repas conditionnés sous forme de barquettes et au fur et à mesure de la stabilisation des résidents, l'entreprise a procédé à des embauches spécifiques et adapté son projet en optant pour un mode de self-service proposant différents choix pour les déjeuners et les dîners.

### Actions collectives

Cet axe de travail n'était pas forcément inscrit dans la mission de base mais, impulsé très vite par l'équipe pluridisciplinaire, il a représenté une forte plus-value pour les résidents et l'ambiance générale du centre. Ces actions ont pu être organisées sur place et en dehors du centre, sur la base du partenariat. En interne, Prévention par le sport a proposé des séquences de jeux et d'initiations sportives. Le CCAS a proposé des activités de loisir avec d'autres associations communales. Pendant les vacances scolaires et la période estivale, les résidents ont pu fréquenter gratuitement les centres aérés et les activités proposées par le centre social.

Le groupe Synergie Family a proposé pendant l'été un atelier d'une semaine pour parents et enfants sur l'art et de la mode : 22 résidents y ont participé.

Nous avons créé un partenariat avec la Maison Câlines, Lieu d'accueil enfant-parent des Pennes Mirabeau. Deux matinées par semaine, 4 mères et leurs cinq enfants entre 1 et 4 ans s'y sont rendus, accompagnés par l'EJE du centre, ce qui a permis des liens et des jeux entre enfants et entre adultes.

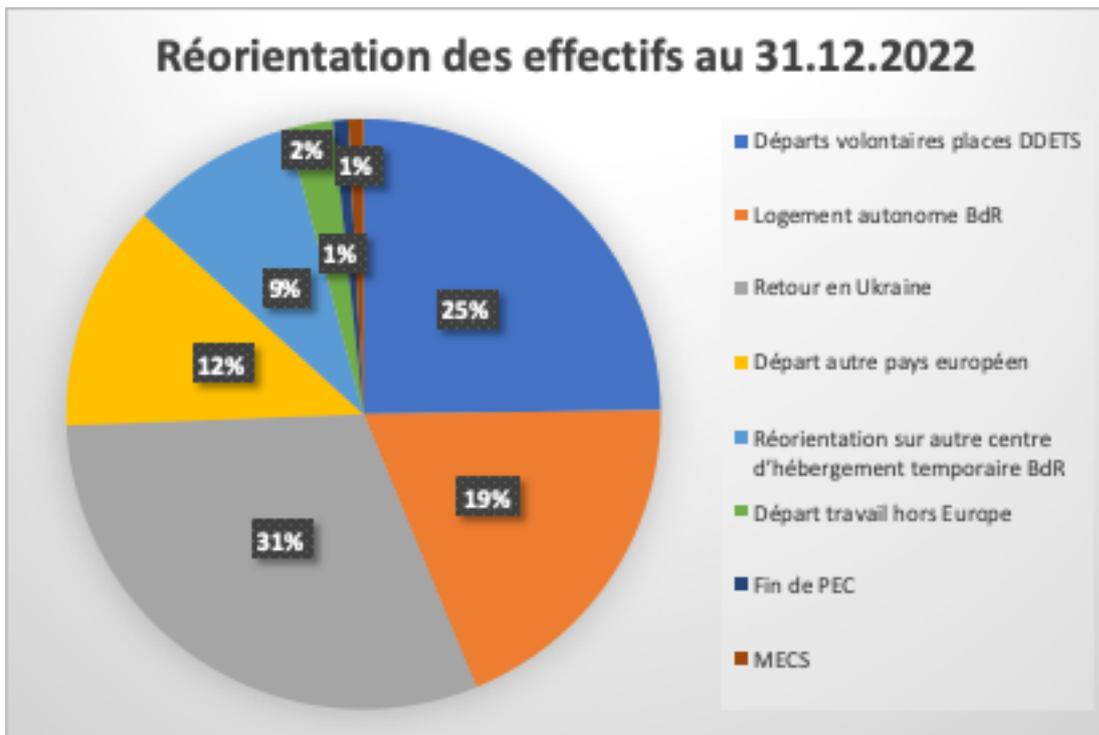
La formation musicale Duo Alcaz a organisé un concert à l'intérieur du centre, pour les résidents.

Grâce à l'implication d'ukrainiens vivant en France et de bénévoles, nous avons pu proposer aux résidents certaines activités dans le centre : sports, yoga, bien-être...

### ■ SORTIE DU DISPOSITIF

Tout au long du séjour, l'équipe a mené des entretiens réguliers avec les résidents concernant l'avancée de leur situation administrative, leur état de santé et leurs projets pour la suite.

Ces projets étaient très variés comme l'illustrent les données suivantes :



31 % ont décidé de rentrer en Ukraine retrouver leurs proches.

19 % ont trouvé un logement dans les Bouches-du-Rhône, soit de façon autonome, soit grâce à l'aide des institutions sociales. L'Etat, à travers le lien entre les différentes DDETS (direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités), a proposé régulièrement des possibilités de réorientation vers d'autres départements non « saturés » en termes de logement social.

25 % de nos usagers ont saisi ce type d'opportunité.



Tous les départs du centre ont été effectués avec l'accord des résidents et selon leur projet. Le lien avec eux a été maintenu jusqu'à leur arrivée dans leur nouveau lieu d'hébergement.

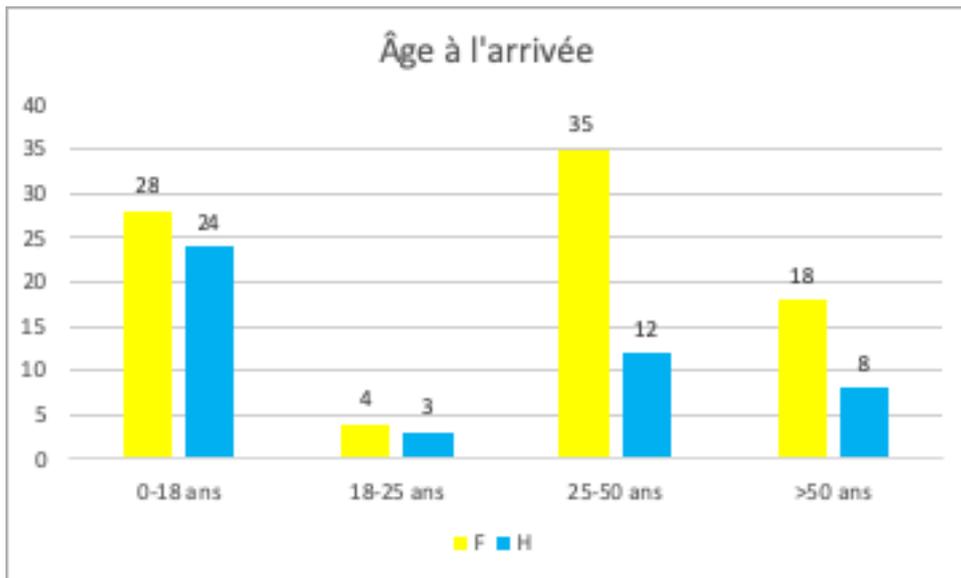
Le centre des Cadeneaux a également hébergé une jeune mineure non accompagnée arrivée à 17 ans et accompagnée par une éducatrice spécialisée. Elle a pu continuer ses études dans un lycée hôtelier de Marseille et a fait partie des effectifs jusqu'à sa prise en

charge par une MECS.

Au 31 décembre 2022, le centre héberge deux familles (11 résidents) et les démarches sont entreprises avec les acteurs de l'hébergement social en vue de l'attribution d'un logement à chaque foyer.

### ● Typologie du public

Nombre total de personnes accueillies



La durée moyenne de séjour au centre des Cadeneaux a été de 173 jours.

Nous avons accueilli trois familles composées de personnes sourdes et muettes (10). Afin de mener des entretiens et faire le point avec elles sur leurs projets, l'équipe a fait appel à des traducteurs en langue des signes ukrainiens.

### ● Perspectives 2023

Le Groupe addap13 prévoit une fermeture définitive du centre au 31 janvier 2023.

